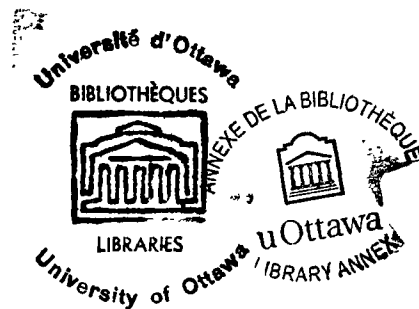


MGR ARMAND-FRANCOIS-MARIE DE
CHAPBONNEL ET LES ECOLES SEPARÉES
D'ONTARIO (1850 - 1860)

par Rita Lemay C.N.D.

Thèse présentée à la Faculté des
Arts de l'université d'Ottawa
en vue de l'obtention de la
maîtrise ès arts en Histoire.

*Shade Confie
19 mai 1967
M. Leclercq
secrétaire*



Ottawa, Canada, 1967.

UMI Number: EC56240

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC56240
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

AVANT-PROPOS

A dessein, l'on a ignoré l'influence de George Brown dans l'étude de ce conflit politico-religieux, autour de la question des écoles séparées. Pour en parler avec justesse et équité il eût fallu ajouter à une thèse déjà volumineuse. D'autre part, cet aspect, d'ailleurs longuement discuté dans "Brown of the Globe", pourrait facilement faire l'objet d'un autre travail de recherche.

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de Monsieur Lionel Guimond, M.A., professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa. Nous le remercions de sa bienveillante coopération.

Nous avons également apprécié la gracieuse collaboration des archivistes des archevêchés de: Québec, Montréal, Ottawa, Toronto où il nous fut donné de puiser une riche documentation.

ABREVIATIONS

AAO	Archives de l'archevêché d'Ottawa
AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
AAT	Archives de l'archevêché de Toronto
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal.
RLB	Registre des lettres de Mgr Bourget
H.C.	Haut-Canada
F	Correspondance de France

INTRODUCTION

Lorsque en 1891 mourut le second évêque de Toronto, Armand François Marie de Charbonnel, les journaux de l'époque furent unanimes à reconnaître en lui le chef de file, l'agent principal de la lutte pour les écoles séparées en Ontario de 1850 à 1860.

Il n'est pas un article, pas un volume traitant de la si épineuse question qui ne mette en vedette cet intrépide batailleur. Il n'est pas un journal de ces temps orageux qui ne loue ou ne blâme ce prélat qui, avec une fougue, une hardiesse incomparable, revendique à hauts cris, pour ses ouailles catholiques du Haut-Canada, un système d'écoles bien à eux.

Voilà autant de raisons qui ont incité l'auteur de ces pages à scruter les dossiers du siècle dernier pour y découvrir à travers une volumineuse correspondance, le rôle joué par cet infatigable apôtre pour le maintien et l'expansion des écoles séparées en Ontario.

Un bref aperçu de sa vie, permettra de saisir avec plus de justesse les faits et gestes du prélat affable et courtois qui savait à certaines heures se montrer dur et exigeant.

On ne pouvait passer sous silence sa longue controverse avec le surintendant des écoles publiques, Ryerson,

INTRODUCTION

controverse qui marqua le début d'une lutte acharnée pour l'obtention d'un bill qui rendrait justice aux catholiques du Haut-Canada.

La loi de 1853, présentant certaines ambiguïtés obligera l'évêque à continuer la lutte jusqu'à l'obtention du bill Taché en 1855 et au-delà.

Ses nombreuses lettres aux confrères dans l'épiscopat, comme aussi celles adressées aux diverses personnalités civiles et religieuses, aideront à mettre en lumière ses idées sur l'éducation, ses vues claires et précises pour l'élaboration de projets de loi visant à protéger la minorité catholique du Haut-Canada.

Les journaux de l'époque, en particulier le Toronto Mirror et le True Witness qui ont consacré, jour après jour, des pages entières à la question des écoles séparées, qui ont apporté leurs critiques constructives aux nouveaux bills présentés en Chambre, fourniront un apport précieux à l'étude de la question. Mgr de Charbonnel y apparaîtra alors dans le rôle de capitaine ... donnant des ordres, dirigeant les travaux, l'oeil ouvert, toujours aux aguets, sans cesse conscient de la présence d'un adversaire redoutable.

CHAPITRE PREMIER

COURTE BIOGRAPHIE DE

MGR ARMAND-FRANÇOIS-MARIE DE CHARBONNEL

A l'occasion des fêtes qui marquaient le cinquante-nième de fondation du diocèse de Toronto, le R.P. John R. Teeffy, C.S.B. retraçant la vie et l'oeuvre du deuxième évêque, débute par ces mots: "C'est à la France si intimement liée à l'histoire des premiers temps de notre pays et renommée pour l'esprit missionnaire de ses fils, que revient l'honneur de donner à Toronto, son deuxième évêque dans la personne de Armand-François-Marie, comte de Charbonnel¹."

C'est, en effet, au Château de Flachat près de Monistrol-sur-Loire, en France, que naquit, le 1er décembre 1802, Armand-François-Marie, le troisième enfant d'une famille noble et illustre. Son père, Jean-Baptiste, comte de Charbonnel, baron de Saussac, seigneur de Betz, Flachat et Camblaire, avait servi dans les armées du roi. En 1791, pendant la Révolution, il s'était distingué en sauvant les deux filles de Louis XV, tantes de Louis XVI: Mesdames Adélaïde et Victoire. Armand héritera de son père, cette intrépidité guerrière, cet engouement, cette générosité qui ne le cède en rien au devoir quelque rude qu'il soit.

1 J.R. Teeffy, C.S.B., The Life and Times of the Right Rev. A.F.-M. de Charbonnel, dans Jubilee Volume 1842-1892, Toronto, G.T. Dixon, 1892, p. 143.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

8

A Annonay, chez les Basiliens, Armand apprend très tôt à se discipliner. De là, il entre à Saint-Sulpice, à l'âge de dix-sept ans. "Son père, devinant la riche nature de son Armand, lui avait proposé, avant le sous-diaconat, d'abandonner la cléricature pour devenir, après lui, le chef de la famille²." Il lui en sut gré mais se récusa, optant toujours pour le sacerdoce. Ordonné prêtre dans la chapelle de l'archevêché de Paris, le 17 décembre 1825, à l'âge de 23 ans, il se verra bientôt offrir les fonctions d'aumônier de la duchesse de Berry, probablement en reconnaissance des services rendus par son père à la famille royale. "C'était là un beau début de carrière et beaucoup d'honneurs en perspective³." Il refusa. Plus tard, il avouera:

(....)qu'il considérait cette décision de sa jeunesse sacerdotale comme l'une des plus précieuses grâces que Dieu lui ait faites dans sa vie. Ce qu'il redoutait, ce qu'il fuyait, ce qu'il refusait avec une farouche obstination c'étaient bien les 'honneurs' comme tels, pour les dangers qu'ils renferment et pour les responsabilités qu'ils imposent⁴.

Après douze ans de professorat aux séminaires de Paris et de Bordeaux, puis à Versailles, l'abbé de Charbonnel s'embarque pour le Canada. Sulpicien, il ira se joindre à

2 R.P. Candide Cause, Vie de Monseigneur de Charbonnel, évêque de Toronto, Paris, les belles éditions franciscaines, Gembloux, 1931, p. 30.

3 Ibid, p. 32.

4 Ibid, p. 32.

ceux de sa Compagnie qui, depuis près de deux siècles, besognent dans l'île de Montréal. Il aura "un faible" pour les émigrés irlandais: "Il demanda et obtint de passer quelque temps chez ses confrères de Baltimore, afin de se familiariser avec la langue anglaise et se consacrer ensuite avec plus de fruit au service des Irlandais⁵". Qui eut alors pensé que ceci lui vaudrait un jour un poste d'évêque au milieu des fils de l'Irlande! En attendant, il retourne à Montréal et se donne sans compter pour ses ouailles.

Atteint lui-même du typhus en portant secours aux pestiférés, il ira chercher dans son pays natal l'air et le repos dont il a besoin pour refaire ses forces. En 1848, la France est en pleine révolution! L'aîné, Louis de Charbonnel, membre de l'Assemblée nationale, est tué à Paris, sur les barricades. Peu de temps après, on demande à l'abbé de poser sa candidature à la place de son frère. Il donne alors un refus catégorique. Ses forces rétablies, il se livre à l'enseignement en attendant de repartir pour le Canada.

Entre temps, le siège de Toronto devient vacant. Mgr Power est mort en 1847, victime du typhus. On propose pour le remplacer, le R.P. John Larkin, issu d'une famille irlandaise. Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, écrit alors à l'abbé de Charbonnel, à Paris, et le charge de divers messages auprès du Saint-Siège entre autres, celui

5 Ibid., p. 37

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

10

de présenter une requête pour la nomination d'un évêque pour le diocèse de Toronto⁶.

L'affaire traînant en longueur, l'Episcopat canadien revient à la charge en octobre 1849. Après avoir exposé le refus du R.P. Larkin pour ce poste, on soumet à l'approbation du Saint-Siège, le nom de l'abbé de Charbonnel. La requête était ainsi conçu:

Ne pouvant plus compter sur cet excellent religieux que nous avons inutilement pressé de se rendre à nos vœux, nous osons supplier humblement Votre Sainteté de vouloir bien nommer à sa place le Révérend Armand de Charbonnel, prêtre de St-Sulpice, maintenant résidant à Aix en France. Ce digne prêtre le second des trois sujets présentés à Votre Sainteté pour le siège de Toronto par notre supplique ci-dessus mentionnée a résidé près de huit ans dans le Canada où son zèle et sa piété lui ont acquis l'estime de tout le monde. Nous avons lieu de croire que par son dévouement et son énergie il est capable de mettre fin aux maux qui affligent l'église de Toronto depuis la mort prématurée de son pasteur et de mener à bonne fin les projets que celui-ci avait conçus pour l'avancement de la religion dans son diocèse⁷.

De son côté, l'abbé Armand, écrivant à M. Paré, secrétaire de Mgr Bourget, le 13 juillet 1848, avoue qu'il a ouï dire que M. Larkin avait d'abord été nommé et qu'on avait maintenant les yeux sur lui⁸.

6 Voir ACAM, Mgr Ig. Bourget à Mgr de Charbonnel, 14 oct. 1848 dans Registre des lettres, vol. SLV, t.5, p. 61.

7 AAQ, Supplique des Evêques au Saint-Siège Dans H. C. VI-40 ou ACAM - Papiers de Mgr Bourget - 255-104 (1848-49).

8 Voir ACAM, Mgr de Charbonnel à M. Paré, Paris 13 juillet 1848 dans Papiers de Mgr Bourget, 255-104.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

11

Mgr de Charbonnel essaie, mais en vain, de se soustraire. Le jour de l'Épiphanie 1850, dans une lettre à Mgr Bourget, il se dit déçu de n'avoir pas rencontré l'évêque de Vancouver. Il aurait voulu lui remettre une supplique pour notre Saint-Père le Pape à l'effet de ne pas le nommer évêque de Toronto sans l'avoir mandé pour s'expliquer⁹. Ce poste lui fait peur. Il se sent incompetent. De plus, même s'il aime les Irlandais, il est français d'origine et de mentalité. Il a appris leur langue à 40 ans... Ses revendications sont nulles. Au cours d'un consistoire, tenu le 15 mars 1850, il est désigné comme évêque de Toronto. Immédiatement il se met en route pour la Ville Eternelle, gardant encore au coeur un espoir secret:

The Bulls reaching him April 18th, he immediately quitted Aix for the purpose of pleading the cause of his humility before the Supreme Pontiff. The Pope, Pius IX, would not take a refusal, and as an encouragement promised to consecrate Dr. de Charbonnel with his own hands. The ceremony took place in the Sistine Chapel on May 26th 1850, in presence of a large assembly, amongst whom were the French Ambassador and the General of the French troops at Rome.¹⁰

Lui-même annonce sa nomination à Mgr Bourget, le 8 mai 1850, et nomme M. Pinsonneault pour le remplacer

⁹ Voir ACAM, Mgr de Charbonnel à Mgr Bourget, 6 janvier 1850 dans Papiers de Mgr Bourget, 255-105 (1848-1859).

¹⁰ Op. cit., J.R. Teeffy, p. 147

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

12

jusqu'à son arrivée¹¹. L'évêque de Montréal s'empresse de le féliciter. Il considère comme une insigne faveur pour le Canada que Mgr de Charbonnel soit sacré évêque par le Saint-Père¹².

L'heureuse nouvelle est communiquée au gouverneur, lord Elgin, par les évêques canadiens:

Montréal, 11 mai 1850.

My Lord,

Pendant que nous sommes réunis ici dans les intérêts de l'Eglise catholique, nous recevons nouvelle de la promotion de M. de Charbonnel au siège de Toronto. Nous nous faisons un juste devoir d'en faire part à Votre Excellence en la priant d'avoir pour agréable une nomination qui doit remplir de joie le peuple Catholique de ce Diocèse. L'Evêque élu étant en Europe ne pourra se présenter à Votre Excellence que dans quelques mois pour lui rendre ses devoirs et l'assurer de ses sentiments de loyauté envers Votre Auguste Souveraine et son Gouvernement. En attendant, nous pouvons certifier à Votre Excellence, que Sa Majesté acquiert dans sa personne un sujet fidèle, comme l'Eglise gagne en lui un Pasteur distingué par ses éminentes qualités¹³.

Le gouverneur s'empressa de répondre par son secrétaire:

11 Voir ACAM, Papiers de Mgr Bourget, mai 1850.

12 Voir ACAM, Registre des lettres, vol. XV, t. 6 Lettre de Mgr Bourget à Mgr de Charbonnel, 9 juin 1850.

13 AAQ, Lettre des évêques du Canada à Lord Elgin dans Papiers du H.C. VII-8.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

13

Government House
Toronto 20th may 1850

My Lords,

I am directed by the Governor General to acknowledge receipt of your letter to His Excellency of the 11th instant, intimating that Mr. de Charbonnel has been promoted to the Roman Catholic See of Toronto. The high character and qualifications of that gentleman are not unknown to His Excellency, and he will have much pleasure in apprizing Her Majesty's Secretary of State for the Colonies of the communication which your Lordships have addressed to him on this subject.

Have the honor to be

My Lords,

Your Lordship's Most Obedient
Humble Servant....¹⁴

Le nouvel élu n'ignore pas les besoins urgents de son immense diocèse. Huit ans d'apostolat en terre canadienne lui permettent de saisir la complexité de la tâche qui s'offre à lui, et qu'il n'a pas choisie, mais qu'on lui a imposée. De Lyon, il lance un appel en faveur de ses missions. Une copie conservée aux archives de l'archevêché de Toronto donne une idée assez exacte de la situation:

L'Evêque de Toronto, que Sa Sainteté Pie IX a bien voulu sacrer, combler de largesses, et spécialement recommander à la charité des Evêques et des fidèles

A pour Diocèse tout le Canada à l'ouest du 78^e degré, c'est-à-dire, 250 lieues de long sur 40 de large. On peut aller de Paris à Toronto en 15 jours.

Ce diocèse renferme 400 mille habitants; infidèles, protestants ou catholiques: Indiens, Français, Anglais, Ecossais, Irlandais, Américains, Allemands. Le climat est sain et même agréable.

¹⁴ AAO, Réponse de Lord Elgin aux Evêques du Canada, dans C. VII-34.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

14

La langue anglaise est de beaucoup la dominante. Il y a 80 Missions catholiques et 33 Prêtres seulement.

Le Siège épiscopal lui-même n'a qu'un seul prêtre pour 7 ou 8 mille catholiques, et 25 mille protestants.

Des 33 missionnaires, 15 sont Jésuites aux postes les plus difficiles, et demandent sans cesse des renforts.

Il faudrait au moins 40 Prêtres de plus, et il ne manque à l'Evêque, pour en avoir plusieurs excellents, que des ressources pour payer leur voyage, etc.

Par suite de la mort inopinée du premier Evêque, martyr de sa charité durant le typhus de 1847, la cathédrale et la maison épiscopale sont endettées de 250 mille francs, et ont failli devenir des établissements protestants.

De plus, Toronto a été dévasté, l'an dernier, par un incendie, et cette année, par une inondation générale¹⁵.

Mgr de Charbonnel fait son entrée à Toronto le 21 septembre 1850 accompagné de Mgr Prince, évêque co-adjuteur de Montréal, d'un prêtre basilien, Father Molony, et de trois étudiants. Le Toronto Mirror du 27, donne les détails de la réception:

The newly installed Bishop officiated. Rev. Mr. Marcoux was of honor; and Messrs. Schneider and Proulx were deacon and sub-deacon of the Mass. The Bishop preached in the evening upon the duties of the Good Shepherd. He began by hoping that they would excuse his imperfect English, when he assured them that he warmly represented to His Holiness the Pope how utterly unfit he was for the position, that

¹⁵ AAT, Circulaire de Mgr de Charbonnel, le 29 mai 1850, dans Papiers de Mgr de Charbonnel.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

15

he only accepted it upon the express command of the Holy Father...¹⁶

Ses activités au cours de ses premières années seront nombreuses et variées. Son compte-rendu au président de la Sacrée Congrégation de la Propagande pendant sa retraite à Baltimore, au mois de mai suivant, en donne un aperçu: Il se dit heureux d'avoir surmonté sa répugnance à prêcher en anglais. Il s'est mis à l'oeuvre immédiatement. Il a demandé des Pères capucins qui arriveront bientôt. Il attend des Oblats de Marseille, des Maristes de Lyon et des Basiliens de Viviers. Il doit recevoir également des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour ouvrir des écoles catholiques, ainsi que des Soeurs de St-Joseph... Comme on le voit, la question de l'éducation le préoccupe avant tout.

Dans cette même lettre du 26 mai 1851, il met Rome au courant de la situation des écoles séparées dans son diocèse...

Je me suis adressé au gouvernement pour obtenir des écoles catholiques entièrement séparées de celles des Protestants. Je compte ne rien négliger pour amener le succès de cette question vitale. Les écoles mixtes dont les meilleures sont celles dont la religion est exclue et les Maîtres indifférents sont ici la ruine de notre minorité catholique: nous sommes comme un est à quatre.

¹⁶ Toronto Mirror, 27 sept. 1850, dans J.R. Teeffy The Life and Times of the Right Rev. Armand Francis Marie, comte de Charbonnel, second Bishop of Toronto, dans Jubilee Volume, Op. cit., p. 151.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

16

Son Excellence le Gouverneur général, Lord Elgin est plein de bontés pour moi, et je crois son gouvernement sincèrement libéral envers les Catholiques; mais tous les membres des deux Chambres sont loin de l'être. Je ne me mêle pas de politique et traite avec charité les sectaires¹⁷.

L'ancien professeur se sent donc tout à fait à l'aise lorsqu'il s'agit de l'éducation sous toutes ses formes. La jeunesse l'accaparerait tout entier à certaines heures. Pour elle, il demande des prêtres, il frappe à la porte des communautés religieuses. Le 25 septembre, trois jours après son arrivée, il écrit au supérieur des Oblats à Montréal¹⁸. Le 2 octobre, c'est aux administrateurs de Bytown qu'il s'adresse: "Qu'il me tarde d'avoir vos Pères! J'ai de magnifiques missions à leur donner; je pourrais en placer tout de suite une demi-douzaine¹⁹."

Il insiste de nouveau auprès de Mgr Guigues, le 10 janvier 1851:

je prendrai avec moi vos 3 ou 4 premiers envoyés et les placerai temporairement et finalement selon les circonstances l'un à Hamilton, un autre à Niagara ou ailleurs ou même en réserves à Toronto; peut-être même pourrais-je en placer deux ensemble tout de suite ou bientôt, du moins je viserais là de tout mon

17 AAT, Rapport de Mgr de Charbonnel à la Sacrée Congrégation de la Propagande, 26 mai 1851, dans Letter Book, sept. 1850 - June 1858, p. 24.

18 Voir AAT, Mgr de Charbonnel au supérieur des Oblats, 25 sept. 1850 dans Letter Book 1850-1858, p. 3.

19 Ibid., Lettre aux administrateurs de Bytown, 2 oct. 1850, p. 4.

pouvoir, la prudence seule fera temporiser plus ou moins. Il y a des ressources à Hamilton et à Ste-Catherine pour $\frac{1}{2}$ douzaine d'Oblats et à Niagara pour 2 au moins²⁰.

Dès les premières heures de son épiscopat, il élève la voix pour réclamer justice au nom des catholiques, et avec eux, pour leurs écoles. Il s'oppose aux lois de 1850, 1851 et 1853. Il se rend en personne à Québec lors de la session de 1855 afin de suivre de près les délibérations sur le vote à l'amendement de la loi scolaire. J'aurai l'occasion, dans les chapitres subséquents, de traiter plus à fond cette question des écoles séparées qui fut l'oeuvre par excellence de Mgr de Charbonnel, au cours de ses années d'épiscopat à Toronto.

Mais il ne néglige pas pour autant ses autres devoirs de pasteur: Il ouvre des paroisses, bâtit des églises, éteint la dette de sa cathédrale.

...In the city, St. Mary's Church on Bathurst Street was erected in 1851; and after being served from the Cathedral for a few years, had a resident pastor for the first time in 1854. St. Basil's Parish was started for the northern portion, when the Basilien Fathers removed to their properties on St. Joseph Street in 1856; St. Patrick's Parish was the last established in the city under Bishop de Charbonnel. The country kept pace. Barrie in 1855 started a distinguished roll of zealous pastors with Father Jamot, afterwards Bishop of Peterborough, while Brock could boast of having as its first pastor

20 AAO, De Charbonnel à Guigues, 10 janvier 1851 dans Registre des Lettres, vol. IV, p. 18

no less a person than the present Archbishop of Toronto (Mgr Walsh: ceci était écrit en 1892). The following year Orillia opened with Father Synnot as parish priest.²¹

Deux ans à peine après son élévation, Mgr de Charbonnel avait demandé un co-adjuteur dans la personne du révérend père Dowd, sulpicien de Montréal. Ce plan n'ayant pas réussi, il demanda et obtint l'érection de 2 nouveaux diocèses; l'un à London, l'autre à Hamilton. Les 2 évêques furent consacrés en mai 1856. A cette occasion, les pères du Concile donnèrent à Mgr de Charbonnel le titre glorieux de père et fondateur de la province ecclésiastique de Toronto.

Malgré ces succès, en dépit du bien accompli, il demeure convaincu de son incapacité à gouverner. Discrètement, il prépare la voie pour un remplaçant qui soit de la même nationalité que le peuple et le clergé. C'était là incontestablement le point névralgique. Il s'en était rendu compte dès le début; il l'avait même prévu.

En toute sincérité, dira son biographe, il croyait qu'un évêque de langue et de mentalité britannique saurait mettre, non seulement sur les syllabes, mais aussi dans ses pensées, l'accent le mieux adapté aux oreilles de son troupeau²².

21 Op. cit., J.R. Teefy, C.S.B., p. 161.

22 Ibid., p. 182

Il y insiste à différentes reprises. C'est dans ce but qu'il se cherche un co-adjuteur, qui sera éventuellement son successeur. Il croit enfin l'avoir trouvé dans la personne de Father Lynch, enfant de la verte Irlande, dont il a entendu le supérieur louer hautement les qualités. Ce père était aux portes de Toronto, à Buffalo. L'évêque le mande pour prêcher la retraite à son clergé. Il a en mains, croit-il, l'instrument tout désigné. Habilement, il fait des démarches. De Paris, le 8 juillet, il conjure les évêques du Canada de lui accorder le co-adjuteur qu'il a demandé au Saint-Siège:

Pour ce qui concerne Toronto, je crois devoir conjurer les Evêques de vouloir bien m'accorder le co-adjuteur que j'ai demandé à Sa Sainteté, et de continuer avec toute leur énergie la grande cause des écoles séparées, pendant que je cherche des pasteurs pour notre pauvre Canada Ouest²³.

Enfin, ses prières sont exaucées! Dans une circulaire au clergé et aux fidèles du diocèse, Mgr de Charbonnel annonce la nomination de M. John Lynch, supérieur du collège Notre-Dame des Anges, N.Y., comme évêque d'Echines et co-adjuteur du diocèse de Toronto²⁴.

23 AAQ, Lettre de Mgr de Charbonnel aux évêques du Canada, 8 juillet 1857, dans H.C., VI-81.

24 Voir AAT, Circulaire 21 octobre 1859, dans Papiers de Mgr de Charbonnel.

Après avoir installé son auxiliaire, il projette un nouveau voyage en Europe. Une note d'adieu perce à travers les célébrations auxquelles il se soumet au commencement de 1860. Toutefois, il écrira à Mgr Baillargeon, évêque de Thou:

Votre lettre d'adieux est trop aimable pour que je ne vous en remercie pas du moins en quelques mots.

Je n'ai nullement l'intention de ne pas revenir. J'ai refusé positivement et suis disposé à refuser encore d'aller en Nouvelle-Orléans à moins que le très Saint-Père ne m'y envoie comme il m'a envoyé à Toronto, envers et contre toutes mes représentations.

Les administrateurs de la Propagation de la Foi demandent aussi avec plus d'instances que jamais, et je sais qu'ils ont déjà une promesse du pape; pour cette mission si elle devient sérieuse, elle aura toute ma sympathie.

.....

Vous voyez donc, cher Monseigneur, que je suis loin de vous dire adieu pour toujours; je reste Evêque de Toronto, bien que je désire en faire passer le titre à Mgr Lynch, pour qu'il soit plus complet²⁵.

Mais il a si bien plaidé sa cause à Rome que le Saint-Père accepte sa démission de l'évêché de Toronto et l'autorise à entrer chez les Capucins, comblant ainsi ses vœux. Avis du décret est envoyé à l'archevêché de Québec²⁶.

25 AAQ, Lettre de Mgr de Charbonnel à Mgr Baillargeon, 9 février 1860, dans H.C. V1-96

26 Voir AAQ, C.M.R. - V-93, 94, 2 et 3 mai 1960.

COURTE BIOGRAPHIE DE MGR DE CHARBONNEL

21

Mgr Lynch, averti à son tour, accusa réception de l'acte de démission de son évêque. Il s'adressa à Mgr Baillargeon, alors administrateur du diocèse de Québec:

Monseigneur,

J'ai reçu avec le plus profond respect votre très honorée lettre du 22 courant avec le décret de la Sacrée Propagande qui m'informe de la démission de Mgr de Charbonnel au siège épiscopal de Toronto. Quoique je m'y attendisse, j'en ai été vivement affecté. De semblables actes ne se font que par de grandes âmes (...) ²⁷.

Déchargé du fardeau mais non pas de son titre, Mgr de Charbonnel met à exécution le projet longtemps caressé: A 58 ans, il se fait admettre au noviciat des Capucins à Rome²⁸. Mais, cette douce quiétude devait être de courte durée. Un an ne s'était pas écoulé que l'on réclamait déjà ses bons offices. Doué d'un rare talent pour la prédication, Mgr de Charbonnel, sous la bure des fils de St-François, entreprend une autre étape de sa vie. Le plus simplement du monde, il accepte la nouvelle obédience: "Une commission officielle de la Propagande recommandait à la bienveillance des évêques ce collègue qui avait amplement mérité de la religion catholique²⁹." Il sera, pendant 20 ans, prédicateur de retraites ecclésiastiques, prédicateur du carême;

²⁷ AAQ, Lettre de Mgr Lynch à Mgr Baillargeon, 29 mai 1860, dans H.C. VI-98

²⁸ Voir Op. cit., R.P. Causse, p. 193.

²⁹ Ibid., p. 194

il imposera les mains sur les confirmands et sur les ordinands; on aura recours à sa verve, à son éloquence, en tout temps, en toute saison, mais son oeuvre principale sera la Propagation de la Foi. C'est pour cette raison qu'il aura résidence à Lyon, centre de l'oeuvre.

Le cardinal Bonald, alors archevêque de Lyon, se l'adjoindra comme auxiliaire et lui passera une partie de son fardeau³⁰.

Au milieu de ses nombreuses occupations, il garde cependant la nostalgie du cher Canada. Sa plume fine se fait porteuse de messages délicats pour ses amis d'outre-mer. Il donne des nouvelles de sa santé et s'enquiert de ce qu'on fait là-bas:

Je suis content de ma petite conversation avec vous; je me crois encore dans ce cher Canada d'où je ne serais jamais sorti si on n'avait pas fait de moi un administrateur incapable de parler et plus encore d'entendre la langue de ses centaines de milles d'administrées. Comment ai-je pu tenir 10 ans? Si Pie IX connaissait toutes les dimensions de ce miracle de permanence il me canoniserait tout vivant³¹."

Puis, il avouera ingénument qu'il "préfère sa barbe de capucin au palais épiscopal de Toronto³²".

30 Voir Ibid., p. 195

31 AAQ, Mgr de Charbonnel à M. Cazeau, de Lyon, 17 août 1864, dans F.-V11-1

32 Ibid., 8 février 1865, F-V11-2

Avec une vigueur, une énergie sans égale, l'apôtre se donne à ses nouvelles fonctions, mais il veut bien qu'on sache, au Canada, que ce n'est pas pour cause de santé qu'il a quitté son poste:

...Je viens de prêcher en dix diocèses différents et je vais continuer dans quatre autres; il n'y a que le voyage qui me fatigue et une bonne nuit suffit pour me délasser; je tiens à ce que on ne pense pas dans ce cher Canada que je l'ai quitté pour me reposer; (...) ³³.

Délicatessè insigne! L'évêque de Toronto, Mgr Lynch, entretiendra toute sa vie et surtout dans les dernières années une correspondance assidue avec le vieil ami, maintenant retiré au monastère de Crest, près de Lyon. Il le précédera de trois ans dans la tombe.

A cette date, 1888, le survivant qui avait vu déjà tant de vide se faire autour de lui, ne pouvait être lui-même très loin de son éternité. Il le savait, et l'échéance fatale ne risquait pas de le prendre au dépourvu³⁴.

En effet, il était prêt quand le Seigneur le rappela à lui, ce jour de Pâques, 29 mars 1891. Mgr Walsh, alors évêque de Toronto, informant son clergé du décès de Mgr de Charbonnel, dira: "This name shall be in Benediction in this diocese for the great work accomplished herein for

33 AAQ, Mgr de Charbonnel à M. Cazeau, 12 oct. 1866, dans F. Vll-6.

34 Op. cit., R.P. Causse, p. 259.

God's glory and the salvation of souls³⁵". Le Globe qui en fait mention, lui attribue "the establishment of Separate Schools in Upper Canada³⁶". Le Toronto Daily parle de l'événement et du personnage en ces termes:

The announcement in the Mail yesterday morning of the death of Bishop Charbonnel will have recalled to many the stormy times which fixed upon Ontario, the Separate School system.

[...] During the time he was in charge of the Toronto he introduced the Christian Brothers and the Sisters of St. Joseph to Ontario. He founded the House of Providence and other charitable institutions. He will however be best remembered by the fierce struggle which took place concerning the establishment of Separate Schools in Ontario.

Le Catholic Weekly Review de Toronto lui consacre la première page de sa revue du samedi, 4 avril 1891. Le dernier paragraphe loue hautement son zèle pour l'éducation. Ici encore, on le rend responsable, pour une très large part, du système des écoles séparées d'Ontario: "To his unwearied exertions and determined stand, aided by the Rev. Vicar General R. the Catholics of Ontario practically owe their Separate School System of to-day³⁸".

35 AAT, Circulaire de Mgr Walsh à son clergé, Pâques 1891, dans Papiers de Charbonnel.

36 Le Globe de Toronto, vol. 47, no. 12820, livraison du 31 mars 1891, p. 3, col. 3.

37 Le Toronto Daily Mail, vol. 20, no. 5949, livraison du 31 mars 1891, p. 8, col. 5.

38 The Late Bishop Charbonnel, dans The Catholic Weekly Review, Toronto, vol. 7, livraison du 4 avril 1891, p. 115.

CHAPITRE 2

MGR DE CHARBONNEL ET RYERSON

Les années '50, qu'on a surnommées The Fiery Fifties, allaient connaître une période agitée coïncidant avec l'arrivée de Mgr de Charbonnel à Toronto. La question des écoles séparées qui était dans l'air allait le prendre tout entier, dès la première heure, l'obligeant à se mesurer au surintendant de l'Instruction publique, le Dr. Egerton Ryerson, fondateur du système des écoles publiques communes et qui, sans être entièrement opposé à l'éducation catholique, s'objectera par principe à leur expansion:

Ryerson n'essaya pas de faire disparaître de la législation le principe des écoles séparées, reconnu avant son arrivée à la surintendance et établi d'ailleurs à la demande des protestants comme des catholiques; il ne s'en prit pas à l'éducation catholique comme telle, admettant même que les catholiques, s'ils étaient en majorité dans un endroit, pouvaient établir une école publique catholique; il ne refusa pas aux écoles séparées ce que la loi leur accordait, corrigeant même à l'occasion des défauts trop évidents. Mais s'il respecta la lettre de la loi, il n'en comprit jamais l'esprit; aussi refusa-t-il des améliorations auxquelles les catholiques tenaient beaucoup¹.

Le nouvel évêque de Toronto s'était initié au problème scolaire ontarien pendant ses années d'apostolat auprès des Irlandais de Montréal. Il connaissait la loi sur les écoles séparées passée en 1841, puis celles de 1843 et

1 Albert Plante, Les écoles séparées d'Ontario, Montréal, Bellarmin, 1952, p. 7.

de 1847. Peu après son élévation au siège de Toronto, l'administrateur du diocèse, le R.P. Carroll, dans une lettre du 20 juin 1850, l'avait mis au courant des derniers développements. Celui-ci avait fait signer une pétition et obtenu que les droits et privilèges déjà octroyés par la loi de 1847 fussent de nouveau rendus aux catholiques. Il insista pour que le nouveau pasteur donnât une attention immédiate à la question scolaire.

Trois semaines après son arrivée, Mgr de Charbonnel écrivit au surintendant des écoles communes de Toronto et lui exposa le vœu exprimé par les catholiques de son diocèse d'avoir des écoles où la jeunesse puisse recevoir une éducation qui lui permette d'acquérir avec l'éducation profane, une instruction religieuse vraiment solide; il demanda qu'un effort fût fait en vue d'un arrangement amical:

...An amicable arrangement, therefore, is most earnestly sought, and I have now the honor to propose that, adopting the principle of friendly compromise hitherto carried out in several parts of both Provinces, and for several years past in the city especially, and taking the ground that there are now twelve city schools in operation, the Board should grant the salaries, and all other usual allowances of three schools for the use of the inhabitants in communion with the Church of Rome².

2 AAT, De Charbonnel à Ryerson, 14 octobre 1850, dans Letter Book, Sept. 1850 - June 1858, p. 13.

S'appuyant sur l'article 19 de la loi de 1850: Acte pour mieux établir et maintenir les écoles communes du Haut-Canada, il demanda pour Toronto une 3e école séparée.

Two of such separate schools have been up to the 31st December 1850, kindly granted by the Board of Trustees under the old Act, and harmony and good feeling have been the pleasing result. But we now find that these two are quite insufficient to accommodate the large and rapidly increasing attendance of pupils of those schools consequent upon the growing popularity of the National School System, and that therefore a third school for the Eastern portion of the City has now become a want of the greatest necessity³.

Les commissaires s'étant objectés, parce que, aux termes de la loi, disaient-ils, on ne peut établir qu'une école séparée par municipalité, l'évêque ne se tint pas pour battu. Très habilement, et de concert avec M. Macdonell, vicaire général de Kingston, il pria l'honorable Francis Hincks de bien vouloir lui permettre de présenter un amendement à l'article 19 de l'Acte de 1850 afin d'éviter, pour l'avenir, que se répète l'expérience fâcheuse de Toronto. C'était très adroit! En parlant de ce geste, Ryerson dira: "The Roman Catholic supporters of the Ministry of that day, sought a Legislative remedy for a defect in the law, and applied in the proper quarter for the purpose"⁴.

3 Ibid. De Charbonnel à Ryerson.

4 J. George Hodgins, The Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, Briggs, Toronto 1897, p. 54.

Le bill, soumis à Ryerson pour examen, fut présenté à la session et reçut l'assentiment royal le 30 août 1851. Il stipulait que, en vertu de l'article 19, une école séparée pouvait être établie dans chaque quartier d'une cité ou d'une ville.

Ryerson avait compris qu'il valait mieux ne pas trop indisposer les catholiques. Leur chef, qui, jusque là, s'était montré tolérant, pourrait bien un jour se poser en adversaire redoutable.

Lors de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'école normale de Toronto, Mgr de Charbonnel prit place à côté du surintendant, ce qui lui value certaines observations de la part de son collègue dans l'épiscopat qui s'en montra quelque peu surpris.

Mgr de Charbonnel lui donna alors les raisons qui avaient motivé sa présence à cette cérémonie:

(...) Comme mon prédécesseur, je suis membre du conseil de l'instruction publique, et le seul catholique; le conseil me traite avec beaucoup d'égards; pour prendre part à l'exécution d'une loi, nous n'approuvons pas toute cette loi; ou il faut que je quitte ce poste, ou je dois subir certaines conséquences de ma participation à ses opérations..⁵.

En cette occasion, c'est à lui que revient l'honneur de présenter la truelle d'argent à son excellence lord

⁵ AAQ, De Charbonnel à Bourget, 26 juillet 1851, dans D.M. 1X-202.

Elgin. Nous lisons dans Ryerson Memorial Volume:

Right Rev. Bishop Charbonnel, to whom was assigned the duty of presenting the Governor-General with the silver trowel, spoke with great cordiality and with French grace and eloquence. He said:

"Monseigneur, Je suis très heureux et très honoré d'avoir été choisi par le Conseil de l'instruction publique, dont votre excellence a daigné me faire membre, pour lui présenter cette truelle d'argent aux industrieuses emblèmes du blazon des Bruges."

"L'établissement dont votre excellence va poser la pierre angulaire, Monseigneur, sera un des plus glorieux moments de tout ce que son libéral gouvernement aura fait pour la prospérité de ce pays: ad aedificationem"⁶.

Mais qu'on ne s'illusionne pas! Les écoles mixtes lui faisaient mal au coeur. Il songeait aux moyens à prendre pour améliorer la situation:

Notre droit d'écoles séparées, écrivit-il à Mgr Bourget, s'il ne reste pas une déception, comme j'y travaille de tout mon coeur, fait que cette loi est tolérable, quoique bien imparfaite; si j'avais été laissé à moi seul, je voulais demander pour chaque localité un conseil catholique examinant ses maîtres, les approuvant, les disciplinant, les payant, les renvoyant; ajoutant que pour être d'accord avec la liberté religieuse accordée aux Canadiens, il fallait tout cela, et que toute privation de cela était plus ou moins une persécution déguisée⁷.

⁶ J. George Hodgins, Ryerson Memorial Volume, Toronto, Warwick, 1889, p. 87.

⁷ AAQ, De Charbonnel à Bourget, 26 juillet 1851, dans D.M. 1X-202

Intérieurement, il n'a jamais toléré l'école mixte: "Je m'arrête, je n'en finirais pas sur ce sujet des écoles mixtes⁸." Lorsque l'occasion se présentera de parler haut, il le fera franchement, convaincu de la légitimité de la cause qu'il défend.

Le 15 janvier 1852, les catholiques de Chatham, indignés de ce que, après avoir prélevé de fortes taxes pour la construction d'une école commune, les syndics refusaient de leur attribuer une partie de ces fonds, portèrent plainte au président du conseil de l'Instruction publique, M. S.P. Harrison. Celui-ci remit la lettre au surintendant en chef des écoles, Ryerson. Ce dernier répondit directement à M. S.D. Williams, syndic de l'école séparée:

(....) je vous transmets copie d'une lettre que j'ai récemment écrite au bureau des syndics des écoles publiques, et au syndic d'une école séparée dans la ville de Belleville, sur le même sujet⁹.

Cette lettre stipulait que les écoles séparées ne pouvaient s'attendre à être mises sur un pied d'égalité avec les écoles communes. Mgr de Toronto se plaignit alors à Ryerson de ce que cet esprit si hautement loué lors de la

8 Ibid.

9 Ryerson à S.D. Williams, 23 février 1852 dans Copie de la correspondance échangée entre l'évêque catholique romain de Toronto et le surintendant en chef des écoles au sujet des écoles séparées dans le Haut-Canada. Qu3. Lovell. 1852, p. 33.

pose de la première pierre de l'école normale n'était pas en honneur dans certaines localités. Il demanda au surintendant d'appuyer la pétition et il ajouta:

For God Sake and for the prosperity of the Country, let us combine, dear Sir, all our exertions that religious liberty of conscience may be more real than nominal. There is no other element of peace in this part of the World composed of so many different persuasions¹⁰.

Le 7 mars, rappelant à Ryerson la demande des catholiques romains de Chatham, Mgr de Charbonnel lui signifia que les noirs étaient mieux traités que les catholiques et il attira son attention sur le fait que dans une école mixte, l'histoire anti-catholique d'Angleterre, écrite par Goldsmith, était utilisée comme manuel scolaire:

I hear from Chatham, subsequently to my appeal to your equity and to your last answer that there the negroes are incomparatively better treated than the Catholics, that the latter have received for their Separate schools attended on an average by 50 pupils only 10 Government money --- and are offered as little out of about 300 taxes raised for the payment of teachers to which the Catholics have much contributed as well as to the high sum levied for the building of a New school house that in another mixed school the anti catholic history of England by Goldsmith is provided as a text book.

Again, dear Doctor, where is the equity of such a management, where that liberal spirit professed in pamphlets, public speeches, reports, etc., and am I not right to call our most deplorable system of

¹⁰ AAT, De Charbonnel à Ryerson, 20 février 1852, dans Letter Book, 1842-65, p. 281 a, aussi dans Correspondance, Ibid., p. 7

education a regular disguised persecution, and still I have facts of worse character¹¹.

Quelques jours plus tard, soit le 13 mars, le Dr. Ryerson accusa réception des deux dernières lettres. Il affirma que les droits des parents et les droits religieux étaient également protégés par le système actuel d'écoles. Au sujet de l'histoire d'Angleterre de Goldsmith, il s'étonna des objections apportées. Il avoua, toutefois, que le conseil de l'Instruction publique n'avait pas sanctionné ce livre et qu'il n'avait pas été recommandé à l'usage des écoles communes. Il se montra fort surpris des prétentions d'exemptions ou de privilèges formulées par certains partisans des écoles séparées. Pour lui, ceci était de mauvais augure.

Les écoles publiques (poursuivit-il) sont la propriété de toutes les classes de la société dans les municipalités d'écoles dans lesquelles elles sont érigées; et il y a toute apparence qu'elles y seront maintenues à perpétuité par les dispositions de la loi. Mais il n'y a nulle garantie qu'une école séparée s'y maintiendra six mois... Un homme peut aujourd'hui envoyer ses enfants à l'école séparée; mais il a légalement le droit de les envoyer demain, s'il veut, à l'école publique¹².

11 AAT, De Charbonnel à Ryerson, 20 février 1852, dans Letter Book, 1842-65, p. 281 a, aussi dans Correspondance, Ibid., p. 7

12 Ibid., Correspondance, p. 8-9

Les relations devinrent tendues: la correspondance laissa percer un mécontentement extrême. Dans sa lettre du 24 mars, Hgr de Charbonnel se plaignit de ce que Ryerson n'avait pas répondu aux deux premiers points mentionnés dans sa correspondance. Quant à la 3e plainte: l'usage de livres pernicioeux, il voyait une anomalie dans la réponse donnée:

La 14e section de l'Acte des écoles pourvoit à ce qu'aucun élève ne sera tenu (et les catholiques y sont tenus dans certaines écoles) de lire dans aucun livre de religion auquel ses parents puissent s'opposer, et que par là toutes les dénominations religieuses sont protégées. Ainsi, un livre quaker ridiculisant le baptême --- un livre baptiste ridiculisant le baptême des enfants --- un livre méthodiste ridiculisant la haute église (....) tous ces livres pourront être lus dans la même classe de vos écoles mixtes aussi bien que l'histoire anti-catholique de Goldsmith, et cela légalement et comme de raison sans donner aucun sujet raisonnable de plaintes, parce qu'aucun enfant n'est tenu de lire le livre auquel ses parents peuvent s'opposer, et ainsi, les enfants de toutes les dénominations religieuses sont également protégés¹³.

Il dénonça d'une façon énergique le système d'écoles mixtes, tel qu'il existait dans le Haut-Canada:

Mais tant que nos écoles mixtes seront ce qu'elles sont, aussi différentes des écoles élémentaires d'Irlande, si justement appréciées dans votre lettre, que l'est le jour et la nuit; tant que la plupart de nos écoles mixtes seront un danger pour la foi et la morale de nos enfants, eux et nous, leurs parents spirituels et temporels, nous agirons conformément

13 Ibid., Correspondance, p. 9-10. Voir aussi AAT, De Charbonnel à Ryerson, 24 mars 1852, AAT, dans Letter Book, 1842-65, p. 273.

à la doctrine de Dieu inconnu dans vos écoles comme elle l'était dans Athènes¹⁴.

Mgr de Charbonnel terminait en citant un écrivain protestant pour prouver l'efficacité des écoles catholiques dans des pays catholiques et donc l'urgence pour l'Eglise catholique du Haut-Canada d'avoir ses propres écoles:

Maintenant quant à votre système tant vanté de maisons d'écoles qui offrent plus de garantie que nos écoles séparées, comme si la pierre ou la brique était préférable aux livres et aux instituteurs, laissons l'écossais protestant Laing, dans ses 'NOTES OF A TRAVELLER' récemment publiées, dire au PEUPLE DU HAUT-CANADA auquel vous faites allusion dans votre réponse que, 'dans les pays catholiques, même en Italie, l'éducation est au moins aussi généralement répandue dans la masse du peuple et elle y est encouragée avec autant de zèle par le clergé, qu'elle l'est en Ecosse. L'éducation en réalité non seulement n'est pas étouffée par l'église romaine (POISH CHURCH) mais elle y est encouragée et elle est un puissant instrument dans les mains du clergé, et celui-ci s'en sert habilement. De là l'opinion du célèbre homme d'état protestant, Guizot qui dit, dans une publication récente, que l'école qui enseigne le mieux le respect dû à l'autorité est l'école catholique¹⁵.

Puis il devient explicite sur ce qui faisait l'objet de ses requêtes:

(....) nous demandons et nous aurons l'entière administration de nos écoles, comme les protestants l'ont dans le Bas-Canada; ou bien les peuples du 19e siècle sauront qu'ici, comme ailleurs, les catholiques, contrairement à la constitution du pays, contrairement

14 Ibid., Correspondance, p. 10, voir aussi AAT, Letter Book 1842-1865, p. 278.

15 Ibid., p. 10.

à ces intérêts les plus chers et les plus sacrés sont persécutés de la manière la plus cruelle et la plus hypocrite¹⁶.

Le lendemain, 25 mars, écrivant à lord Elgin, gouverneur du Canada, il souligna: "Le 28 octobre dernier, j'en écrivis en ami à l'honorable Hincks; et je viens d'être forcé d'écrire de la manière la plus énergique, au surintendant de nos écoles mixtes et séparées¹⁷."

Hodgins, au nom du surintendant, accusa réception de la lettre du 24; puis l'évêque, préoccupé de la question, revint à la charge quelques jours plus tard, le 31 mars. Il avait, semble-t-il fait une omission:

My Dear Sir:

My only answer to your kind suggestion is this: Let the Board of Trustees, let any citizen of our community go and visit with my full permission our schools in Richmond Hill, in St. Paul's Church, in Loretto house and see whether we know as well as anybody else how to promote, diffuse and encourage instruction and education, and judge whether under the double constitutional principle of Religious liberty and equal rights we can be deprived of a share in the public funds for education proportioned to our large and poor population, without bigotry, injustice and persecution¹⁸.

De nouveau, le 6 avril, une simple note vint rappeler au surintendant que l'année précédente à son retour

16 Ibid., Correspondance, p. 11.

17 AAT, De Charbonnel à Elgin, 25 mars 1852, dans Letter Book, 1842-1865, p. 280.

18 AAT, De Charbonnel à Ryerson, 31 mars 1852, dans Letter Book, 1842-1865, p. 281b.

d'Europe, il avait dit que s'il avait été à Toronto, les choses ne se seraient pas passées de la même façon. Il insista donc:

Maintenant Rév. Docteur, que vous êtes à Toronto, ayez donc la bonté de voir, si ce n'est pas pour le passé, au moins pour le présent et le future, à ce que nos six ou sept cents élèves, qui sont aussi instruits et mieux élevés que tous les autres, puissent recevoir une part quelque peu équitable dans le fonds commun destiné à l'éducation¹⁹.

Ryerson rectifia:

La conversation à laquelle Sa Grandeur veut bien faire allusion avait rapport à l'établissement des écoles séparées, dans la cité de Toronto, et nullement au montant précis qui devait être accordé pour leur soutien --- attendu que la proportion du fonds des écoles donnée en aide à chaque école séparée n'était pas le sujet du différend, et qu'il est déterminé par la loi²⁰.

Si Ryerson jusque là s'était abstenu de tout commentaire au sujet de la lettre du 24 mars, c'est qu'elle demandait considération. Elle l'avait bouleversé quelque peu. De toute façon, un mois plus tard, soit le 24 avril, la réponse arriva, longue, détaillée, soigneusement rédigée. Elle était une réplique aux injonctions lancées contre son système d'écoles communes. Il réfuta point par point les avancées de l'évêque de Toronto. Il mit en parallèle

19 Op. cit., Correspondance, 6 avril 1852, p. 19.

20 Ibid., Ryerson à De Charbonnel, 10 avril 1852, Correspondance, p. 20

l'attitude de celui-ci avec celle du regretté Mgr Power qui "avait cordialement approuvé et supporté son système d'écoles élémentaires²¹."

Il accusa le nouveau prélat d'avoir apporté d'Europe "des idées et des sentiments nouveaux sur les écoles et sur notre système d'écoles²²."

Le mot "persécution" employé par l'évêque l'avait fait bondir;

Il n'y a donc pas l'ombre de raison, (dit-il) pour prétendre que 'la persécution la plus cruelle et la plus hypocrite' pèse sur une classe d'écoles plus que sur l'autre; et ce sont là 'les vrais principes de la liberté religieuse et de droits civils égaux' appliquées à toutes²³.

Voulant donner une explication pour le cas de Chatham et pour les demandes formulées à ce sujet, il ajouta:

Le principe de la loi des écoles est que, chaque municipalité a le droit de faire ce qu'il lui plaît de ce qui lui appartient, de ce qu'elle ne reçoit pas de la législature, du montant qu'il n'est pas nécessaire de prélever pour avoir droit à l'aide de la législature, mais de ce qu'elle prélève volontairement dans sa propre juridiction²⁴.

Il trouvait, pour le moins, simplement absurde qu'une municipalité se serve de l'argent des taxes pour

21 Ibid., Ryerson à de Charbonnel, 24 avril 1852, Correspondance, p. 12.

22 Ibid., p. 12

23 Ibid., p. 14

24 Ibid., p. 15-16.

pourvoir aux nécessités d'une école séparée. "Une pareille liberté ou plutôt une pareille autorité despotique laissée à une croyance religieuse, serait le tombeau des franchises municipales dans le Haut-Canada²⁵."

Il lui répugnait qu'on qualifiât de "sans Dieu" ses écoles. Il affirmait: "...la majorité des membres du conseil de l'Instruction publique qui ont fait les règlements des écoles par rapport à l'instruction morale et religieuse, sont aussi profondément convaincus que Votre Grandeur de la valeur de l'âme et du prix du ciel²⁶."

Mgr de Charbonnel crut bon de faire des mises au point. Ainsi, le 1er mai, il reprit la plume attribuant à son incapacité pour s'exprimer clairement en anglais, certaines incompréhensions qui s'étaient glissées et qu'il croyait discerner dans la réponse quelque peu acerbe du surintendant:

Ma dernière lettre, sans doute à cause de mon anglais, n'a été ni claire, ni comprise, puisqu'elle vous a fait m'adresser des personnalités et des insinuations que je répudie comme indignes de vous et de moi. Tous mes précédents avec vous et le conseil de l'Instruction publique ont été polis et chrétiens, et quelquefois d'une tolérance qu'il m'a fallu légitimer²⁷.

25 Ibid., p. 16.

26 Ibid., p. 16.

27 De Charbonnel à Ryerson, 1er mai 1852, dans Correspondance p. 20

Ce n'était pas le surintendant qu'il attaquait mais bien le système d'écoles:

Ma dernière lettre n'est énergique après 18 mois d'observations et de patientes représentations, que contre un système d'écoles que ma conscience d'évêque catholique repousse de toutes ses forces pour les âmes qui me sont confiées, et qui, malgré vos explications, je vous le répète sans crainte et sans respect humain aucun, est pour nous catholiques, une persécution déguisée, unanimement et rigoureusement condamnée par d'autres évêques que moi²⁸.

Il s'appuyait sur les canons des conciles de Baltimore, ce qui fera dire à George Hodgins que son changement d'attitude à l'égard de Ryerson et de la question scolaire, était dû au fait qu'il était forcé par les autorités de son église à adopter ce comportement.

Or les canons mentionnés insistaient:

- 1) sur l'urgence d'établir, pour les enfants catholiques des écoles où tout en acquérant les connaissances des lettres, ils seraient instruits dans les principes de la foi et des mœurs,
- 2) sur la nécessité de préparer à l'usage des écoles, des livres ayant reçu l'approbation des évêques,
- 3) sur la vigilance à apporter pour que les enfants catholiques ne fassent point usage de la bible selon la version protestante, et pour que ces livres ne soient point

28 Ibid., p. 20-21.

introduits au détriment de la foi et de la piété²⁹.

Les paroles du surintendant, pour fortes qu'elles étaient, n'avaient nullement ébranlé le prélat qui revint avec vigueur sur le devoir de:

...résister à votre malheureux système d'écoles, m'efforcer d'en arracher mes chers enfants et de remédier à ce grand fléau, en pressant notre gouvernement de nous donner un système qui nous convienne, un système qui ne rende pas ici la condition des irlandais pire qu'en Irlande, un système digne de ce libéralisme américain ou canadien tant vanté dans le monde, à moins que le Haut-Canada ne préfère continuer ce que je ne puis appeler en logique rigoureuse, qu'une persécution cruelle et déguisée³⁰.

Il maintint qu'il avait déjà dit que:

"si le catéchisme était suffisamment enseigné dans la famille ou par le pasteur si rare en ce diocèse, et si l'école mixte était exclusivement limitée à l'instruction séculière et sans danger pour nos catholiques du côté des maîtres, des livres et des compagnons, la hiérarchie catholique pourrait tolérer comme je le fais dans certaines localités, informations prises³¹."

Dans la réponse qui suivit, le 12 mai, le surintendant ne cacha pas sa déconvenue en lisant la lettre du 24 mars:

...j'ai en conséquence éprouvé beaucoup de surprise, de chagrin et de désappointement en lisant la lettre de votre grandeur, en date du 24 mars, dénonçant tout le système de l'Instruction publique

29 Voir de Charbonnel à Ryerson, 1er mai 1852, dans Correspondance, p. 21.

30 Ibid., p. 21

31 Ibid., p. 21

que, comme l'un de mes collègues, votre grandeur était censé devoir encourager, attaquant les principes qui ont guidé ma conduite durant tout le temps que ma position officielle m'a mis en rapport avec le fonctionnement de ce système --- attaquant les motifs de ceux qui l'ont établi, --- injuriant le caractère du peuple du Haut-Canada, et préconisant ce qui sera le renversement des droits reconnus jusques ici du gouvernement responsable³².

Il nia "avoir nourri aucun sentiment, avoir proféré aucune remarque qui puisse le moins du monde comporter un manque de respect à Votre Grandeur³³." Son regret c'était de n'avoir pas réussi à le faire changer d'opinion à l'égard du système d'écoles publiques.

Il renvoyait la balle à son adversaire. Analysant les faits dans son optique, c'était lui, croyait-il, c'était son système qui était persécuté: "Je pense donc que votre grandeur a assumé la position du persécuteur, et non la législature et les municipalités du Haut-Canada³⁴."

Il se dit convaincu que:

(...) les catholiques romains jouissent non seulement d'une protection et d'avantages égaux à ceux des autres parties de la société, mais encore, sous le rapport des écoles séparées, d'un privilège qui

32 Ibid., Ryerson à de Charbonnel, p. 22-23.

33 Ryerson à de Charbonnel, 12 mai 1852, dans Correspondance, p. 23

34 Ibid., p. 23

n'est accordé à aucune dénomination religieuse, soit dans le Haut ou le Bas-Canada³⁵."

Il craignait, ajoutait-il, que si l'évêque défendait l'école mixte aux enfants à qui on n'enseigne pas le catéchisme à la maison, il ne ferait qu'infliger une nouvelle injustice à ces mêmes enfants, en les privant, en plus, de l'instruction séculière. Il remarqua également que, si, selon les affirmations de l'évêque, l'Eglise catholique seule avait le contrôle absolu de l'enseignement, ce serait une attaque directe à la liberté religieuse et cela impliquerait la suprématie et le contrôle absolu du pape sur l'instruction publique en général.

Mgr de Charbonnel cessait ici toute polémique avec le Docteur Ryerson. De part et d'autre, on se tenait sur ses positions. Accusant réception de la dernière lettre, il dira:

La conclusion de notre correspondance doit être que nos opinions sur les écoles séparées sont tout-à-fait différentes.

Mais j'espère qu'en usant de tous les moyens constitutionnels pour faire reconnaître nos droits, je ne renverserai point le gouvernement du Canada, ni ses institutions³⁶."

35 Ibid., p. 23.

36 De Charbonnel à Ryerson, 22 mai 1852, dans Correspondance, p. 28. Voir aussi AAT, Letter Book, 1842-1865, p. 285a.

Le lendemain, écrivant au président du conseil de l'Instruction publique, et faisant allusion à sa correspondance avec Ryerson, il releva les: "23 pages in-folio" que celui-ci lui avait adressées. Ce fut Ryerson lui-même qui répondit le 31 mai. Il prit le temps et de rappeler et d'expliquer à nouveau les faits qui l'avaient amené à écrire cette lettre de "23 pages in folio, remplies d'indignes personnalités et d'insinuations". Il avoua s'être efforcé d'y mettre tout le respect dû à Sa Grandeur tout en donnant "une stricte attention aux principes et au fonctionnement du système des écoles, tel qu'établi par la loi³⁷."

Il ajouta, en post-scriptum, "qu'il ne s'est introduit aucun changement dans son interprétation, ses vues ou l'administration de la loi³⁸."

L'avenir allait prouver que, si la correspondance était close entre le surintendant et l'évêque de Toronto, la question des écoles séparées était loin d'être réglée. Ce n'était que le début d'une longue controverse, d'une lutte âpre et acharnée qui aurait ses répercussions jusque dans les murs de l'Assemblée législative.

37 Ryerson à de Charbonnel, 31 mai 1852, dans Correspondance, p. 30.

38 Ryerson à de Charbonnel, 31 mai 1852, dans Correspondance, p. 32.

CHAPITRE 3

ROLE DE L'GR DE CHARBONNEL DANS LA PRÉPARATION ET
L'ÉLABORATION DU BILL DE 1853

La correspondance échangée entre l'évêque et le surintendant des écoles fut certes un des atouts les plus puissants dans la mise en oeuvre du bill de 1853, car même si elle semblait n'avoir rien réglé sur l'heure, elle ne restait pas lettre morte; elle allait servir de point d'appui. Tout ce qui se dira dans la suite, tout ce qui s'écrit, on le retrouve, en substance, dans ces lettres de 1852, lettres qui furent imprimées à la demande de l'Assemblée au mois de septembre suivant.

Toutefois, l'gr de Charbonnel n'avait pas attendu cette heure pour dresser son plan de campagne, plan que nous trouvons élaboré dans une lettre à Mgr Guigues en novembre 1851:

Je désire de tout mon coeur avoir tout un système d'écoles séparées. Je l'ai dit au gouvernement, je l'ai dit à mon peuple de Toronto qui s'est érigé avec mon conseil en Institut catholique, principalement à cette fin. Je l'ai dit à mes prêtres en retraite en leur recommandant de favoriser l'établissement de branches de cet Institut. (...) Je n'ai pas fait de mandement bien que je désire faire une circulaire sur l'éducation. Je ne me mêle point des élections. J'aimerais bien que mes prêtres ne s'en mêlassent point non plus, laissant ce soin aux membres de l'Institut catholique. Je parle partout où j'en ai l'occasion du danger des écoles mixtes, en général et de la nécessité pour

les catholiques de mon diocèse d'avoir des écoles séparées, tout en me réservant le droit de me servir des protestants en certaines circonstances très rares¹.

Il avait, en effet, approché le gouvernement le 1er novembre de cette même année, demandant qu'on mette fin à l'injustice criante qui existait alors à l'égard des écoles séparées. Sa lettre à l'honorable Francis Hincks se lit comme suit:

I have no doubt that our Legislature in its next Session will put an end to such an injustice and give us a law worthy of our Government with regard to the Education of our Catholic children. Under the principle of Religious liberty and the promises made in the act of Capitulation, Catholics cannot but be free to educate their children according to the principles and practices of their faith, with the reserve of sending them to mixed schools when they judge it prudent under certain circumstances, provided they pay the taxes for public instruction².

De son côté, Hincks l'assurait que le gouvernement allait s'intéresser à la question:

My Dear Lord Bishop:

The important subject of your letter is one which must engage the early attention of the Government³.

1. AAQ, De Charbonnel à Guigues, 14 novembre 1851, dans Registre des lettres, vol. 1V, p. 138.

2. AAT, De Charbonnel à Hincks, 1er novembre 1851, dans Letter Book 1842-1865, p. 279.

3. Hincks à de Charbonnel, 5 novembre 1851, dans Toronto Mirror, vol. 19, no. 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 1.

PREPARATION ET ELABORATION DU BILL DE 1853

46

Mgr de Charbonnel avait également informé son peuple. A son instigation s'était fondée l'Institut catholique. Par ce groupement laïque, il fera passer ses idées; par son truchement, il rejoindra la presse, la Chambre d'Assemblée; en un mot, il formera l'opinion publique en faveur des écoles séparées.

Les archives de l'archevêché de Toronto conservent une copie des règlements de l'Institut fondé le 20 août 1851, et dont voici les grandes lignes:

The object of the Catholic Institute is Unity among Catholics -- for the establishment and protection of their Civil and Religious Rights and Privileges -- sound religious and secular instruction of their youth -- the encouragement of Public Lectures -- the formation of Libraries and Reading Rooms -- the extension of useful knowledge, and the attainment of that position in the community to which their number and influence entitle them⁴.

Une lettre de l'honorable John Elmsley au Reverend P. Schneider, montre bien que les membres de cet Institut travaillaient avec ardeur à s'assurer de bons avocats en Chambre:

If I may be permitted to take the liberty of adressing you upon the subject of the approaching elections I think I may be excused in that boldness by the importance of the occasion, and moreover I shelter myself under the expressed permission of our venerated Bishop that upon all matters of Public and Political interest which affect our Holy Church we may whether clergy or laity freely use our votes

4 AAT, The Catholic Institute, Rules and Regulations, 20 août 1851, dans De Charbonnel Papers.

and influence in furtherance of the good cause. His Lordship gratified us some time ago by delivering an address to the Catholic Institute in the city of Toronto in which upon the subject of Education he exerted us to be united in one compact body to endeavour to obtain by all constitutional means Separate Schools throughout the length and breadth of the Law, or Whatsoever it might be deemed advisable to have them established.

The General Elections are close at hand, and the hour is fast approaching in which like a band of brothers we should stand firm to our purpose and oppose by every allowable effort all candidates who are avowedly opposed to Separate Schools.

(....)

I make bold to suggest to you that as far as you can interfere in opposing Mr Cameron or any other candidate who may declare himself opposed to separate schools you will endeavour to insure his defeat⁵.

Mgr de Charbonnel lui-même, parlant de cet organisme formé de laïques convaincus, leur rendra cet hommage: "Notre Institut catholique m'a aidé beaucoup à obtenir du gouvernement des promesses favorables aux écoles séparées⁶."

Il avait, en janvier 1852, sollicité Mgr l'Archevêque de Québec, de travailler auprès du gouvernement en faveur des écoles d'Ontario:

Je vous conjure, Monseigneur, d'exercer toute votre influence auprès du gouvernement pour que la minorité catholique du haut de votre province soit

5 AAT, Elmsley to Schneider, 24 novembre 1951, dans De Charbonnel Papers.

6 AAT, De Charbonnel à la Sacré Congrégation de la Propagande à Rome, le 30 mai 1853, dans Letter Book, Sept. 1850-June 1858, p. 37-38.

traitée pour les écoles comme l'est dans le bas la minorité protestante. Sans cela, nous sommes perdus⁷.

Puis, ayant élaboré un projet de requête, il le soumit à l'approbation de l'évêque de Bytown. Cette pétition demandait que les Réserves du Clergé soient attribuées aux écoles séparées du Haut-Canada et prenait position contre le système d'écoles mixtes:

Que les Catholiques demandent que la portion qui leur sera échue en partage soit appliquée pour les écoles catholiques séparées et pour le soutien des Missionnaires dans chaque localité.

Qu'une éducation toute séculière ou que des écoles mixtes telles qu'elles existent en ce moment n'offrent à leurs yeux qu'une éducation incomplète et souvent plus dangereuse qu'utile au repos des familles et de la société. Aussi quelque considération qu'ils aient vue qu'ils auront pour les hommes placés à la tête de l'instruction, ils pensent que leur ~~zèle~~ ne pourra qu'affaiblir le mal, mais non le détruire; car ce ne sont point les personnes mais le système qu'ils regardent comme insuffisant et dangereux....⁸.

Dans une lettre subséquente, il ajoutait: "Je l'ai dit et écrit au gouvernement plusieurs fois et je viens de le lui répéter encore officiellement: son système d'éducation est une persécution déguisée des catholiques et la

7 AAQ, De Charbonnel à l'archevêque de Québec, 29 janvier 1852, dans H.C. VII-19

8 AAT, Copie d'une pétition dans Lettre de Mgr de Charbonnel à Mgr Guigues, le 25 février 1852, dans Letter Book, sept. 1850 - June 1858, p. 26.

ruine de tout principe religieux et social⁹."

Mais en homme prudent, il demanda conseil, non seulement à ses confrères du Canada, mais à Rome également et il attendait la réponse avec impatience:

Il me tarde d'avoir la sanction de Rome sur notre projet de décret au sujet des écoles mixtes; s'il est sanctionné, nous serons bien forts avec nos masses catholiques et le libéralisme de plusieurs protestants contre le destructeur système actuel. Si nos écoles mixtes continuent, avant peu, nos barbares envahiront¹⁰.

Mgr Bourget le rassura: "Oui, vraiment avec un bon décret, sanctionné par le Saint-Père, nous ferons bonne guerre aux écoles mixtes¹¹."

La cinglante riposte de Ryerson, le 25 avril, le fit sursauter. Ecrivant à Mgr Bourget, il le mit au courant de la réponse qu'il entendait lui donner:

Le Surintendant Ryerson vient de répondre 22 pages à une lettre de moi sur le grand fléau du Haut-Canada; ma réplique sera verte: La Théologie catholique condamne dans vos écoles: 1^o la lecture de la bible, règle de foi protestante, 2^o l'exclusion du catéchisme, règle de foi catholique, 3^o l'instruction sans religion, d'autant que les parents négligent celle-ci et les pasteurs sont

9 AAT, de Charbonnel à Guigues, 6 mars 1852, dans Letter Book 1842-1865, p. 277 et AAO, dans vol. 1V. p. 210.

10 ACAM, De Charbonnel à Bourget, 12 avril 1852, dans Papiers de Mgr Bourget, 255-104, 852-6.

11 ACAM, Bourget à de Charbonnel, 19 avril 1852, dans RLB, 7, 281.

PRÉPARATION ET ÉLABORATION DU BILL DE 1853

50

trop occupés pour suivre les enfants, 4^o les maîtres, les livres, et les compagnons d'école presque toujours dangereux plus ou moins¹².

Avant de soumettre une autre requête à M. les Ministres, il voulut faire un nouveau sondage. Cette fois ses confrères du Sud, se réunissaient en Concile à Baltimore. Il s'y rendit, préoccupé d'y chercher conseils. Comme il avait dû quitter les assises avant la fin, Mgr Henrick lui fit parvenir par écrit les vues de son comité sur la question des écoles séparées. A la lumière des données reçues, il nota au dos de la dernière page:

We want a clause repealing all former obstacles to its operation --- taxing catholics wishing a separate school for 15 children, and catholics sending their children to common schools --- giving the catholics the right of choosing teachers, books, discipline and ruling their school affairs with all the powers granted to protestants for their own --- providing for its interpretation according to the great principles of natural equity, religious liberty & constitutional equality that Mr Ryerson may render impractical and odious a sincere liberal legislature¹³.

Il avait dit qu'il s'attachait à former la conscience de ses diocésains. Dès que parut la lettre pastorale du 1^{er} Concile de Baltimore, il la fit publier dans le Toronto Mirror, attirant l'attention de ses diocésains sur le

12 ACAM, De Charbonnel à Bourget, 28 avril 1852, dans Papiers de Mgr Bourget 255-104, 852-7.

13 AAT, Mgr de Charbonnel (notes écrites de sa main au dos de la lettre de Mgr Peter R. Henrick), 16 mai 1852, dans De Charbonnel Papers.

paragraphe qui avait trait à l'éducation chrétienne:

To you, Christian parents, God has committed these children, whom he permits to regard as yours; and your natural affection towards them must ever be subordinate to the will of Him, from Whom all paternity in Heaven and earth is named! Remember that if for them you are the representatives of God the source of their existence, you are to be for them depositories of His authority, teachers of His Law, and models by imitating which they may be perfect, even as their Father in Heaven is perfect. [...] Listen not to those who would persuade you that religion can be separated from secular instruction. [...] Encourage the establishment and support of Catholic schools; make every sacrifice which may be necessary for this object; spare our hearts the pain of beholding the young whom after the example of our Master, we so much love, involved in all the evils of an uncatholic education, evils too multiplied and too obvious to require that we should do no more than raise our voice in solemn protest against the system from which they spring. In urging on you the discharge of this duty, we are acting on the suggestion of the Sovereign Pontiff, who in his encyclical letter, dated 21st November 1851, calls on all the Bishops of the Catholic World, to provide for the religious education of youth...¹⁴.

Fort de cet appui, Mgr de Charbonnel lança une pétition, laquelle, soumise à l'approbation des évêques de Bytown et de Kingston et signée également par eux, contenait les principaux griefs des catholiques contre la loi et contre son application dans le système d'écoles actuel et proposait des amendements en vue d'un Acte juste et

¹⁴ Pastoral Letter of the First National Council of the United States, held at Baltimore, dans Toronto Mirror, vol. 15, no 41, livraison du 18 juin 1852, p. 3, col. 3.

équitable. Le R.P. Causse, dans sa 'Vie de Monseigneur de Charbonnel', résume ainsi la pétition:

Les pétitionnaires font respectueusement observer que la loi sur les écoles séparées est tellement insuffisante et donc, si peu en harmonie avec les principes des droits égaux, que les catholiques, tout en payant pour les écoles, sont dans l'obligation morale de s'en passer ou d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, ce qui blesse trop souvent leur conscience et ce principe de religieuse liberté écrit dans la Constitution du pays.

Les signataires ajoutent que l'objectif de la loi en ce qu'elle aurait d'équitable, ne saurait être atteint, ni les droits des catholiques sauvegardés aussi longtemps que la dite loi sera livrée à l'interprétation fantaisiste de l'actuel surintendant de l'éducation, lequel professe ouvertement que l'acte des écoles séparées est une erreur, que ces écoles ne répondent à aucun besoin, que, loin d'être avantageuses aux catholiques, elles constituent à leur égard une véritable déchéance, enfin qu'elles sont vouées à la mort, sous l'influence de vues plus hautes et plus lumineuses. [...]

Contre l'efficacité de la loi en vigueur, la pétition alléguait le fait que les catholiques du Haut-Canada, tout en formant à peu près le quart de la population totale, ne possédaient que vingt-et-une écoles séparées, contre trois mille écoles publiques, motif de joie, ajoutait-on, pour le surintendant. En revanche les écoles catholiques de Toronto, qui abritaient le tiers de la population scolaire de la ville, ne recevaient que le douzième des fonds municipaux employés aux fins d'éducation..¹⁵.

Mettant M. Cazeau au courant de la pétition, Mgr de Charbonnel y allait de ses commentaires:

[...] ce n'est qu'hier que j'ai pu conclure à Kingston et envoyer avec Mgr Phelan une pétition à S.E. le Gouverneur Général en faveur de nos écoles séparées.

¹⁵ R.P. Candide Causse, Vie de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto, Gembloux, Les belles éditions franciscaines, 1931, p. 119, 120, 121.

Nous lui représentons que celles qu'a voulu nous donner la loi sont paralysées de toutes manières, et ou privent nos catholiques d'écoles qu'ils payent, ou les renvoient aux écoles mixtes, le plus souvent contre leur conscience; et que le seul remède à cette double violation de nos droits est de nous accorder toute une administration séparée, et une part aux fonds pour l'éducation proportionnée au nombre de nos enfants fréquentant chaque école¹⁶.

Il comptait sur l'appui de M. Cazeau, de Mgr l'Archevêque et de "tout ce qui est vraiment patriotique et religieux au gouvernement¹⁷." Il faisait voir au vicaire général combien était impossible la position des écoles séparées:

Quant aux écoles séparées elles sont comme impraticables par les mille entraves dont on les enchaîne; et il ne peut en être autrement, puisque M. Ryerson dit tout haut qu'elles nous sont plus nuisibles qu'utiles, qu'elles doivent mourir de leur belle mort sous l'influence des lumières abondantes et des vues larges de notre siècle, tout en disant bien entendu, de peur qu'on ne pense autrement, qu'il agit envers les Catholiques et leurs écoles séparées avec l'impartialité de la déesse aux yeux fermés¹⁸.

Il concluait en disant: "C'est à nous de choisir nos maîtres, nos livres, à régler nos écoles; c'est au gouvernement et aux municipalités à nous donner des ressources en proportion de nos enfants pauvres, et non de nos taxes, comme disent nos adversaires¹⁹."

¹⁶ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 3 juin 1852, H.C. VII-106.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

L'honorable M. Morin accusa réception de la requête au nom du gouverneur général et promit que le gouvernement apporterait une attention particulière au problème:

My Lord:

I have the honor by command of the Governor General to acknowledge the receipt of a petition signed by your Lordship, the Right Rev. Bishop of Toronto and the Right Rev. Bishop Phelan, administering the Diocese of Kingston praying for an amendment of that part of the common school act of Upper Canada which relates to the establishment of separate schools and in reply I am directed to acquaint your Lordship that the subject which has thus been brought under His Excellency's notice will not fail to engage the attentive consideration of the Government²⁰.

Le prélat plein d'un saint enthousiasme se disait prêt à tout, une fois de plus, pour le succès de la cause:

Si le décret du Concile de Québec sur les écoles mixtes revient de Rome confirmé par Sa Sainteté nous serons encore plus forts et dès lors nous devons nous déclarer dans l'état de persécution, jusqu'à ce que nous jouissions de la --- liberté religieuse qui est la liberté d'élever nos enfants catholiques selon notre foi et la discipline de l'Eglise, c'est-à-dire du Pape et des Evêques. Pour moi je suis prêt à tout pour cette question que je mets au-dessus de tout²¹.

Toutefois, le ministre crut devoir consulter le surintendant sur cette question. Sir Francis Hincks

20 AAO, L'honorable Morin à Mgr de Bytown, 18 juin 1852, dans Registre des lettres, vol. IV, p. 284.

21 AAO, De Charbonnel à Guigues, 29 juin 1852, dans Registre des lettres, vol. IV, p. 292.

écrivit donc à Ryerson²². Il faut faire quelque chose, disait-il, et je crois que nous sommes prêts à le faire où les écoles libres sont établies. Une colonne devrait être ajoutée sur la liste et chacun indiquerait son désir que ses taxes soient appliquées à telle école. Elles pourraient aussi participer d'une certaine façon aux octrois du gouvernement. Où il y a des écoles libres, les évaluateurs sont protestants. Il n'y a donc pas de danger pour la fraude. Les catholiques romains seront capables d'agir indépendamment et indirectement, et pourront peut-être supporter les écoles libres si c'est bien conduit. Ce plan ne vaut-il pas la peine d'être essayé? Si nous refusons ceci nous pourrions avoir pis.

En réponse à la lettre de Hincks, Ryerson envoya à son tour un projet de loi qui fut remis au procureur général. Celui-ci confrontant le bill de Ryerson avec la requête des évêques se permit d'y faire certaines modifications que le surintendant n'approuva pas d'ailleurs.

Lors de l'ouverture de la session, le True Witness rapportant le discours du trône, fit observer que les catholiques du Haut-Canada qui revendiquaient des écoles

22 Voir Hincks à Ryerson, 9 août 1852, dans J.G. Hodgins, Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, Toronto, Briggs 1807, p. 62-63.

séparées étaient dans la bonne voie. Il faisait allusion à la pétition qui venait d'être signée:

A petition, which has been approved of by his Lordship the Bishop of Toronto, pointing out the injustice of the School Law as it at present exists, has been adopted by the Catholic Institute, and is now receiving the signatures of the Catholics of the diocese²³.

La session était à peine commencée que George Brown se leva pour demander le rappel de la clause des écoles séparées: "Mr. Brown introduced on the 6th instant, a Bill to repeal the 19th clause of the Common School Act, 13th and 14th Victoria, cp. 48²⁴." Cette clause abolie, les catholiques seraient condamnés à payer pour la construction des écoles publiques protestantes, question contre laquelle s'étaient élevés les évêques du Haut-Canada.

Pendant que le True Witness jetait les haut-cris sur le bill présenté par M. Brown, le Toronto Mirror annonçait que Mgr de Charbonnel était en route pour Québec pour y assister à la session, ou plutôt, dans le dessein bien arrêté d'y suivre les délibérations sur le bill des écoles séparées:

We understand their Lordships, the Bishops of Toronto, Kingston, and Bytown, have gone to Quebec

²³ True Witness, vol. 3, no 3, livraison du 27 août 1852, p. 4, col. 2-3.

²⁴ Proceedings in the Provincial Parliament, dans True Witness, vol. 3, no 5, livraison du 10 sept. 1852, p. 4, col. 4.

to urge the claims of the Catholics to Separate Schools, under certain circumstances, according to the spirit of the 19th clause of the School Act, which the bigoted intolerance of the School Trustees of this city and else where, has rendered inoperative, thereby defeating the intention of the law and doing a gross injustice to those immediately interested²⁵.

Il semble que le journal se soit mépris sur la présence de Mgr de Bytown à Québec à ce moment, puisque H. Cazeau lui écrivit alors au nom de l'archevêque pour l'assurer que "Le ministère est bien disposé mais il a à faire face à bien des gens qui le sont fort mal²⁶." Il lui montrait le bien fondé de la présence des évêques du Haut-Canada à Québec: "Nos Seigneurs de Carrhar et de Toronto sont venus ici pour la question des écoles séparées. Ils ont vu les ministres et plusieurs membres influents. Ils ont l'espoir que la législature fera droit à leur réclamation²⁷."

Un correspondant du True Witness exprimait l'opinion qu'on laisse aux parents catholiques le droit de choisir eux-mêmes le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Il citait à l'appui la grande liberté accordée en ce sens à la minorité protestante du Bas-Canada: "We freely accord

25 Toronto Mirror, vol. 16, no. 1, livraison du

26 AAO, Cazeau à Guigues, 16 sept. 1852, dans Registre des lettres, vol. V, p. 28.

27 Ibid.

to our Protestant fellow-citizens the privilege of having their own schools managed in whatever way they please²⁸."

Il insistait pour que les catholiques du Bas-Canada prêtent main forte à leurs co-religionnaires du Haut-Canada dans la lutte pour les écoles séparées, lutte menée avec tant de vigueur par l'évêque de Toronto:

It is time that we should come forward, one and all, and call upon the Legislature to leave our brethren in Upper Canada free to educate their children in the faith of the Church, which they cannot do if they be compelled to pay for State-Schools. His Lordship the Bishop of Toronto is at the head of the vigorous movement in Upper Canada. Shall we not come to the rescue, and get up petitions simultaneously all over the country²⁹.

L'éditeur du journal rendait lui-même hommage à Mgr de Charbonnel, tête dirigeante de ce mouvement qui vient de présenter au gouvernement canadien une requête tout à fait juste et équitable. Il n'a cessé, disait-il, de demander que parfaite liberté soit accordée aux catholiques du Haut-Canada en matière d'éducation:

[...] His Lordship has never ceased to demand freedom of education for the Catholics of Upper-Canada -- freedom from the soul-degrading yoke of State-Schoolism -- freedom from the thraldom of heresy and infidelity. He has insisted upon the right of the Catholic minority in Upper Canada

²⁸ To the Editor of the True Witness, dans True Witness, vol. 3, no 7, livraison du 24 sept. 1852, p. 5, col. 2-3.

²⁹ Ibid.

to be placed on the same footing with respect to education, as are the Protestant, or Non-Catholic, minority in Lower Canada; he has insisted upon the right of Catholics, if they are compelled to pay for schools, to have schools to which Catholic parents can conscientiously send their children. [C.] He has insisted upon the right of Catholics to have the schools to which they are compelled to contribute, entirely under Catholic control and direction, and furnished with Catholic teachers, and Catholic books of instruction³⁰.

Le bill sur les écoles sera bientôt à l'ordre du jour. Les journaux en parlent comme d'un sujet d'une importance primordiale: "The School Bill is now on the orders of the day, and will shortly be brought up for discussion. We trust our friends will be at their posts; we shall watch them with jealous attention³¹."

A en juger par la dépêche télégraphique de l'honorable Morin à Mgr de Charbonnel, il n'y avait pas lieu de douter de l'issue: "Que Votre Grandeur soit à l'aise. J'ai une profonde confiance dans les vues et les directions de mes collègues. La loi sera conçue de façon à vous protéger à partir du début de l'année³²."

30 State-Schoolism, dans True Witness, vol. 3, no 12, livraison du 29 octobre 1852, p. 4, col. 2-3.

31 Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 16 no 9, livraison du 5 nov. 1852, p. 2, col. 7.

32 Télégramme de l'hon. Morin à Mgr de Charbonnel, 9 nov. 1852, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 1.

Mais on annonçait la prorogation des Chambres. Chacun en profiterait pour refaire son plein d'essence. C'est ainsi que l'entendait Mgr Ignace Bourget écrivant à son confrère: "L'ajournement de la Chambre ne fera que vous donner du temps pour mieux gagner victoire sur le Dr. Ryerson. Cette cause est celle du catholicisme entier. Chacun doit y prendre part³³." Pendant ce temps, la correspondance avec le surintendant, imprimée par ordre de l'Assemblée, venait d'être saisie par les journaux qui y allaient bon train avec leurs commentaires, ce qui attisa le feu.

Mgr de Charbonnel avait de vives appréhensions: "Je lis dans le True Witness que notre ministère sacrifierait notre droit d'école au Docteur Ryerson³⁴."

Que s'était-il passé? Le surintendant n'était pas resté inactif. A Québec, en novembre, il discutait du bill avec le procureur général. La 4e clause, celle des écoles séparées, ne le satisfaisant pas, il en avait préparé une autre, à sa façon, lors de son retour à Toronto, ce qui explique l'atermoiement du prélat. De

33 ACAM, Bourget à De Charbonnel, 10 nov. 1852, dans RLB, 7 276.

34 AAQ, De Charbonnel à Mgr de Québec, 2 janvier 1853, dans H.C. VII-23.

De nouveau, les trois évêques du Haut-Canada lancèrent un appel à l'honorable W.B. Richards:

We in Kingston assembled beg to know from yourself, before we adopt any other course, whether the ministry intend to introduce into the new School Bill the clause indispensable for assuring the rights of the Catholics³⁵.

La réponse ne se fit pas attendre. Brève mais pleine d'espoir: "We intend introducing a School Bill when Parliament re-assembles, containing the clause alluded to by you, which we believe will be satisfactory³⁶."

L'honorable Morin, lui-même, apporta une note d'espérance. Toutefois Mgr de Charbonnel n'était pas homme à se leurrer. Il connaissait trop son adversaire pour ne pas nourrir quelques craintes. Il fit part de ses appréhensions à Mgr l'Archevêque:

Vénérable Seigneur,

La lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire à la date du 11 janvier est venue fort à propos me consoler et me rassurer. Cependant, permettez-moi de vous dire que je crains des exigences politiques. Si Votre Grandeur n'exerce pas toute son influence et M. Cazeau toute son habilité, nous serons encore sacrifiés plus ou moins. M.

³⁵ Télégramme des 3 évêques du Haut-Canada, à l'hon. W.B. Richards, 10 janvier 1853, dans Toronto Mirror, vol.19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 1.

³⁶ Réponse de l'hon. W.B. Richards aux 3 évêques du Haut-Canada, 10 janvier 1853, dans Toronto Mirror, Op. cit.

Ryerson fera ce qu'il pourra aussi; nous avons besoin de toutes nos forces réunies³⁷.

Il se permit certaines suggestions. Selon lui, l'enjeu était dur; la partie n'était pas gagnée! Il faudrait à Québec même, pensait-il, quelqu'un pour suivre l'affaire de près:

L'Institut de Québec ne pourrait-il pas nommer un bureau chargé de surveiller de près les opérations de la Chambre à ce sujet et faire toutes les réclamations nécessaires. Si nous ne réussissons pas à obtenir justice, je suis bien déterminé à refuser de payer la taxe des écoles et à le prêcher à mon peuple si vous l'approuvez³⁸.

Pendant ce temps, le Toronto Mirror et le True Witness de Montréal informaient la population. Ils insistaient sur la nécessité pour les pasteurs et les parents de prendre à coeur la question des écoles, de s'opposer avec énergie à ceux qui voulaient empêcher les catholiques de faire instruire leurs enfants dans des écoles à eux. Ils louaient hautement le zèle infatigable de l'évêque de Toronto qui prenait une part si active dans cette lutte pour le triomphe de la liberté:

To His Lordship the Reverend Bishop of Toronto, the eternal gratitude of the Catholic inhabitants of Western Canada is justly due, for the proud and dignified position which he has assumed in defence of their educational rights. Like the faithful

37 AAQ, Mgr de Charbonnel à l'archevêque de Québec, 22 janvier 1853, dans H.C., VII-22-23.

38 Ibid.

Shepherd, he boldly guards his flock from the attacks of the wolf; he flieth not like the hireling, but maintains his post with the fidelity and courage of the true champion of the Cross³⁹.

La pensée de l'évêque se clarifiait. Il l'expliquait dans la clause qu'il voulait voir insérée dans la nouvelle loi scolaire et dont il mettait au courant l'archevêque de Québec:

La Clause à insérer dans la loi sur les écoles, pour nous rendre justice, doit d'abord rapporter tout ce qui dans la loi pourrait gêner l'opération de cette nouvelle clause, taxer les Catholiques pour leurs écoles séparées partout où ils en demanderont pour 15 enfants, taxer les catholiques qui enverront leurs enfants aux écoles communes, qui leur offriront des garanties suffisantes, quand ils ne pourront en avoir de séparées, donner aux catholiques le droit de choisir leurs maîtres et maîtresses d'écoles, leurs livres, et de régler leurs écoles, avec tous les pouvoirs que la loi donne pour les écoles communes, enfin soumettre l'interprétation de cette clause, ayant force à dater du 1er janvier dernier, aux grands principes d'équité naturelle, de liberté religieuse et d'égalité constitutionnelle, afin qu'un docteur Ryerson ou tout autre ne rende plus odieuse et impraticable une législation libérale⁴⁰.

Mais, quelle tournure allaient prendre les débats? Cette question le rendait perplexe. Il croyait le gouvernement bien intentionné, mais il savait aussi que les

39 Public Schools, dans le Toronto Mirror, vol. 16, no 21, livraison du 28 janvier 1853, p. 2, col. 5.

40 AAC, Mgr de Charbonnel à l'archevêque de Québec, 11 fév. 1853, dans H.C. VII-26. Voir aussi ACA dans de Charbonnel à Bourget, fév. 1853, 255-104, 853-2.

ministres n'étaient pas seuls sur la scène. Il avait aussi de terribles adversaires:

J'ai déjà exprimé tout cela plus d'une fois au gouvernement; je sais que ses intentions sont bonnes, mais je sais aussi que nos adversaires sont terribles, et qu'à moins d'un zèle actif et persévérant lors des débats de cette clause, votre belle pétition du 11 octobre n'aura pas tout l'effet qu'elle devrait avoir, si même elle en a quelque'un⁴¹.

Mgr de Charbonnel avait préparé une circulaire pour son clergé. Il en fit part aux deux autres évêques du Haut-Canada dont il voulait s'assurer l'appui. A Mgr Guigues, il disait: "Voici une mesure que vous m'avez suggérée vous-même mais qui si elle était prise simultanément par les 3 évêques du Haut-Canada serait bien autrement forte et efficace⁴²." Il continuait: "Je viens de faire la même communication à Mgr Phelan. Si nous nous entendons là-dessus nous aurons une meilleure réaction et la publierons le même jour comme serait la fête de St-Patrice ou de St-Joseph⁴³."

Le True Witness, organe catholique de Montréal, se chargeait de "l'éclairage". Les catholiques, disait-il, devront exiger de la législature la reconnaissance de leurs

41 AAO, Mgr de Charbonnel à l'archevêque de Québec, 11 fév. 1853, dans H.C. VII-26.

42 AAO, De Charbonnel à Guigues, 28 fév. 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 141.

43 Ibid.

droits. Et il expliquait le sens de ces droits pour lesquels on avait fait signer une des pétitions:

We claim as our right, Freedom of Education, and Freedom of Religion -- that we be free to educate our children as we think fit -- and that we be not compelled to pay for a system of education to which we are conscientiously opposed; we demand in short, that Protestant shall have no voice in, no control over, Schools for which Catholics are compelled to pay⁴⁴.

Dans son acharnement à gagner sa cause, Mgr de Charbonnel avait eu l'idée de refuser la taxe, de faire des cas réservés pour ceux qui prêchaient une doctrine contraire à celle approuvée par le St-Siège et les évêques du Canada. Mgr Bourget modéra la fougue de son confrère, prêcha la prudence et la patience:

Vous me demandez des conseils que je ne suis guère en état de vous donner. Je vous dirai, toutefois, que le cas réservé que vous projetteriez de faire, ne me paraît pas devoir atteindre son but. Vous n'avez pas comme en Irlande, le poids des masses, pour opposer une loi oppressive. Cela étant, le refus de payer la taxe des écoles ne ferait, à mon avis, que compromettre la cause sacrée, que vous défendez, et que vous gagnerez, j'en ai confiance, avec du temps et de la patience⁴⁵.

Fatigué de la lutte, Mgr de Charbonnel ne désarmait pas cependant. La circulaire, acceptée par les deux autres évêques du Haut-Canada, paraissait le 18 mars. Elle était

44 A Stormy Argument Against 'State-Schoolism', dans The True Witness, vol. 3, no 27, livraison du 18 février 1853, p. 4, col. 3.

45 ACAM, Bourget à de Charbonnel, le 6 mars 1853, dans RLB, 7, 617.

de nature à jeter la lumière et à appuyer sur la gravité de la situation.

L'Institut catholique de St-Roch, à l'instigation de celui de Montréal, faisait signer une pétition en faveur des catholiques du Haut-Canada:

On nous informe que les catholiques de Montréal signent actuellement avec beaucoup d'activité une requête qu'ils doivent présenter au Parlement à l'appui des catholiques du Haut-Canada qui demandent des écoles séparées pour leurs enfants et on nous prie en même temps de dire qu'on a pareillement rédigé à Québec une requête dans le même but, pour laquelle on demande la signature des citoyens catholiques qui ne pourront manquer de suivre le bon exemple donné à Montréal⁴⁶.

En avril, le bill était présenté en Chambre par l'honorable M. Richards. La 4^e clause avait trait aux écoles séparées. Selon les commentateurs du Mirror, le principe si longtemps soutenu serait enfin reconnu moyennant certaines conditions: les catholiques pourraient 1) élire leurs propres commissaires, 2) bâtir leurs écoles séparées, 3) choisir leurs professeurs et 4) se taxer pour le support de leurs écoles. S'ils étaient taxés dans la proportion exigée par la loi, ils auraient comme les autres, le droit à leur part des subventions et n'auraient pas à voter aux

⁴⁶ Ecoles séparées pour le Haut-Canada, dans Journal de Québec, Vol. 11, no 36, livraison du 29 mars 1853, p. 2, col. 2.

élections des commissaires d'écoles communes. Le "Mirror" mentionnait ensuite, dans le bill, 4 points susceptibles d'améliorations:

- 1° La façon d'accorder des certificats de qualification aux instituteurs.
- 2° Les taxes de ceux qui n'ont pas d'enfants à l'école.
- 3° Les surintendants locaux inspirant la confiance.
- 4° Les personnes contribuant au support des écoles séparées exemptes de toute taxe pour l'amélioration, l'érection ou même les réparations d'écoles avec lesquelles ils n'ont aucun lien⁴⁷.

Il concluait par une appréciation générale de la situation:

On the whole we consider the proposed Bill a vast improvement on the present law and we have no doubt that in its progressive stages through the Legislature, it will receive that serious consideration which its paramount importance requires, and that every possible improvement will be adopted and all defects supplied, so as to render it perfectly calculated to answer the purport of its general adaptation to the educational requirements of the Canadian people⁴⁸.

47 Voir The New School Bill, dans Toronto Mirror, vol. 16, no 31, livraison du 8 avril 1853, p. 2, col. 7.

48 The New Common School Bill, dans The Toronto Mirror, vol. 16, no 31, livraison du 8 avril 1853, p. 2, col. 7-8.

Le Haut-Canada devra une dette de reconnaissance au prélat qui s'est dépensé, qui s'est sacrifié pour cette cause sacrée:

[...] and to the honest friends who have assisted through all difficulties, and in defence of the most unmitigated hostility, to this bright prospect of success, we acknowledge becoming gratitude. The unwearied diligence and unremitting exertions of our excellent Prelate, the Right Reverend Dr. de Charbonnel, in this sacred cause, will immortalize his name, and endear his memory to the people of Western Canada and their descendants to remote generations; and the success of a great principle, which may now be considered certain, is in a great measure, to be attributed to His Lordship's earnest labours and discriminating management of its arduous and intricate details⁴⁹.

Mgr de Charbonnel écrivant à l'archevêque de Québec, suggérerait:

Si nos ministres avaient l'attention de consulter leurs meilleurs amis sur certaines matières avant de publier leurs vues à leur égard, ils s'exposeraient moins à se compromettre; nous devrions pourvoir à cela en ayant toujours au siège du Parlement une commission de trois théologiens et de deux avocats chargés de surveiller toutes les opérations parlementaires pour les avertir à temps et agir au besoin en notre nom, quand les intérêts de l'Eglise le demanderaient⁵⁰.

Mgr Guigues, de son côté, s'empressa de communiquer son appréciation et ses commentaires à M. Cazeau avec un projet d'amendement en vue de corriger le caractère trop "flou" du bill:

49 Ibid.

50 AAO, De Charbonnel à l'archevêque de Québec, 7 avril 1853, dans H.C., VII - 28.

Ce Bill quoique incomplet est assurément une preuve de la bonne volonté qu'ont les ministres de satisfaire aux besoins des catholiques et sûrement ils méritent sur ce point notre reconnaissance. Je dois cependant vous faire observer qu'il pêche sur un point qui me paraît bien essentiel, c'est celui qui regarde la manière de contribuer au soutien des écoles.... Tous les catholiques veulent et voudront les Ecoles séparées quand il sera possible de les avoir, mais s'ils ne sont pas taxés à les soutenir il me semble donc que la mesure générale adoptée par le Gouvernement pour le soutien des écoles peut et doit être appropriée à cette circonstance. J'ai donc fait rédiger l'article ci-joint que je vous envoie comme l'expression de ma pensée⁵¹.

Quant à Mgr de Charbonnel, il fit plus: il dépêcha à Québec son avocat avec "prière à l'Assemblée législative de vouloir bien l'entendre au besoin⁵²."

A ce moment intervint Ryerson que le procureur général avait cru devoir consulter au sujet de la pression faite par les catholiques pour que la loi autorise l'établissement de commissions d'écoles séparées dans les cités et les villes. L'honorable W.B. Richards lui mandait en effet:

Is there any objection to allow Trustees of Separate Schools in Cities and Towns to form a General Board to manage their own Schools. If not,

51 AAO, Guigues à Cazeau, 4 avril 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 169-170.

52 AAO, De Charbonnel à Guigues, 16 avril 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 193.

telegraph at once; if there are objections, write at length, immediately⁵³.

Des objections? Ryerson en avait. Il les fit connaître le lendemain. Les voici résumées:

1. C'est une demande tout à fait nouvelle.
2. Ceci voudrait dire la mise en vigueur du système sectaire sans restriction et presque sans condition.
3. Ceci s'opposerait à ce qu'il a affirmé précédemment dans ses rencontres à travers la Province, à savoir, qu'aucun principe nouveau ne serait introduit quant aux Ecoles séparées mais seulement des modifications aux principes déjà établis.
4. Il suggère de refuser toute mesure qui pourrait, par la loi, augmenter les facilités de multiplier et de perpétuer les écoles séparées, mais par contre, de proposer des remèdes aux injustices existant dans la loi actuelle, rien de plus⁵⁴.

A Québec, le travail se poursuivait et Mgr de Charbonnel informant Mgr Guigues, lui disait:

L'avocat que j'ai envoyé à Québec pour votre bill d'école a obtenu la promesse que nous obtiendrons toutes les améliorations désirées excepté celle de la taxation qui sera laissée aux soins de ceux qui voudront des écoles séparées⁵⁵.

Il ajoutait à ce propos: "C'est le dernier retranchement du Dr Ryerson et on ne veut pas l'en débusquer.

53 J.G. Hodgins, Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, Toronto, Briggs, 1897, p. 67.

54 Ibid.

55 AAO, De Charbonnel à Guigues, 25 mai 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 220-221.

Il espère par l'embarras des taxes entraver le fonctionnement des écoles séparées⁵⁶."

Le procureur général, de son côté, croyait pouvoir s'en tirer en maintenant un juste équilibre entre les revendications des catholiques et les exigences du surintendant. Aussi, écrivit-il à Mgr de Charbonnel, le 30 mai:

My Lord:

I hope the provisions of the Bill will be such as to prevent future dispute and difference. As I said before to you personally, I have endeavored to give to separate schools in U.C. the same rights and powers as the dissentient schools in Lower Canada have⁵⁷.

Toutefois, le bill qui avait été soumis à un comité subit des changements tels que l'honorable Richards crut bon d'en prévenir l'évêque qui se récusa, alléguant que:

[...] si le nouveau projet de loi, en nous débarrassant de toutes taxes pour les écoles communes à bâtir, nous laissait sur le dos de contribuer à toutes celles commencées par le Dr Ryerson, ou même votées avant la passation de la dite loi, ce serait continuer l'injustice criante dont nous avons été si longtemps et si cruellement victimes⁵⁸.

Il chargea monsieur le vicaire général Cazeau de remercier de sa part l'honorable Richards ajoutant:

56 Ibid.

57 L'honorable Richards à Mgr de Charbonnel, 30 mai 1853, Op. cit., Hodgins, p. 68.

58 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 4 juin 1853, dans H.C. VII-110.

"[C.] dites-lui bien que cette énorme tâche gâterait toute son oeuvre de réforme et de justice⁵⁹."

Trois jours plus tard, soit le 7 juin 1853, le bill passait en Chambre pour être sanctionné le 14 suivant, sous le titre d'Acte supplémentaire des écoles⁶⁰. Selon les termes de la loi, les écoles séparées devaient être exemptées de la taxe municipale prélevée pour le maintien des écoles communes. A ceci Mgr de Charbonnel applaudissait hautement. Toutefois, il y avait des ombres au tableau.... La loi ajoutait: "sauf s'il s'agissait de constructions entreprises avant l'établissement de l'école séparée⁶¹."

Mgr de Charbonnel releva le fait dans une lettre à M. Cazeau, le 13 juin:

Je regrette bien que l'acte supplémentaire des écoles fasse contribuer les catholiques aux bâtiments protestants commencés ou votés avant janvier 1853. Je le regrette plus encore pour le ministère qu'à cause du dommage matériel qui en résultera pour nos fidèles.

On devrait en justice rendre aux catholiques tout ce qu'ils ont donné pour un système d'écoles contraire à la conscience et condamné par leur Eglise; je ne pense pas que les indemnités de 1837 eussent un droit plus évident; et au lieu de cela

59 Ibid., de Charbonnel à Cazeau, 4 juin 1853.

60 Voir An Act Supplementary to the Common School Act for Upper Canada, 15 Victoria, ch. 185, 14 juin 1853.

61 Pierre Hurtubise, Mgr de Charbonnel et Mgr Guigues, dans la Société Canadienne d'histoire de l'Eglise Catholique, Rapport 1962, p. 79.

la nouvelle loi qui reconnaît qu'on ne doit plus les taxer pour l'avenir, maintient la taxe pour le passé.

Qu'une paroisse démembrée paye la dette de la paroisse mère contractée avant le démembrement, rien de plus juste; mais que des catholiques payent la dette d'écoles protestantes, contractée par des protestants seuls, pour des fins protestantes seules, c'est une exigence de M. Ryerson qui ne fera du bien à personne⁶².

Mais en Chambre, fait digne d'être noté, lors de la présentation du bill, l'honorable Francis Hincks rendit un hommage public à l'évêque de Toronto, Mgr de Charbonnel, pour la modération dont il avait fait preuve au cours de l'agitation sur les écoles séparées, ce que reproduisit fidèlement le Toronto Mirror:

I do not believe but that if there had been anything like fair play, and what I know of the Venerable prelate of the Church of Toronto (Bishop de Charbonnel) and whom I knew for a great many years before he went to Upper Canada and for whom I early formed a great respect, not only for his abilities, but for all his views, as far as I could ascertain them. I say that I am perfectly certain, that it would have been quite possible to have gone on upon fair terms, if there had been anything like moderation on the other side, but I do not think that there was, and I think that that never will be while parties have it in their power to do just as they like⁶³.

62 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 13 juin 1853, dans H.C. VII-111.

63 Hon. F. Hincks, Speech before the Government in June 1853, dans Toronto Mirror, vol. 19, no. 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 2.

Toutefois, ce batailleur n'en était pas au bout de ses récriminations. La mise en oeuvre de la nouvelle loi allait bientôt le prouver.

CHAPITRE 4

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE POUR LES
ÉCOLES SÉPARÉES

Le bill '53 s'avérait prometteur. Le Toronto Mirror se hâta de le publier en entier avec un commentaire des plus élogieux:

We have great satisfaction in having it in our power to lay before our readers, this day, the Supplementary School Act entire, as it finally passed the Legislature and received the Royal Assent. This measure is perhaps not as perfect as could be desired; still it is a very great improvement on the law hitherto in operation. It was dictated in good faith, and several salutary amendments have been introduced, in its progress through the necessary stages. If judiciously managed, it will be found productive of solid advantages to the young generation, and to confer material benefits on society. The public satisfaction will be heightened by removing all anxiety from the minds of Catholic parents respecting the education of their offspring, and the sour bigot, with the vaunt of liberality on his tongue, but the poison of proselytism on his heart will be relieved from the load of care¹.

Il invita tous les catholiques du Haut-Canada à se prévaloir de cette nouvelle loi pour établir des écoles séparées partout où cela était possible.

Let all parties, then, of our Catholic population, wherever the establishment of a Separate School is practicable or possible, unite cordially in assisting to bring the new law into beneficial and

¹ Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 16, no. 34, livraison du 8 juillet 1853, p. 2, col. 8.

effective action. Let good faith and confidence be established, and let the Trustees charged with the arduous duty of establishing and conducting the schools, be cheered and encouraged in their disinterested labours².

Mgr de Charbonnel se montra satisfait. Somme toute, une partie de la lutte était gagnée: "Telle quelle, la loi constituait déjà un progrès, à cause de la suppression de la taxe et de la faculté d'élire des commissaires d'écoles³." Le 9 juillet, il adressa une circulaire à ses diocésains et la fit publier dans le journal du 15 juillet suivant⁴. Il exprimait sa joie de ce que, enfin, la minorité catholique du Haut-Canada pourrait jouir des mêmes avantages dont étaient gratifiées les minorités protestantes du Bas-Canada. Désormais, les catholiques pourront élire leurs commissaires qui, à leur tour, choisiront les maîtres qui veilleront à l'éducation de leurs enfants:

Hence, forthwith not only you will have separate schools, as nature and your Church commands it to you, but you yourselves will elect school trustees, who, being your representatives in the most sacred of your duties, will choose the teachers of your children, direct and discipline their schools, and promote their religious, intellectual and temporal welfare by the extended powers granted to, and grave obligations imposed on them by the law. You see

2 Ibid.

3 Albert Plante, Les Ecoles séparées d'Ontario, Montreal, Bellarmin, 1952, p. 46.

4 Voir Pastoral Address on the Upper Canada Supplementary School Act of 1853, dans Toronto Mirror, vol. 16, no 45, livraison du 15 juillet 1853, p. 3, col. 3-4.

therefore at once that the fate of your schools will depend on the choice of the trustees and of the teachers⁵.

Ici, l'évêque se leurrerait sans doute, car l'application de la loi allait bientôt montrer que, une fois formée en corporation, les commissaires seraient limités à recueillir des taxes et à percevoir des souscriptions.

Il revenait aussi sur le principe déjà énoncé dans sa correspondance, à savoir que, si par impossible, une école séparée ne pouvait être installée, on pourrait envoyer les enfants aux écoles communes moyennant certaines conditions:

... You have to know through your pastors, the best judges in the matter, because the guardians of your faith and morals, what is the danger of your local common schools for your children. If the common school is conducted according to the spirit of the law and the repeated instructions of the Chief Superintendent, who told me himself a few days ago, that even a Protestant teacher ought, with proper precautions, to make a Catholic pupil learn and recite his Catechism at the request of his parents or guardians; if the teacher is moral and impartial to all children, no matter his or her faith, if the textbooks for secular instruction are inoffensive, if all the pupils are civil and kind amongst themselves, if for the Protestant New Testament, Catechism, prayers, and hymns, your children are left alone, thank God for it, and you may send them to such a common school, provided you take proper means that they learn religion and receive the sacraments, penance at seven years, and communion between ten and twelve.

But if there be in your local common school, a certain danger for the faith and morals of your children in any of the just mentioned points, there is no power on earth which may authorize you to send your children to such a dangerous school. In our

5 Ibid.

continual visitations through the diocese we have met Common Schools of both kinds; the latter we condemned and prohibited, the former we praised and permitted⁶.

Dans une autre circulaire adressée au clergé qu'il invitait à la retraite et au synode qui devait suivre, il en profitait pour glisser un mot sur la question scolaire:

The Toronto Mirror of the 15th instant, published a Circular on the Supplementary School Act, which you will make use of according to your wisdom and circumstances.

I do not want to tell you that you are, de jure divino, the Trustees and Superintendant of all the Catholic Schools of your mission; and that We cannot do too much for the religious training of our little ones, and the preservation of their faith and morals⁷.

Toutefois les imperfections du bill allaient bientôt paraître au grand jour: on avait laissé subsister la clause de l'acte de 1850 qui empêchait l'érection d'une école séparée là où le maître d'une école commune était catholique. "Monseigneur de Charbonnel ne devait pas tarder à constater quelle irritante échappatoire cela pouvait constituer dans une loi par ailleurs favorable à l'établissement de nouvelles écoles⁸."

6 Ibid., Pastoral Address.

7 AAT, Circulaire de Mgr de Charbonnel au clergé de son diocèse, le 18 juillet 1853, dans Papiers de Charbonnel.

8 Pierre Hurtubise, Mgr de Charbonnel et Mgr Guigues dans la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique Rapport 1962, p. 79.

Aussi s'adressa-t-il, cette fois, à l'inspecteur général, Hincks, pour le mettre au courant d'une récente déclaration faite par les commissaires de Toronto dans laquelle ils refusaient l'établissement d'écoles séparées en s'appuyant sur la loi:

The Common School Trustees of Toronto just sent us an official Declaration that we cannot claim a Separate School where there is a Roman Catholic teacher; now they have placed two Roman Catholic teachers, where we have 7 schools and 600 children. Therefore those 7 schools will be deprived of all the pecuniary advantages of Separate Schools, and as they may place a third Roman Catholic teacher, where we have our three other schools, and four hundred children we will be deprived in Toronto of all legal resources for our 10 schools and 1000 children.

And as they may do the same wherever we would wish to have Separate Schools either in Toronto or in the Country you at once see the consequence of your legislation⁹.

Le lendemain, il s'en ouvrait à M. le vicaire général dans des termes identiques:

Nous voici déjà (déboutés) de toute demande d'école séparée. A la première démarche que nous avons faite les Syndics des écoles communes de Toronto nous ont déclaré que tout arrondissement ayant un maître catholique dans une école commune, n'avait aucun droit à une école séparée; or comme ils ont placé deux maîtres catholiques d'écoles communes dans deux arrondissements de Toronto où nous avons sept écoles de frères et de soeurs enseignant nos 400 autres enfants, vous voyez ce qu'il nous restera de bénéfice de la loi pour nos dix écoles et nos mille enfants.

⁹ AAT, De Charbonnel à Hincks, 2 août 1853, dans Letter Book, 1842-1865, p. 304.

Et comme ils pourront en faire autant partout et que partout on imitera Toronto, vous voyez tout d'un coup ce que deviendra toute la législation sur les écoles séparées pour le Haut-Canada.

Il soupçonnait le Dr. Ryerson d'être mêlé à cette affaire, mais il aimait mieux n'y pas croire:

Je viens (dit-il) de communiquer cette glorieuse interprétation d'une loi des trois pouvoirs combinés du Canada à M. Hincks, afin que le gouvernement interviene. On m'a dit que M. Ryerson est derrière cette décision de nos Syndics; j'aime mieux ne pas le croire pour l'honneur de ses maîtres. Il serait d'autant plus coupable que l'esprit de conciliation et de charité m'a fait lui faire une visite de politesse après la passation de la loi et retourner au conseil d'instruction publique.

Son esprit belliqueux se réveilla. Il était prêt pour une nouvelle guerre si justice n'était faite:

Le même esprit me fera attendre la réponse de M. Hincks et celle que vous voudrez bien me donner, j'espère, dès que vous aurez vu nos ministres sur cette nouvelle farce, avant de recommencer une nouvelle campagne turko russe dont vous vous ressentirez, comme nous payons à présent pour vos deux expéditions gavasienues, dont vous êtes tout aussi innocent que je le suis moi-même¹².

A Mgr de Bytown, il fera de semblables aveux:

Je ne suis pas au bout de mes combats. Je me trouve avoir quelques syndics catholiques tout aussi brouillons que les protestants qui cherchent à nous priver de toute école séparée, en ayant des maîtres

10 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 3 août 1853, dans H.C., VII-112, et AAT dans Letter Book, 1842-1865, p. 305.

11 Ibid., De Charbonnel à Cazeau, 3 août 1853.

12 Ibid.

catholiques pour leurs écoles communes; mais j'espère que le gouvernement auquel j'ai communiqué cette nouvelle malveillance me fera justice¹³.

La réponse de M. Hincks exprimait son regret et assurait Mgr de Charbonnel qu'une prompt attention serait donnée à cette affaire afin d'y apporter remède:

I have learned with much regret from your letter of yesterday that a fresh difficulty has arisen regarding your schools in Toronto. Believe me, my intention shall be promptly given to the subject of the grant with a view to find a remedy, if there be any attempt to obstruct the working of a law honestly intended by the Government to heal up wounds which were most injurious to the peace of society¹⁴.

De son côté, M. Cazeau s'étonnait de ce qu'on n'ait pas songé plus tôt à amender cette section de la loi. "Comment se fait-il qu'on a pas demandé à amender cette partie de la loi¹⁵", dira-t-il à Mgr Guigues.

Mais Mgr de Charbonnel affirmait qu'il avait beaucoup travaillé conjointement avec son avocat, M. Hallinan, pour le rappel de cette clause:

Il n'y a pas de clause sur le rappel de laquelle M. Hallinan et moi avons plus insisté que celle dont

¹³ AAO, de Charbonnel à Guigues, 4 août 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 260.

¹⁴ Hincks à de Charbonnel, 3 août 1853, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 2.

¹⁵ AAO, Cazeau à Guigues, 11 août 1853, dans Registre des lettres, vol. V, p. 265.

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE

82

il est question. M. Richards a maintenu que ce rappel était inutile; il l'a maintenu au nom du Ministère et voilà que M. Morin et vous, me blâmez de ne l'avoir pas demandé, et concluez que la loi est contre nous. C'est aussi l'opinion bien décidée de M. Ryerson¹⁶.

Il insistait pour que pression soit faite auprès de M. Hincks:

Serez-vous assez bon sur la présente pour aller trouver l'honorable Hincks et le prier de vouloir bien apporter à cette nouvelle infamie le prompt remède qu'il a promis au nom du gouvernement.

Les Syndics des écoles communes ont déjà agi en conséquence de leur interprétation et nous ont privés d'une part de l'argent de l'état.

M. Hincks se montrait désireux que la loi soit interprétée de telle sorte que justice soit rendue aux catholiques:

Si la loi n'est pas interprétée comme elle le doit, (dira-t-il) une nouvelle loi devra être passée pour exiger impérieusement que les Catholiques du Haut-Canada soient traités avec la même libéralité que le sont les protestants du Bas-Canada; et dès lors, justice sera faite. C'est une question de vie ou de mort. M. Hincks le comprend bien¹⁸.

Entre temps, de nouvelles difficultés surgissaient. L'une d'elles est rapportée par A. Plante dans son livre: "Les Ecoles séparées d'Ontario":

16 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 16 août 1853, dans H.C., VII-113.

17 Ibid., De Charbonnel à Cazeau, 16 août 1853.

18 Cazeau à de Charbonnel, 16 août 1853, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 2.

Un employé municipal de Toronto refusa de rembourser à des contribuables d'écoles séparées des taxes prélevées par erreur en faveur des écoles publiques, apportant comme motif de son refus les rapports défectueux des commissaires d'écoles séparées¹⁹.

Mgr de Charbonnel, qui avait déjà affirmé qu'il ne consentirait pas à aller en cour de justice à moins que le gouvernement veuille bien en assumer les frais, se voit contraint d'avouer, le 22 août, que ses fidèles, las de se voir refuser ce qu'ils croyaient être leur dû, en avaient pris l'initiative.

Contre ma volonté d'attendre et de patienter quelque temps, mes catholiques lésés par l'inique interprétation de nos ennemis, leur ont déjà intenté une action en justice; le nouveau juge Richard aura à les condamner ou à se condamner lui-même; et alors malheur à lui²⁰.

Au même temps, M. Hincks exprimait ses appréhensions dans une lettre au Dr. Ryerson:

I spoke to you about the new difficulty with Bishop de Charbonnel before leaving Toronto, and am sorry to find that the Government is likely to get into very serious embarrassment regarding a question which I had hoped was happily settled. [.] This vexed question nearly upset the Government last Session. Judge Richard can tell you that I do not magnify its importance²¹.

¹⁹ Op. cit., A. Plante, Les Ecoles séparées d'Ontario, p. 46.

²⁰ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 22 août 1853, dans H.C., VII-114.

²¹ J. George Hodgins, Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, Toronto, Briggs 1897, p. 72.

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE

84

Hincks voyait clair. L'expérience lui avait enseigné qu'un de Charbonnel ne peut que difficilement battre en retraite. Il entrevoyait une lutte des plus aiguës qui pourrait avoir des répercussions sur le gouvernement, voire entraîner la chute du Ministère:

[...] Bishop Charbonnel will petition, and demand, legislation. His Bill will have the support of all, of the Lower Canada Members; and, then, what is the Government to do? I assume, of course, that the Government refuses to bring in any Bill. Perhaps the Government might be broken up on that point, but suppose it is not? If we, Upper Canadians, insist in opposing such a Bill, we will, at all events, be beaten in Lower Canada, and then Messrs. Morin and Drummond, etc., will certainly resign, and we shall get gentlemen of the Cauchon School and of the Upper Canada Tories to govern the country for longer than you imagine. If, again, our Lower Canadian Colleagues support the Bill as an open question, which they would insist, probably, in doing, and carry it, then, what would our position be?

I cannot speculate on what I would do in such a case, but you will at once see the embarrassment; and I can assure you few things would grieve me more than the danger of meddling with our Upper Canada School System, which is so admirably worked out by you²².

Il s'ingéniait à calmer le prélat: "I am of course most anxious if possible that the matter should be satisfactorily adjusted by the Department, and I therefore trust

²² Ibid., J.G. Hodgins, Legislation and History of Separate Schools, p. 72.

that you will cause a complaint to be made to Dr. Ryerson who will immediately cause the grievance to be redressed²³."

La lutte, cette fois encore, Mgr de Charbonnel entendait la mener jusqu'au bout. Il ne s'agissait plus de dialoguer avec un surintendant de l'éducation. Il alla droit au but, s'adressant aux membres du gouvernement. M. Hincks se fera, à différentes reprises, son agent de liaison. Il prendra, pour arriver à ses fins, tous les moyens constitutionnels à sa disposition. L'inspecteur général, le 7 octobre, se trouva devant un dilemme: ou user de son influence auprès du gouvernement pour que le cas se règle à la prochaine session; ou se résigner à voir l'évêque faire de nouveau appel aux catholiques du pays:

Now may I rely on your influence in order to obtain that from the Parliament early in the next session, or must I make a new appeal to the Catholics of the Country by showing them how much disappointed we have been; the means which will cause the least annoyance to the Government will have my preference, if by it all is right²⁴.

M. Hincks ne prisait pas l'idée de voir la question exposée à la censure du public. Il se hâta de réclamer une copie de l'amendement qu'on voulait proposer; puis il ajouta:

23 Hincks à de Charbonnel, 27 août 1853, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 2.

24 AAT, De Charbonnel à Hincks, 7 octobre 1853, dans Letter Book, 1842-1865, p. 307b.

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE

86

[...] When received, it shall receive the prompt attention of the government, and we shall be able to inform you whether we will bring it forward as a government measure²⁵.

L'amendement était prêt. Il ne contenait rien de neuf. Il exprimait d'une façon concise, les demandes formulées depuis plus d'un an:

Whereas the Supplementary School Act no sooner appeared than it was reduced to a new mockery by the different interpretations given to it, we the undersigned... are forced in order to enjoy practically our most sacred right of religious liberty and civil equality to beg from the Parliament a new bill, 1st. placing Separate Schools exclusively under the sole management of the chief Superintendent, 2nd. granting to the trustees for such schools all the rights and privileges granted to the trustees of common schools in Upper Canada and to the Protestants in Lower Canada., 3rd. repealing without any exception all the restrictive clauses concerning Separate Schools, such as: requiring as many boards of trustees as there are wards preventing separate schools where there is a Catholic teaching the Common School, prescribing separate collections, ordering twice a year a list of the subscribers of Separate schools and of the amount of their subscription obliging the supporters of Separate Schools to contribute for the erection of school houses undertaken or entered into before 1853, compelling catholics to support common school libraries²⁶.

Par le truchement de la presse, le prélat lança un message aux catholiques du diocèse, message que formula pour lui, le Toronto Mirror:

²⁵ Hincks à de Charbonnel, 11 octobre 1853, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p.1, col. 2.

²⁶ AAT, Project of a New Bill, 1853, dans Letter Book 1842-1865, p. 311.

His Lordship, the Bishop of Toronto, desires to inform all parties interested in the establishment of Catholic Separate Schools in this Diocese, that a communication has been received from the Education Office, Toronto, to the effect that persons desirous of procuring the official interference of the Chief Superintendent of Schools in their affairs, should address that office on the subject of their complaint, and to furnish copies of the correspondence which may have taken place between them and those of whom they complain²⁷.

Le journal annonçait ensuite qu'on pouvait se procurer des copies des différentes lois sur les écoles communes:

The three Acts of the Legislature, relating to Common Schools, for 1850, 1851 and 1853, with the Journal of Education, and School Registers, can be obtained by the Separate School Trustees from the Education Office, upon an application through the local Superintendent; and the law also points out several other occasions upon which the intervention of the Local Superintendent is effectual!²⁸

Sans doute, pour montrer ses bonnes dispositions, M. Hincks délégua auprès de Mgr de Charbonnel, M. Morrisson, homme intègre, disait-il, et libre de préjugés envers les catholiques. Ce gentilhomme se présenta, lettre en main, au palais épiscopal de Toronto. Le prélat en fut charmé:

"Nous nous sommes parfaitement compris (dira-t-il). Il

²⁷ Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 17. no 10, livraison du 11 novembre 1853, p. 3, col. 1.

²⁸ Ibid.

convient de tous mes justes griefs avec une sincérité digne de ce que M. Hincks m'a écrit à son sujet²⁹."

Son plan était clair, net, précis. Il l'exposait en ces termes à M. Cazeau:

L'Hon. Hincks m'ayant demandé mon plan sur les écoles séparées, je lui en ai envoyé la simple expression qui est de rappeler toutes les clauses qui entravent ces écoles et de les placer sous le contrôle du Surintendant en chef, après leur avoir donné tous les droits et privilèges accordés aux écoles communes.

Il y aura des injustices à supprimer: notre concours aux bâtiments d'écoles communes commencées ou votées avant 1853, et notre concours aux bibliothèques des écoles protestantes; ce dernier point sera exclusivement pour les catholiques³⁰.

De plus, il se sentait fort de l'approbation de l'envoyé de l'hon. Hincks: "M. Morrisson m'a dit deux choses: je conviens que les écoles séparées sont indispensables; cela étant, elles doivent fonctionner librement; on y met des entraves ridicules³¹."

L'évêque de Toronto comptait beaucoup sur une pression auprès du gouvernement. C'était, pensait-il, la seule issue possible: "Il ne nous refusera pas une réparation

29 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 8 décembre 1853, dans H.C., V11-115.

30 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 31 décembre 1853, dans H.C., V11-116.

31 Ibid.

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE

89

qui en arrêtant les désastres de la mesure extorquée, lui conservera la confiance des membres de notre Eglise dans le Haut-Canada³²."

Pendant ce temps, la situation scolaire était loin de s'améliorer. Il en exposait les faits à M. Cazeau:

[...] Hamilton, London, St. Catherine, Brantford, Dundas, et autres villes importantes n'ont pu obtenir d'écoles séparées; inutile d'y penser dans des places inférieures; à Toronto même, ce n'est qu'avec des batailles continuelles que j'ai pu arracher la moitié de ce qui m'est dû pour 1853; hier encore la municipalité a fait une nouvelle opposition pour le reste de cette année; je n'ai encore reçu un denier pour 1854, tandis que j'ai déboursé \$250 environ.

Vous voyez, (continuait-il) par ce faible aperçu, si nos deux cent mille catholiques du Haut-Canada ont droit d'être indignés, et si nous avons celui de demander d'être délivrés au plutôt de 'L'arbitraire tyrannique de ces parties' dont M. Hincks dit à l'occasion du dernier acte supplémentaire, qu'il n'y avait rien à espérer d'eux, tant que nous resterions en leur pouvoir³³.

Il priait ensuite M. Cazeau de donner communication de cette note aux ministres, "et de les assurer (disait-il) que je veux la paix et non la guerre et qu'en quelques lignes, ils peuvent nous donner l'une et certes l'autre, s'ils le veulent³⁴."

32 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 2 mai 1854, dans H.C., VII-118.

33 Ibid.

34 Ibid.

Il voulait en finir avec les surintendants locaux et les commissaires d'écoles communes qui interprètent et interpréteront toujours la loi à leur guise. Une fois de plus, il insistait sur ce qu'il jugeait expédient de retrancher de la loi pour la rendre équitable: "...et qu'ils rappellent très explicitement et sans exception aucune toutes les clauses restrictives et ridicules de ces écoles séparées si justement baptisées par l'Evêque Strachan, pénalités hypocrites...³⁵."

Le trésorier des syndics de Toronto ayant refusé de rembourser les fonds prélevés par erreur sur les argents de certains contribuables des écoles séparées, le feu avait pris aux poutres. Le Catholic Citizen du 4 mai en donnait force détails et commentaires.

D'ailleurs, dans ce laps de temps qui précédait la session, certains journaux, appuyés par l'Institut catholique de Toronto, secondèrent la hiérarchie dans son travail auprès de la législature, comme auprès de la population. On demanda avec instance pour que l'administration des écoles soit laissée exclusivement aux mains des parties intéressées:

The amendment of the Supplementary School Act is a subject which must be urged on the immediate attention of the Legislature. The Catholics of Canada West are suffering from its defects and a remedy is

35 Ibid., De Charbonnel à Cazeau, 2 mai 1854.

imperatively required. The interference of adverse influence must be removed, and the administration left in the exclusive power of the parties interested in its operation³⁶.

L'archevêque et les évêques du Bas-Canada se joignirent de nouveau à leurs confrères pour solliciter du gouvernement un traitement juste et équitable pour les catholiques du Haut-Canada:

Nous sommes intimement convaincus (écrivaient-ils) que Votre Excellence ne trouvera point extraordinaire que des Evêques catholiques réunis à Québec ayant vu avec la plus profonde douleur les maux qui sont la conséquence ordinaire des écoles mixtes lui demandent aide et protection pour qu'une loi juste et équitable soit passée en faveur des écoles séparées et comme en faisant leur demande, ils ne réclament aucun privilège, ils sollicitent simplement et uniquement que la même loi qui régit les écoles séparées en faveur des Protestants dans le Bas-Canada soit mise en force dans le Haut-Canada en faveur des Catholiques³⁷.

Dès lors, s'appuyant sur les recommandations et les décisions du Concile de Québec, Mgr de Charbonnel écrivit une lettre pastorale au clergé de son diocèse, l'exhortant à instruire les fidèles sur leur responsabilité d'élire des hommes qui travailleront au maintien des droits de l'Eglise.

The following on politics, is the direction given by the Fathers of the Council lately held in Quebec:-
1st - The clergy ought in their public and private life, to remain neutral in questions which have no reference at all to religion principles.

³⁶ The Approaching Session, 26 mai 1854, dans Toronto Mirror, vol. 17, no 38, p. 2, col. 7.

³⁷ AAO, Lettre des évêques du Canada au gouverneur, juin 1854, dans Registre des lettres, vol. V, p. 446.

2nd - They ought to instruct the people of their obligations in the exercise of their civil, political, and religious rights; for, all must know that when they have to elect members of Parliament, mayors, municipal officers, school trustees, their choice ought to be in favour of those who can and will defend and maintain those very rights. In conformity with the above,

We, Armandus Francis Mary Bishop of Toronto by the grace of God and the Holy See, declare to all the Catholics trusted to our care that it is a very great obligation for them under the present circumstances to elect for the new parliament only men who will pledge themselves to obtain in the next session for Catholics separate schools in Upper Canada, not only the same rights which protestants enjoy in Lower Canada for their separate schools, but more particularly the free working and enjoyment of the same rights³⁸.

Le True Witness lui-même, préparait les esprits en vue des prochaines élections; il y présentait la situation comme un test pour tout catholique dans la campagne actuelle.

The question of Education at the next elections, will be made by all honest Catholics a test question. From every candidate who presents himself to them, they must exact the pledge to use every means within his power to secure full Freedom of Education to Catholics. Freedom -- not as Dr. Ryerson understands it -- but as the Prelates of the Church demand; immunity from those 'burdens and disadvantages' under which Catholics now labor, but of which, according to Dr. Ryerson, they have no right to complain³⁹.

38 AAT, Lettre de Mgr de Charbonnel au clergé de son diocèse, juin 1854, dans De Charbonnel Papers.

39 Annual Report of the Normal, Model, and Common Schools of Upper Canada, for the year 1852, dans True Witness vol. 4, no 43, livraison du 9 juin 1854, p. 4, col.3.

M. Hincks, accusant réception de la lettre des évêques, s'empresse de rassurer Mgr de Charbonnel: "...je saisisrai la première occasion pour donner toute mon attention à ce sujet et veuillez croire que je suis des plus anxieux de voir vos desseins se réaliser⁴⁰."

De nouveau, les journaux, surtout le True Witness et le Toronto Mirror ne manquaient pas l'occasion d'exercer leur zèle pour la cause des écoles séparées d'Ontario. Le 23 janvier, le Toronto Mirror louait une fois de plus, la façon dont étaient traités les protestants du Bas-Canada. Il souhaitait qu'une formule semblable fût adoptée pour les catholiques du Haut-Canada:

The Protestants of Eastern Canada are entirely free from molestation in the direction of their "Separate Schools". Forming a small minority of the population they are not subjected to any annoying, or counteracting influence from the majority, who differ from them in religious belief. The Catholics of Western Canada claim a similar immunity from all adverse interruption⁴¹.

De même, le 14 juillet suivant:

There is no class of politicians in this section of the Province, perhaps scarcely two individuals amongst our Catholic population to be found, who desire to deprive the Protestant minority of their right ... for it is a right, not a favor ... to have separate schools for the education of their children.

⁴⁰ Hincks à de Charbonnel, 12 juin 1854, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 3.

⁴¹ Provincial Parliament, dans True Witness, vol. 4, no 45, livraison du 23 juin 1854, p. 5, col. 2.

(...) The very same principle which by the Catholics of Lower Canada is recognized as just towards the Protestant minority, is repudiated by the Protestant majority of the Upper Province, when catholics demand its application in their behalf⁴²."

On trouvait inconcevable une telle façon d'agir. Sans doute, ajoutait-on, la loi est défectueuse, mais surtout mal administrée. Les maux qui en découlent devaient donc être supprimés par une action juste et impartiale du gouvernement.

[...] Seeing then, how illiberal are the general sentiments of the Protestant majority towards them, Catholics have the right to demand that the Legislature and Executive shall do all in their power, by wise and just laws, to mitigate the injurious results of an unjust popular prejudice. This they have not done; it is of this we complain, and most justly complain⁴³.

Le Toronto Mirror fit voir comment, à la veille des élections, le clergé et tous les fidèles travaillaient d'un commun accord pour que justice soit faite et cela à l'instigation de l'évêque de Toronto qui, avec une fermeté et un courage indomptable, tenait le flambeau allumé:

Our venerated Prelate has secured the lasting gratitude of his people for the noble and determined stand which he has taken in the assertion of their educational rights. The zealous and devoted clergy of the Diocese have yielded a ready and efficient co-operation, and the members of the Catholic

⁴² The School Question, dans True Witness, vol. 4, no 48, livraison du 14 juillet 1854, p. 4, col. 3.

⁴³ Ibid., The True Witness, 14 juillet 1854.

CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE

95
96

Institute of this city, with its affiliated branches have laboured with diligence to rouse the attention of the Catholic community to the necessity of prompt and earnest action at the present eventful crisis. The Catholic elector in every constituency is acquainted with his duty⁴⁴.

La semaine suivante, le même journal, rappelant le zèle de l'évêque, appuyait sur les points saillants de ses remarques faites au cours d'une réunion de l'Institut catholique:

The lecture delivered before the Catholic Institute on the evening of Monday presented a vivid contrast between the School law enacted by the Catholic majority of Lower Canada in favour of the Protestant minority there -- and the illiberal and mischievous measure imposed upon the Catholic Minority in Upper Canada by the Protestant majority in the Provincial Legislature... The arguments used were comprehensive and decisive. The evil traced from conception to maturity, and the deception that lurks in its plausible provisions was laid bare to the public gaze. The interference of sinister agencies everywhere impede the free action of the system, and the hostility of Municipal bodies and bigoted officials impose every obstacle to its progress. On the most frivolous pretexts the public allowance is withheld, and not only are the Catholics prevented from collecting their own school rates, but when collected by other hands, they are retained and unaccounted for, without limit and without explanation. All these interposing powers must be removed, and the system of the Separate Schools in successful operation in Eastern Canada furnishes a perfect model for imitation...⁴⁵.

Le journal insistait sur le choix judicieux du candidat qui devait les représenter à la législature:

44 The Elections dans Toronto Mirror, vol. 17, no 45 livraison du 14 juillet 1854, p. 2, col. 7.

45 Our Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 17 no 45, livraison du 21 juillet 1854, p. 3, col. 1.

"It is not sufficient that they promise relief, their character for liberality and integrity must be such as to give weight to the engagement and to inspire confidence in their conduct. They must be particularly careful not to allow our Chief Superintendent of Schools to prepare the next "Supplementary Act"⁴⁶."

Le Canadien trouva opportun de traduire pour ses lecteurs du Bas-Canada, l'article du Toronto Mirror, du 28 juillet, sous la rubrique: "The Present Contest"⁴⁷. La solution envisagée apparaissait alors toute simple et pleine de logique:

...Les protestants éclairés comprennent enfin clairement qu'on ne leur demande rien de plus que d'imiter (en consentant aux écoles séparées) un exemple que leur ont volontairement donné, en le mettant en pratique avec succès, les catholiques de la province inférieure. Pour qu'ils rendent justice, il n'est pas besoin qu'on leur adresse des supplications indues. La minorité protestante a reçu, sans presque le demander, tous les privilèges d'une éducation libre, pour lesquels les Catholiques du Canada-ouest ont lutté vainement pendant des années. La question y fut posée en termes clairs et la disposition créant les écoles séparées fut conçue d'une manière intelligible et applicable. Elle s'appuyait sur une bonne foi sincère, et c'est pour cela qu'elle a donné satisfaction. Les catholiques de la partie supérieure de la province demandent présentement une semblable mesure de justice. Ils ne désirent aucun privilège, aucun octroi à même les fonds publics au-delà de leur part proportionnelle à raison de leur nombre, et du prélèvement de l'emploi sans contrôle de leurs propres taxes. Ils

46 Ibid.

47 Voir The Present Contest, dans Toronto Mirror, vol. 17, no 47, livraison du 28 juillet 1854, p. 2, col. 6.

insistent sur l'exemption absolue de toute intervention étrangère dans la conduite de leurs écoles, tant par rapport à l'enseignement que par rapport à leurs finances⁴⁸.

Le Canadien avouait donc que la question des écoles séparées prenait un peu trop d'ampleur. Elle "tend à acquérir l'importance d'un grief national⁴⁹", disait-il.

C'était également la crainte du gouvernement de voir une division se produire entre les députés du Haut et du Bas Canada à propos de cette question. Toutefois, les élections ayant donné pour résultat une majorité de libéraux dans les deux provinces, on nourrissait l'espoir de voir se régler la question des écoles séparées à la prochaine session qui s'ouvrirait le 5 septembre.

The subject of 'Separate Schools' might be submitted as a criterion to test the sincerity of aspirants to confidence. The Catholic claims to 'Freedom of Education' could not be denied by any person pretending to respect the rights of conscience, and the application to Western Canada of a system which has given satisfaction to the Lower Province would do honour to the Legislators who would give it an honest support⁵⁰.

Ce journal s'appliquait à réveiller la confiance:

The day of trial is at hand... Ministerial sincerity so bitterly impugned will be brought to a speedy

48 La Lutte actuelle, dans Le Canadien, vol. 24, no 38, livraison du 4 août 1854, p. 2, col. 2.

49 Ecoles séparées, dans Le Canadien, vol. 24, no 37, livraison du 2 août 1854, p. 2, col. 1.

50 Meeting of Parliament, dans Toronto Mirror, vol. 17, no 49, livraison du 11 août 1854, p. 2, col. 7.

and decisive test. Any attempt at evasion or deception is not possible. We have no fears that such will be made, and there is well-grounded hope that our new Reform Parliament will be distinguished for unanimity on all the leading questions that agitate the public mind. These questions must now be settled. On this subject, there is no difference of opinion, and the approaching session will witness the accomplishment of measures that will satisfy popular expectation, establish public tranquility, and promote the prosperity of the Country in all its most essential and vital interests⁵¹."

Toutefois, au même moment, M. Hincks, à qui Mgr de Charbonnel avait jusque là fait entière confiance, venait de prononcer des paroles malheureuses lors d'un dîner à London; paroles que le Toronto Leader s'était empressé de reproduire à la désolation d'un grand nombre. Mais le True Witness jubilait puisque cet incident justifiait l'attitude qu'il avait déjà prise envers M. Hincks et qu'on avait osé répudier.

Il reprenait donc ses attaques contre lui et l'accusait d'avoir donné 'carte blanche' à Ryerson pour l'élaboration du bill supplémentaire: "This Bill was drawn up by Dr. Ryerson in all its important clauses. To him did Mr. Hincks -- who hypocritically appeared to be anxious to meet the views of the Catholics on the School question -- give

51 Ibid.

carte blanche; and the result has been what was intended, and what might have been anticipated⁵²."

Le True Witness exprimait ainsi la politique de Ryerson à l'égard des écoles séparées: "Not to attack the separate schools; to take nothing from them, but to add to the advantages already possessed by the non-Catholic schools⁵³." Cette vue fut d'ailleurs confirmée par Ryerson lui-même dans une lettre à l'honorable Richards au sujet du bill de 1853:

I think the safest and most defensible ground to take, is a firm refusal to sanction any measure to provide, by law, increased facilities for the multiplication and perpetuation of Sectarian Schools, (but to intimate) a readiness to remedy any injustices, or hardship, which the operation of the existing law may be conceived to involve, but to do nothing more⁵⁴.

Mais avant l'ouverture de la session, le Mirror revint à la charge. Il voulait, semble-t-il, sensibiliser les représentants du peuple à la gravité de la situation et à la nécessité de régler la question des écoles séparées:

As Parliament will soon meet, and many of its Upper Canadian members have been supported and returned on their promises of voting for the enactment of a measure, guaranteeing to the supporters of

⁵² Speaking of the "School Question", dans The True Witness, vol. 5, no. 2, livraison du 25 août 1854, p. 4, col. 2-3.

⁵³ Ibid., col. 3.

⁵⁴ J. George Hodgins, The Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, Toronto, Briggs, 1897, p. 68.

Separate Schools in Upper Canada the same amount of justice and liberality which the Protestant minority of Lower Canada enjoy. It is important not only that his subject should be before the minds of the electors as a means of estimating the conduct of their Representatives in Parliament, but also that such Representatives should be fully aware of the exact nature of the claims of the supporters of Separate Schools. To the Catholic mind, the question of Education, as it now stands in Upper Canada, is paramount to all others. It is intimately, nay, inseparably, connected with the existence of their religious liberty which it is the boast of our constitution to guard⁵⁵.

L'évêque de Toronto était plus ferme, plus décidé que jamais. Une lettre du 1er septembre adressée à M. Hincks en donnait la preuve: "I avail myself of your kind offer to recommend to your sollicitude: 1^o Our Separate Schools, in accord with the Very Reverend W. Cazeau, of Quebec, and J. Hallinan, barrister of law⁵⁶." Le même jour, l'honorable A.N. Morin tentait de le rassurer: "Pour votre grande question, M. Hincks est tout disposé à voir à ce que la loi qui autorise les écoles séparées soit une vérité⁵⁷." L'attitude des deux ministres semblait pour le moins encourageante, quand une crise ministérielle éclata. A la

⁵⁵ Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 17, no 51, livraison du 25 août 1854, p. 2, col. 8.

⁵⁶ AAT, De Charbonnel, 1er septembre 1854, dans Letter Book, 1842-1865, p. 312.

⁵⁷ Morin à de Charbonnel, 1er septembre 1854, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 3.

séance du 8 septembre, M. Hincks communiqua à la Chambre la démission des membres de l'administration.

Le Canadien se hâta de renseigner le peuple sur le nouveau ministère qui devait diriger les destinées du pays:

La démission des membres de la présente Administration, ayant nécessité une reconstruction du cabinet, les arrangements, définitivement adoptés à cet égard ont donné lieu à la formation d'un Ministère laissant au pouvoir pour le Bas-Canada, les mêmes hommes qui le représentaient dans le Cabinet ancien...⁵⁸

Toutefois, ces ministres Bas-Canadiens n'acceptaient de rester dans le nouveau cabinet qu'à la condition que le gouvernement se saisisse de la question des écoles séparées du Haut-Canada et y apporte une solution.

En somme, que résultait-il de cette campagne menée avec tant de zèle par Mgr de Charbonnel? Qu'avait-il gagné? N'eût été l'attitude sympathique de ces députés du Bas-Canada la solution était impensable. Cet appui, cette main tendue, c'était peu... Et pourtant, cela signifiait beaucoup. C'était plus qu'il n'en fallait pour entretenir la flamme.

⁵⁸ Nouveau Ministère, dans Le Canadien, vol. 24, no 54, livraison du 11 septembre 1854, p. 2, col. 1.

CHAPITRE 5

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE POUR LA PROMULGATION D'UN NOUVEAU BILL

Si les ministres du Bas-Canada avaient promis de se serrer les coudes pour appuyer les demandes de l'évêque de Toronto, l'honorable John A. MacDonald assurant Mgr Phelan, évêque de Kingston, qu'un bill satisfaisant serait passé. Celui-ci en informait Mgr de Charbonnel:

I have a letter from the Attorney General (Hon. John A. MacDonald), in which he promises that he will pass a Bill that will be satisfactory to us all. Notwithstanding all his promises, I still feel anxious to see that some action be taken on our School Bill (of 1854)¹.

Mais le prélat gardait l'oeil ouvert. Il savait que de son propre chef il ne pourrait faire bouger les hommes de loi. De plus, il était conscient que certains journaux, appuyant la position de Ryerson, s'efforçaient de démontrer que l'agitation autour de la question scolaire était une affaire montée par le clergé et que la majorité des laïques n'y étaient pas intéressés. On avançait même, comme preuve à l'appui, le fait qu'il n'y avait à travers la province que 18 écoles séparées.

¹ Bishop Phelan à de Charbonnel, dans J.G. Hodgins Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, Toronto, Briggs, 1897, p. 80.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

104

This is the constant argument of Dr. Ryerson's friends and of the supporters of 'State-Schoolism', who having by their artful restrictions rendered almost impossible to us in practice, that which is conferred upon us on parchment, taunt us with the direct result of their legislation, as if it were a proof of our apathy, and not of their dishonesty and double dealing².

Apathique! certes le peuple ne l'était pas. A preuve, cette pétition signée par des milliers de catholiques de Toronto et qui allait être mise en circulation à travers la province. "Ces listes, (disait Mgr de Charbonnel) seront envoyées à notre membre du Parlement le plus dévoué à notre cause³." Il comptait par là impressionner les gouvernants, et leur prouver que la masse des catholiques voulait ces écoles séparées.

De Québec vint un premier son de cloche. - Monsieur J.G. Bowes écrivit qu'il avait été informé par M. Cauchon "que le Gouvernement va présenter un Bill sur le sujet⁴."

Toutefois, l'évêque redoutait plus que jamais le surintendant de l'éducation.

...Voilà que déjà le Dr. Ryerson vient de quitter Québec en laissant le ministère tout pénétré de son esprit de paix, de son constant bon vouloir en faveur des écoles séparées, que les municipalités seules ont

2 Separate Schools, dans The True Witness, vol. 5, no 9, livraison du 13 octobre 1854, p. 4, col. 3-4.

3 AAO, De Charbonnel à Guigues, 26 septembre 1854, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 37.

4 J.G. Bowes à de Charbonnel, 1 novembre 1854, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, p. 1, col. 3.

été hostiles. Cela seul, si ce n'est pas détruit fera que la nouvelle loi en projet sera très incomplète et que la ruse nous aura battus une fois de plus⁵.

Il se rendait compte que, face à cette situation, il n'y avait pas de temps à perdre. S'en ouvrant à M. Cazeau, il lui signifiait les précautions à prendre pour que le nouveau bill soit vraiment favorable aux catholiques:

Permettez-moi de vous répéter que quelqu'édifié que je sois des bonnes dispositions du Dr. Ryerson, je vous conjure et par vous je conjure le gouvernement de nous donner une loi, sur toutes les notes que j'ai laissées, qui nous délivre de tout rapport avec nos adversaires, et de toutes les entraves et clauses pénales précédentes, et qui nous assure une part égale à toutes les ressources d'écoles générales et locales, présentes et futures, et tout cela comme si le Dr. Ryerson et ses successeurs étaient ou devaient être en réalité aussi hostiles à nos écoles séparées que le ler se dit leur être favorable⁶.

Il lui paraissait urgent de régler la question:

Le gouvernement ferait bien, ce me semble, de faire passer nos écoles séparées aussitôt que possible.

Le remède au passé serait, selon mon opinion:

1. - de rapporter les lois sur les écoles séparées, et les
2. - placer exclusivement ab...usque ad malo sous
3. - un seul officier du gouvernement, et de leur accorder en termes clairs une part égale à tous les fonds d'école, anciens et nouveau, généraux et locaux.

(il se hâtait d'ajouter:)

5 AAO, De Charbonnel à Guigues, 10 novembre 1854, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 51.

6 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 14 novembre 1854, dans H.C., VII-123.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

106

Si on a besoin de ma présence en aucun temps, je suivrai presque le télégraphe qui me le fera savoir⁷.

Dès lors, avec quel empressement, M. Cazeau lui annonça-t-il "qu'il a été résolu au Conseil que justice devait être faite aux écoles séparées⁸." Toutefois, il fallut attendre janvier 1855, avant que parut une première ébauche du projet de loi que l'honorable J.A. MacDonald soumit, pour approbation, à M. Morin comme catholique en relation avec Mgr de Charbonnel, disait-il, et au surintendant de l'éducation qui s'abstint, cette fois, de tout commentaire:

I have deferred answering you until I had an interview with the Attorney General, who assures me that he has a school bill prepared for us in Upper Canada. He says that he gave it to the Hon. Mr. Morin, as a Catholic in communication with the Rt. Rev. Dr. De Charbonnel. The Chief Superintendent read it attentively and said nothing against its provisions⁹.

Après examen du bill, Mgr de Charbonnel, déçu, fit part de ses commentaires à son collègue de Bytown:

Voici que je reçois enfin le grand projet de loi pour les écoles séparées. Il se réduit à ces trois points: 1^o Qu'au 1^{er} février au plus tard tous les citoyens désireux de n'être pas taxés pour les écoles communes devront en avoir fait la déclaration à leur municipalité donnant leur nom et leur adresse; 2^o Que

7 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, décembre 1854, dans H.C. VII-124.

8 Cazeau à de Charbonnel, 28 décembre 1854, dans The True Witness, vol. 6, no 50, livraison du 25 juillet 1856, p. 2, col. 2.

9 Phelan à de Charbonnel, 8 janvier 1855, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, p. 1, col. 3.

tous nos syndics de cité et de ville pourront ne former qu'un bureau uni pour toutes leurs écoles; 30 Que le Surintendant en chef sera autorisé à nous payer comme il le jugera à propos notre part dans l'octroi du gouvernement pour les écoles. Vous voyez du premier coup d'oeil ce que cela signifie. Le premier dispensera nos gens des taxes communes s'ils veulent, sans rien les obliger pour les écoles séparées. Le deuxième, je l'avais obtenu en 1851. Le troisième serait seul peut-être une certaine amélioration. Il est tout probable que c'est encore le même qui a rédigé ce chef-d'oeuvre dont M. Morin a dit à M. Cazeau qu'il nous rendrait justice et que présenté à M. Ryerson il n'y avait rien objecté¹⁰.

Toutefois, en guise de compensation, le prélat porta à l'attention de ses collègues un autre document de son cru, "un de mes nombreux travaux (disait-il) pour éclairer nos ministres et les ramener au grand point de nous donner des écoles séparées comme en Bas-Canada¹¹."

Il était même prêt à agir seul si les deux autres évêques se montraient réticents. Néanmoins, une lettre de Mgr Guigues au procureur général laisse à entendre que celui-là du moins était de l'avis de l'évêque de Toronto:

I beg to observe that the extract of the new school act sent to me by the Very Reverend Cazeau does not meet at all our most indisputable right, nor equity, nor repeated petitions of all the bishops and their people over the Separate School Act for Lower Canada, nor the pledges of different ministers, nor any of the many notes and projects of bills asked from us and left at the Government Hands, nor

10 AAO, De Charbonnel à Guigues, 29 janvier 1855, Registre des lettres, vol. VII, p. 100.

11 Ibid., p. 101.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

108

the greatest want of the country, peace and union about the most exciting question¹².

Mgr de Charbonnel s'assurait une autre porte de sortie. Après avoir offert des félicitations à l'hon. J. Cauchon pour son nouveau poste, il requérait son appui pour que soit réglée le plus tôt possible la question des écoles séparées:

On m'a fait passer de Québec un projet de loi qui laisse nos écoles dans les mêmes entraves et que je ne puis donc appeler qu'une nouvelle dérision.

J'avais laissé des notes à l'Honorable Morin qui m'avait promis ou justice ou sa résignation; s'il faut d'autres informations, je suis à vos ordres, mais de grâce, que cette grave question d'éducation reçoive prompt solution et devienne une source de bénédictions pour tout votre ministère¹³.

Ce à quoi le ministre répondait un mois plus tard, qu'il s'occuperait de la question d'une façon particulière. Puis M. Richards par l'entremise de M. Cazeau, assurait l'évêque que, dans le nouveau bill les contribuables des écoles séparées ne seraient pas taxés pour le support des autres écoles.

Mais que penser de ces belles promesses? Mgr de Charbonnel ne se laissait pas éblouir. Il se plaignait même au colonel Taché de ce que le gouvernement faisait la sourde oreille à ses revendications: "Voilà trois ans que j'ai

12 AAT, Mgr Guigues au procureur général, 30 janvier 1855, dans Letter Book 1842-1865, p. 329

13 AAT, De Charbonnel à Cauchon, 7 février 1855, dans Letter Book 1842-1865, p. 329.

sollicité du Gouvernement quelques services que d'autres appelleraient des actes de justice, et je n'ai encore reçu que force promesses et force prises en considérations¹⁴."

Il avait conservé, malgré tout, une lueur d'espoir du côté de M. Hincks. Il comptait encore sur son appui, sur son influence; aussi lui écrivit-il le 27 février 1855:

I beg to know from yourself whether you would have any objection to my making use of your kind notes to use on Separate Schools. They would be as creditable to you as useful to me in the constitutional agitation of that most important cause for which I would be very glorious and happy to give my life. I am confident that early at the next meeting of the Parliament your successor in the Government will do us full justice and that you will support this measure with all your influence¹⁵.

Celui-ci en retour, se flattait de pouvoir au besoin apporter sa contribution: "I have no doubt that I shall be enabled to give my cordial support to any measure which the government may agree to for settling the question of Separate Schools¹⁶."

A ce moment, Mgr de Charbonnel, toujours en quête de nouveaux expédients, projeta une autre rencontre des trois évêques du Haut-Canada, à Prescott, pour y discuter de la

14 AAT, Mgr de Charbonnel au col. Taché, 22 février 1855, dans Letter Book 1842-1865, p. 331

15 AAT, De Charbonnel à Hincks, 27 février 1855 dans Letter Book 1842-1865, p. 331.

16 Hincks à de Charbonnel, 5 mars 1855, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 3.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

110

question. De plus, il soumit à l'approbation de Mgr de Bytown une brochure et une feuille imprimées qu'il entendait faire distribuer aux membres du parlement "quand notre loi sera sur le tapis¹⁷", dit-il, Il ajoutait: "Monsieur Cauchon m'a écrit qu'il s'en occupe d'une manière spéciale, le juge Morin en fait autant...¹⁸."

Puis s'adressant à Mgr Bourget, alors à Rome, il lui donnait une image rétrospective de la situation à ce stage:

Toronto seul a des écoles séparées pour lesquelles j'ai dépensé en 1854 plus de 900 louis; et j'en aurai reçu des argents publics, 550, si la ville finit de payer; car ils nous soumettent à cent exigences plus dures les unes que les autres; or la ville a eu 5000 louis pour écoles et nous sommes le quart de la population, et nos enfants sont le tiers de ceux qui fréquentent les écoles; ce n'est pas tout nous sommes obligés de contribuer aux bâtisses des écoles protestantes et à leurs bibliothèques hérétiques ou impies; or cette année 1854, ils ont bâti six écoles de toute beauté, outre toutes celles qu'ils avaient déjà, tandis que nous n'avons que de misérables chantiers¹⁹.

Face à une telle aberration, il s'apprêtait une fois de plus, à tenter d'intimider le ministère:

Vous pouvez dire à chacun des ministres du Haut-Canada, (écrivait-il au Vicaire général) que je suis bien déterminé cette fois à opposer moi-même son élection, s'ils ne font pas ce qui dépend d'eux pour

17 AAO, De Charbonnel à Guigues, 6 mars 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 94-95.

18 Ibid.

19 ACAM, De Charbonnel à Bourget, 12 mars 1855, dans Papiers de Mgr Bourget, 255-104; 855-2.

donner ce dont les Protestants jouissent en Bas-Canada. C'a été le test de toutes les élections.

Le docteur Rolf lui-même et M. Hincks le proclamèrent lors de leur élection avant leur ministère, le juge Richards le défendit à la Chambre, toutes nos pétitions n'ont pas eu d'autre objet; reculer à présent serait une trahison²⁰.

Il savait bien que ce qui empêchait MM. les Ministres d'agir; c'était la crainte que leur inspirait le surintendant: "C'est de Mr. Ryerson dont on a peur; si on savait le crédit dont il jouit ici! Il est même abandonné d'une bonne partie de ses Méthodistes²¹." L'évêque se montrait intransigeant. Le premier ministre lui-même en saura quelque chose: "J'envoie à Sir Allan ma détermination d'opposer son élection, s'il ne nous fait pas rendre justice; il m'en coûte d'en venir à de pareilles déclarations; mais ma conscience avant tout²²."

La rencontre projetée ayant eu lieu à Prescott, le 22 mars, les trois évêques s'entendirent pour présenter une nouvelle requête. Elle ne contenait rien de neuf. On insistait une fois de plus sur les points que l'on jugeait essentiels. On demandait:

²⁰ ACAM, De Charbonnel à Cazeau, 16 mars 1855, dans H.C. VII-129.

²¹ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 16 mars 1855, dans H.C., VII-129.

²² Ibid.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

112

1. - Un surintendant spécial pour les écoles séparées, non un 'clergyman' protestant.
2. - Un commissaire par section et un bureau unique pour les sections d'une même ville.
3. - La libre détermination des districts scolaires comme en Bas-Canada.
4. - Une part égale dans les fonds scolaires publiques à raison de la population catholique ou du nombre d'enfants inscrits à l'école; ou la libre disposition des taxes scolaires des catholiques.
5. - Le rappel de la clause du School Act qui taxait les contribuables catholiques pour la construction des écoles communes et pour la création et le maintien des bibliothèques scolaires.
6. - L'abolition de la clause qui obligeait les contribuables des écoles séparées à faire une déclaration annuelle, et le maintien de ces derniers sur la liste des adhérents de l'école libre à moins d'avis contraire.
7. - Que l'Acte porte à partir de janvier 1855²³.

Ses collègues pressèrent Mgr de Charbonnel de se rendre lui-même à Québec présenter la requête. De la capitale, il se hâta de communiquer ses impressions à Mgr de Bytown:

Arrivé hier, [...] examiné le bill, réserves dont je ne mentionnerai pas les nouvelles infamies et le travail incomplet de M. Morin.

1. - Il requerrait encore de nous une communication annuelle et en janvier de nouvelles informations à envoyer au clerc des municipalités.
2. - Il nous renvoie au Surintendant en chef pour rapports, argent, difficultés, limites d'écoles et nous abandonne à ses caprices au point de pratique journalière.
3. - Il nous laisse à nous-mêmes pour les taxes locales.
4. - Il nous laisse sous l'obligation de contribuer aux bâtiments et aux bibliothèques des écoles communes²⁴.

23 Voir Demandes des trois évêques, signée par eux à Prescott le 22 mars 1855, pour les ministres, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 4.

24 AAO, De Charbonnel à Guigues, 28 mars 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 101

Il rappelait ensuite combien il était impensable dans de telles conditions d'établir une école séparée, d'autant plus qu'il n'était pas question, cette fois encore, de rappeler la clause qui empêchait l'établissement d'une école commune. Il ajoutait qu'il allait se rendre en personne voir les têtes dirigeantes: "Je vais avec notre commun Bill voir et presser M. Morin, l'Attorney-général, m'assurer aussi des chefs des partis parmi les membres du Haut-Canada²⁵."

En ce moment, le Journal de Québec, attentif au développement de la question scolaire ontarienne, mettait le public au courant du passage, à Québec, de Mgr de Charbonnel: "Mgr l'évêque de Toronto se trouve depuis quelques jours à Québec, dans le palais archiépiscopal; nous croyons bien savoir que le principal objet de sa visite, c'est la solution de son affaire des écoles, qui excite depuis si longtemps ses sollicitudes pastorales²⁶."

Mais que se passa-t-il au juste pendant son séjour dans la vieille capitale? Une lettre de Ryerson à George Brown en 1858, nous en donne une idée: Le surintendant avait été convoqué pour y discuter du bill et peu après son arrivée, se présenta Mgr de Charbonnel. Ryerson étudia avec minutie la protestation des évêques du Haut-Canada avec le procureur

25 Ibid., p. 101.

26 Monseigneur de Charbonnel, dans Journal de Québec vol. 13, no 39, livraison du 3 avril 1855, p. 2, col. 4.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

114

général du Haut-Canada d'abord, l'honorable John A. MacDonald, puis avec celui du Bas-Canada, L'honorable A.N. Morin. Il examina de la même façon les clauses du bill proposé par les évêques et avoua qu'elles étaient inadmissibles. Pour lui, c'était un envahissement du droit du peuple et des municipalités du Haut-Canada. Comme alors on lui offrait de rencontrer Mgr de Charbonnel, il accepta. L'évêque et le surintendant discutèrent pendant des heures, semble-t-il, pour se séparer au même point où ils étaient au tout début. Ryerson devait admettre: "I refused to concede any more than I had proposed in the three clauses addressed to Mr. Hincks, on the previous September, and he refused to accept those clauses, or state his demands²⁷." Quittant Québec quelques jours plus tard, Ryerson espérait, avouait-il, avoir convaincu les Officiers de la loi de la justesse de la loi des écoles séparées telle qu'elle existait, et persuadé que, aucune législation sur les écoles séparées ne se ferait au cours de cette session.

Le surintendant n'en resta pas là. De retour à Toronto, il mit sur papiers ses impressions sur le bill des évêques qu'il considérait comme propre à détruire son système d'écoles communes.

27 Ryerson to Brown, 31 décembre 1858, dans J.G. Hodgins, Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, 1841-1876, p. 84.

The authors of this draft bill must have presumed marvellously upon their own power, and upon the simplicity of the members of the Legislature. I am persuaded that no persons will more promptly recoil from and repel such a measure than the great body of the Roman Catholic members of the legislature and of the monstrous propositions covertly involved in what is demanded by Bishop Charbonnel and his colleagues, under the pretext of 'satisfying their conscientious convictions'²⁸.

De son côté, Mgr de Charbonnel, qui ne pouvait rien abandonner de ses positions, voyait, dans une intimidation des ministres, sa seule chance de succès.

Tant que nous n'aurons pas à la Chambre (disait-il) un catholique aimant plus l'Eglise que lui-même et capable de défendre ses droits nous sommes capables sinon d'empêcher du moins d'opposer l'élection de quelque ministre ou membre influent, nous n'inspirerons aucune crainte et nous n'obtiendrons rien. Vous voyez par là où sont nos espérances²⁹.

A son avis, les ministres chargés de défendre le bill ne semblaient pas des plus zélés: "Le point des taxes communes est celui qui a le moins de chance de succès et laissées à nous-mêmes, nous n'obtiendrons que fort peu de nos Catholiques, (disait-il). M. Drummond n'est pas notre plus fort soutien et M. Cauchon ne fera pas ce qu'il avait fait espérer³⁰."

28 Ryerson à MacDonald, 2 avril 1855, dans F.A. Walker, Catholic Education and Politics in Upper Canada, Toronto, Dent, 1855, p. 157.

29 AAO, De Charbonnel à Guigues, 11 avril 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 105.

30 Ibid.

Pour inciter ces ministres à agir, il fit jouer toutes les cordes. Sa lettre à Mgr Guigues en donne en exemple des plus typiques:

Jeudi dernier, je signifiai à Sir Allan chez lequel j'avais dîner la veille avec le ministre Cauchon et le président Sicotte que ce jour même je me tiendrais humblement à la porte du Conseil des ministres jusqu'à ce que j'aurais reçu la décision du gouvernement au sujet des écoles séparées.

Jusque là, je n'avais vu qu'un mauvais vouloir hypocrite (...) cela réussit (...) aussitôt que je fus à la dite porte le Colonel Taché et M. Drummond me furent envoyés pour me dire que demain lundi le gouvernement serait en mesure; c'est pour stimuler ce pauvre Drummond qui ne sait que riposter "Il ne faut pas que les Evêques demandent trop", tandis que M. Morin, lui, écrit qu'il est étonné de notre modération, que je lui ai envoyé ces observations³¹.

Ici, encore, Mgr de Charbonnel laissait pressentir combien il redoutait l'influence de Ryerson: "Je ne serais pas étonné que Ryerson fut reparti avec la promesse que rien ne serait fait³²." Et il ajoutait:

Je vous répète tant que nous n'aurons pas un Clark du True Witness à la chambre ou que les évêques en un temps d'élection n'auront pas employé toute leur énergie en commun pour s'opposer à une élection influente, de ministre ou autre, les gouvernants et surtout les Drummond auront peur de tout le monde excepté des Catholiques.

31 AAO, De Charbonnel à Guigues, 15 avril 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 109.

32 Ibid.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

117

M. Cauchon dit aussi qu'il ne faut pas trop demander. Demain j'attaquerai en face M. Drummond si je me vois encore dupe de son catholicisme bâtard³³.

Déçu de la façon d'agir de certains parlementaires, l'évêque avait envie de porter un coup:

Nos lâches pilates ont bien envie de laisser nos enfants dans la gueule des loups.

Nous en avons conclu avec Kingston et Bytown une croisade contre eux, en prêchant partout où le plus grand besoin le demandera le devoir des électeurs, si bien exprimé dans la circulaire du dernier concile.

Puis-je espérer que V.G. me permettra d'aller d'abord livrer cette bataille dans les comtés des Drummond et des Cartier, dans le cas où je devrais le faire avant l'arrivée du vénéré Seigneur de Montréal³⁴.

Mgr Fabre, administrateur du diocèse de Montréal, en l'absence de Mgr Bourget, donnait réponse et essayait de calmer la fougue de l'évêque de Toronto en prêchant la prudence:

Les tergiversations ministérielles, sur la grave question de vos écoles, me blessent vivement, comme vous pouvez le supposer. J'y ai réfléchi beaucoup depuis la réception de votre lettre du 16. (...) La croisade dans le Comté de Cartier serait inopportune, et ne me paraîtrait devoir produire d'autre résultat qu'un grave mécontentement, ou ce qui serait de beaucoup plus fâcheux, le triomphe des rouges, qui faillirent l'emporter, lors de la dernière élection. Ce parti est donc à abandonner. Pour le Comté de Drummond, il relève de Mgr de St-Hyacinthe³⁵.

33 Ibid.

34 ACAM, Mgr de Charbonnel à Mgr Fabre, 16 avril 1855, dans Cahiers 1848-1859, 255-104, 855-3

35 ACAM, Fabre à de Charbonnel, 19 avril 1855, dans RLB, 9-10.

Il lui conseillait, par contre, de développer la thèse dans les journaux ministériels: La Patrie et la Minerve, et de se contenter de former la conscience des catholiques en vue des élections:

Je demeure convaincu, (disait Mgr Fabre) que, vu le système adopté des deux majorités, vous n'avez de chance de succès qu'au moyen des élections du Haut-Canada. C'est de ce côté que doit se diriger la Croisade. Et encore, quant à moi, il me répugnait de la faire par agitation extérieure, si je puis m'exprimer ainsi. Je croirais avoir bien combattu le combat du Seigneur en imbibant l'esprit et la conscience des catholiques des principes qui doivent les diriger; et cela, sans sortir de la voie ordinaire à suivre, quand il est question de la diffusion des principes³⁶.

L'évêque acceptait avec reconnaissance ces suggestions de son collègue et continuait sa campagne pendant qu'un rayon d'espoir semblait venir du côté de Bytown. Mgr Guigues écrivait: "M. Langevin m'assure que vous réussirez dans la lutte pour les écoles séparées. Puisse ce vœu se réaliser!³⁷." Mais, pour Mgr de Charbonnel, l'heure était grave; il n'osait quitter Québec. Il y resta un mois entier sans autre but que de suivre de près les délibérations de

³⁶ ACAM, Fabre à de Charbonnel, 19 avril 1855, dans RLB, 9-110.

³⁷ Guigues à de Charbonnel, 17 avril 1855, dans The True Witness, vol. 6, no 50, livraison du 25 juillet 1856, p. 2, col. 3.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

119

l'Assemblée sur le bill scolaire afin d'obtenir, comme il l'affirmait lui-même, "des écoles séparées qui fonctionnent librement"³⁸.

Vers la mi-mai un bill fut enfin présenté par sir E.P. Taché. Ce bill préparé par l'honorable L.T. Drummond, procureur général du Bas-Canada, reçut l'approbation de Ryerson lui-même qui

...lui reprochait toutefois de vouloir forcer les municipalités à recueillir les taxes pour les écoles séparées, d'accorder à ces écoles une trop grande part du fonds scolaire, enfin, de prévoir l'établissement d'écoles séparées de toute espèce ce qui (à son avis) diviserait indéfiniment la population protestante et détruirait le système scolaire³⁹.

Ryerson, par télégramme, informait l'hon. J.A. MacDonald. Il indiquait les améliorations à apporter au bill pour qu'il fût "inoffensif". Pourtant le bill était passé en 1ère, puis en 2e lecture, le 28 mai. Les journaux protestants rageaient. Ils y voyaient la destruction de leur système d'écoles. L'Examiner avouait: "La lumière ne peut pas plus s'harmoniser avec les ténèbres que notre système d'éducation libre et éclairé avec le monde catholique romain"⁴⁰.

38 ACAM, De Charbonnel à Bourget, 5 mai 1855, 255-104; 855-5.

39 Albert Plante, Les écoles séparées d'Ontario, Montréal, Bellarmin, 1952, p. 49.

40 The Separate School Bill dans Toronto Examiner, vol. 17, no 50, du 30 mai 1855, p. 2, col. 7.

SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE

120

Puis il ajoutait: "The Roman Catholic priesthood or Jesuits have long aimed at the entire destruction of our system of Common schools as a thing which they regard as inimical to the existence and progress of Romanism⁴¹."

Mais ici se passa l'événement quasi-tragique par excellence de toute cette période de lutte: A ce moment, plusieurs de ceux qui s'étaient tant battus pour faire passer le bill, quittèrent les lieux, entre autres, Mgr de Charbonnel, "remerciant Dieu de ce que après sept ans de lutte, des droits égaux étaient enfin assurés⁴²." Le dernier soir de la session, M. Drummond, responsable du bill, acceptait d'y faire des retouches, insignifiantes, en apparence mais qui feront dire à Ryerson: "(Le bill) amendé tel que suggéré, et restreint aux Catholiques est inoffensif⁴³." En fait, le bill qui passa en 3e lecture en cette fin de session, n'avait plus la même portée. Était-ce apathie, manque de sérieux, insouciance? Les députés présents ne donnèrent aucun signe de protestation. L'acte fut voté tel que proposé. On télégraphia même à l'évêque de Toronto pour lui annoncer la nouvelle que le bill venait de passer en 3e lecture, ne

41 C.B. Sissons, E. Ryerson, His Life and Letters, vol. 11, p. 123.

42 The Separate School Bill of '55, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 41, livraison du 6 juin 1856, p. 2, col.6

43 C.B. Sissons, E. Ryerson, His Life and Letters, vol. 11, p. 123.

disant mot des modifications apportées en dernière heure. Cette loi qui reçut l'assentiment royal le 30 mai 1855, passait à l'histoire sous le nom de bill Taché 18e Victoria, Cap. 131⁴⁴.

Mgr de Charbonnel qui avait assisté à la mise en opération de cette loi, qui en avait suivi et même brusqué la maturation, saluait sa réalisation, sinon avec joie, du moins avec un soupir de soulagement.

⁴⁴ Voir Statuts du Canada, 18e Victoria, Cap. 131, p. 567 à 571.

CHAPITRE 6

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

On attendait beaucoup de cette nouvelle loi dont on félicitait hautement le ministère. Les journaux catholiques, à l'instar de l'évêque de Toronto, s'étaient empressés d'en faire l'éloge. Monsieur Cazeau se hâtait d'en faire parvenir un exemplaire à Mgr Guigues, exprimant le vœu que "la nouvelle loi permettra enfin à nos Seigneurs du Haut-Canada, d'avoir des écoles de leur choix et qu'ils ne seront plus soumis à l'intolérance protestante pour l'éducation des enfants catholiques¹." Comme tous ceux qui s'étaient laissés prendre au piège, il se rétractait quinze jours plus tard avouant à Mgr de Charbonnel, cette fois: " [...] je me hâte d'assurer votre Grandeur que je partage votre étonnement et votre indignation²." Il était, en effet, pour le moins étonnant, pour ne pas dire bouleversant, de constater les modifications apportées au bill Taché en toute dernière heure, dans la nuit qui précéda la clôture de la session. Seuls, les articles V,X,XII,XVI et XVII, devenus, selon la nouvelle formule, les articles V,IX,XI,XV et XVI furent

1 AAO, Cazeau à Guigues, 2 juin 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 150.

2 Cazeau à de Charbonnel, 18 juin 1855, dans The True Witness, vol. 6, no 50, livraison du 25 juillet 1856, p. 2, col. 4.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

123

conservés dans leur intégrité. Les autres subirent des changements plus ou moins notables; le dernier fut même rayé entièrement³.

Si, pour la plupart des ministres et des députés, ces amendements semblaient d'ordre mineur, pour Mgr de Charbonnel et pour ses collègues, ils apparaissaient lourds de conséquence. On n'allait pas tarder, d'ailleurs, à s'en rendre compte.

Indigné de ce qu'on avait ainsi défiguré le bill, Mgr de Charbonnel, écrivit au gouverneur général et, en signe de protestation, donna sa démission comme membre du conseil de l'Instruction publique, déclarant:

I beg to resign my commission as a member of the Council of Public Instruction.

The long and still continued persecution exercised by the Chief Superintendent against separate schools, notwithstanding four years of patience, representations, concessions, etc., is the only motive of that resolution...⁴.

Une lettre au secrétaire provincial accompagnait la précédente. Elle montrait l'indignation de l'évêque et sa résolution bien arrêtée de continuer la lutte:

Je suis désolé que l'issue de notre bill d'école me force à cette mesure, et d'ajouter que je vais travailler avec toute l'énergie dont je suis capable à ce que nos catholiques à la prochaine élection générale obtiennent de leurs membres la promesse

3 Voir Appendice 3.

4 AAQ, Mgr de Charbonnel au gouverneur général, 5 juin 1855, dans H.C., VII-132.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

124

écrite de délivrer à la session suivante les écoles séparées de la tyrannie du Surintendant actuel et de législater un nouveau bill plus décent que celui qui a passé le 29 dernier⁵.

Mgr Phelan ne cachait pas non plus son désappointement: "I see many alterations have been made (for its third reading) and these alterations have been the work of some very unfriendly hand⁶." M. Cazeau avouait également: "Le bill des écoles séparées est surtout dû à MM. Drummond et Taché. Le 1er l'avait préparé, quelqu'un s'est avisé ensuite de le défigurer. M. Taché l'a introduit et défendu avec zèle dans la Chambre haute. M. J.A. MacDonald l'a fait ensuite passer avec quelques amendements dans la Chambre basse⁷."

Huit mois plus tard, Mgr de Charbonnel écrivait à ce propos: "Il est constant que c'est M. Drummond qui avec M. Langton de Peterboro ont détruit notre bill la dernière nuit de la dernière session. Je le tiens des officiers qui en ont été les témoins⁸." Pendant ce temps, le bill avait pris les manchettes des journaux:

5 Ibid., De Charbonnel au secretaire provincial.

6 Phelan à de Charbonnel, 5 juin 1855, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col.6.

7 AAO, Cazeau à Guigues, 8 juin 1855, dans Registre des lettres, vol. VI, p. 150.

8 AAO, De Charbonnel à Guigues, 20 février 1856, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 270-271.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

125

Le Journal de Québec, inconscient d'abord de ce qui s'était produit en dernière heure, crut à un succès sans pareil:

Le bill des écoles séparées fait honneur à l'intelligence et à l'esprit d'équité de sa chambre: il a réjoui toutes les âmes même non-catholiques qui aiment en toutes choses, une bonne justice distributive.

Nous en félicitons bien sincèrement Monseigneur de Toronto qui avait consacré au triomphe de cette éternelle pensée de son coeur, tant de soins, tant d'efforts et surtout tant de noble dévouement⁹.

Le Toronto Examiner, de son côté, s'insurgeait. Il criait à l'injustice en lisant dans la nouvelle loi que,

(...) cinq familles peuvent établir une école séparée, réclamer l'exemption de toute taxe d'école et demander une part des argents appropriés aux écoles non pas d'après le taux payé par les catholiques mais d'après le nombre des élèves. Ainsi, en général, les Protestants devraient payer pour supporter des 'Popish Schools'¹⁰.

Quant au True Witness, après avoir fait l'éloge du nouveau bill il se rétractait quelques jours plus tard, signifiant que, à cause des amendements apportés en dernière heure, l'Acte de 1855 ne pouvait être accepté comme une mesure juste et équitable. Il ajoutait: "The battle for Freedom of Education has still to be fought, as Ministers will learn at the Session¹¹."

⁹ Revue de la Session, dans Journal de Québec, vol. 13, no 16, livraison du 9 juin 1855, p. 1, col. 2.

¹⁰ The Separate School Bill, dans Toronto Examiner, vol. 17, no 51, livraison du 6 juin 1855, p. 3, col. 1

¹¹ The New School Law, dans The True Witness, vol. 5, no 44, livraison du 15 juin 1855, p. 4, col. 1.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

126

Il se disait convaincu que le bill tel que présenté en 2e lecture, aurait été reçu avec une forte majorité en Chambre, s'il avait été présenté tel quel. Le journal attirait aussi l'attention sur quelques-uns des amendements: L'article Xll qui imposait une double taxe aux contribuables des écoles séparées; puis l'article XlV qui n'attribuait à ces mêmes écoles que les subventions données par la législature. De plus, ajoutait-il, on avait reproché à la loi de 1853 d'être ambiguë, que penser de celle-ci?

Les esprits, loin d'être calmés, étaient plus agités que jamais. A Mgr Guigues qui parlait d'obtenir d'autres amendements à la prochaine session, Mgr de Charbonnel laissait voir qu'il n'était pas homme à lâcher prise:

La 3e lecture a été désastreuse pour notre bill (disait-il). Les suppôts ont trompé les imbéciles à la barbe du ministère et de la forte majorité. (...) je m'occuperai plus de nos écoles catholiques avec nos Pilates; mais cette monstruosité écrase nos pauvres fidèles si froids et si fiers sur cette terre d'égoïsme et d'indépendance. Je continuerai donc la bataille. Le 1er assault sera contre le surintendant¹².

Il avouait également à M. Cazeau:

(...) les suppôts doivent avoir fait voir aux imbéciles des étoiles en plein midi, ou prendre des vessies pour des lanternes; on a rayé ce à quoi vous teniez tant, notre droit à tout fond quelconque pour écoles publiques, et la dernière clause d'interprétation libérale; on a conservé les 21 administrateurs

12 AAO, De Charbonnel à Guigues, 15 juin 1855, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 145.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

127

brouillons, et autant de bureaux qu'ils voudront dans chaque ville; on a continué la tyrannique obligation pour les catholiques de contribuer aux bâtisses d'écoles protestantes, à leurs bibliothèques, etc. et nous sommes entre deux lois celle de 1853 rapportée et celle de 1855 impossible cette année dans une condition essentielle¹³.

Mais lorsque le vicaire général lui signifia qu'il serait peut-être sage de reconsidérer sa lettre de protestation et de démission, il s'empressa de le remercier puis il y mit ses conditions:

... quant à retirer mes deux lettres, j'y suis tout prêt si le ministère veut m'envoyer son pledge que dans les deux premiers mois de la session prochaine, il fera passer les amendements des trois Evêques dont le 1er sera notre séparation entière du surintendant en chef, et le second le rappel de toutes les fourberies dont lui et ses suppôts ont sali le bill des ministres à leur face envers et contre une majorité assurée à leur volonté de nous faire justice¹⁴.

Deux jours plus tard, écrivant au même, il disait:

Après tout qu'ai-je écrit! au gouverneur que je ne pourrais siéger avec le persécuteur acharné de nos écoles séparées, et aux ministres qu'à la prochaine élection nous présenterions à la signature de nos candidats un bill plus décent que le dernier? Qui peut blâmer cette double démarche?¹⁵.

¹³ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 15 juin 1855, dans H.C., VII-130.

¹⁴ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 25 juin 1855, dans H.C.; VII-130.

¹⁵ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 27 juin 1855, dans H.C., VII-131.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

128

La presse non plus, ne restait pas inactive. Faisant allusion à la fable de LaFontaine: Le Meunier, son fils et l'âne, le True Witness montrait comment, dans cette question du bill '55, nos gouvernants en étaient venus à ne plaire à personne après avoir voulu se compromettre pour plaire à tout le monde. Il apportait à l'appui un article du Montreal Pilot, qui affirmait:

The Ministry...by an earnest desire to please all parties, passed at the close of the session a school bill professing to conciliate and give justice to the Catholics of Upper Canada. But, if we are to judge from the tone of the press, this bill, while attempting to please all parties, has pleased no party... The Catholics also are dissatisfied with the measure and are threatening further agitation¹⁶.

De son côté, le Toronto Examiner reproduisait un article du Picton Times qui accusait Mgr de Charbonnel de vouloir tout régimenter:

Far better for Canada that our gentlemen legislators had no existence, than that they should be allowed to cripple the working of our Common schools, at the bidding of those who do the legislating of the Roman Catholic Hierarchy --- Bishop Charbonnel has made a business to find fault with our School laws ever since his arrival in Canada. He first attempted it through the press, but got so badly used up that he has now been trying the same thing in another quarter¹⁷.

¹⁶ Article du Montreal Pilot, dans The True Witness vol. 5, no 46, livraison du 29 juin 1855, p. 4, col. 1.

¹⁷ Sectarian Schools in Upper Canada, dans Toronto Examiner, vol. 18, no 1, livraison du 20 juin 1855, p.3,col.4.

Mais pour l'évêque de Toronto, il n'y avait pas de temps à perdre. Il écrivit alors à son confrère: "Je vais montrer les avantages du bill des écoles et les injustices, donner quelques remarques historiques & préparer le nouveau bill à faire signer à nos candidats à la prochaine élection générale¹⁸." Il se mit donc à l'oeuvre, publiant une circulaire sur le bill des écoles séparées. Il y exposait en termes clairs et précis les mérites et les démérites de la présente loi:

1st Advantages

The Act:

1st. - Has repealed the obligation for Catholics of appealing to, and of being authorized by persons opposed to Separate Schools for establishing them, and even for having an election ad hoc; repealed the incapacity of having a Separate School where a Catholic teaches in a Common School; repealed the necessity of being a freeholder or a householder for being a Trustee; repealed one of the two yearly censures and declarations of the supporters of Separate Schools, and some other formalities of lesser importance.

2nd. - It has placed the Trustees of Separate Schools on the same footing as the Trustees of the Common Schools, and given them the special power of qualifying their teachers and of disposing of all school funds for school purposes.

3rd. - It exempts from Common School taxes the tenant supporting Separate Schools as well as the proprietor.

4th. - It gives the taxpayer a right to a receipt of his declaration of being a supporter of Separate Schools.

18 AAO, De Charbonnel à Guigues, 9 juillet 1855, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 155.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

130

5th. - It gives the Trustees the right of receiving their share in the government grant directly from the Chief Superintendent.

2nd Disadvantages

1st. - The new Act maintains one annual and very hard declaration from the supporters of Separate Schools, whilst that declaration once made should be sufficient.

2nd. - It excludes the Catholics supporters of Separate Schools, from the common municipal assessment and tax collection.

3rd. - It continues the obligation for Catholics, where Separate Schools are not in operation, to contribute to Protestant schools, school houses and libraries.

4th. - It deprives the Catholics from sharing in any fund arising from any source whatever set apart from school purposes, but the Legislative grant.

5th. - It annuls the election of Trustees, if within two months after their election the Separate School is not established.

None of these five provisions is in the Legislation of Lower Canada on Separate Schools¹⁹.

Impatient de passer à l'action, il indiquait la ligne de conduite à suivre pour faire changer la loi:

3rd Course to be followed

1st. - To require from any new candidate to the Parliament --- for instance in Peterboro and Renfrew -- the pledge to support the Separate Schools in Upper Canada, as enjoyed by Protestants in Lower Canada.

¹⁹ Circular of His Lordship the Bishop of Toronto on the Separate School Act of 1855, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 15, livraison du 7 décembre 1855, p. 2, col. 8. Voir aussi J.G. Hodgins, Documentary History of Education in Upper Canada, vol. 12, Toronto, Printer to the King, 1905, p. 225.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

131

2nd. - To oppose, by all constitutional means, the reelection of any member who has voted or acted against that support; and if our active operation might be of any service in any constituency of our Diocese for either the said pledge or opposition, we would give it most willingly within the measure of our ability, and without any human consideration.

3rd. - To make before the 1st of February the necessary declaration to the municipality in order not to be taxed for Common Schools.

4th. - To elect Trustees, one in mind and heart with the Church, to notify their election, and to start the Separate School within two months.

5th. - To tax the Catholics sufficiently for supporting their Separate Schools.

6th. - To select good teachers, and principally females, who, though not read in the stars, nor understanding Newton's Theorem, are generally more economical and better able to attend even young boys and teach them prayers, Catechism, piety, modesty, good manners, reading, writing, cyphering, etc.

7th. - To keep correctly the attendance registry, and to send exactly to the Chief Superintendant the half yearly returns before the 30th of June and the 31st of December²⁰.

Le "Pledge" dont il était question dans la circulaire, nous le retrouvons dans une lettre de Mgr de Charbonnel aux curés de Renfrew. Le prélat se disait autorisé par leur évêque (Mgr Guigues), à leur demander de rencontrer le nouveau candidat et d'exiger de lui de signer le "Pledge" ainsi conçu:

20 Ibid. Circular of His Lordship the Bishop of Toronto.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

131a

Renfrew, No... 1855. In case I would be sent to the House of Assembly, I pledge myself to support by all constitutional means, the principle and free working of separate schools, as long as the common school system will be in force in this mixed country²¹.

Mgr de Charbonnel admettait donc ce qu'il y avait de louable dans le bill de 1855, mais il ne se leurrerait pas. Il y percevait aussi la main du surintendant qui s'était évertué à faire retrancher de la loi, certains points pour le moins essentiels: "liberté de fonder des écoles, de déterminer les sections, bureau d'inspecteurs, surintendant particulier²²."

De nouveau, dans sa lettre pastorale du carême 1856, l'évêque exhortait les électeurs catholiques à se servir de leur droit de vote pour promouvoir la cause des écoles séparées. Il rappelait aux parents que, pour eux, il y avait obligation stricte de faire les sacrifices voulus pour assurer de telles écoles. Déçu, frustré même, par la loi de 1855, il semblait vouloir aller, cette fois, jusqu'à la limite du possible. Il disait:

Catholic electors in this country, who do not use their electoral power in behalf of Separate Schools are also guilty of mortal sin. Likewise parents not

21 AAT, Mgr de Charbonnel aux curés de Renfrew, 17 nov. 1855, dans Letter Book, Sept. 1850 - June 1858, p. 64.

22 Candide Causse, Vie de Monseigneur de Charbonnel Gembloux, Editions franciscaines, 1931, p. 126.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

132

making the sacrifices necessary to secure such schools, or sending their children to mixed schools²³.

De telles paroles allaient lui attirer les foudres des journaux protestants, en particulier du Globe, lequel traitant avec cynisme la lettre pastorale de l'évêque, concluait en ces termes: "We leave this precious Pastoral to describe Dr. Charbonnel. We ask Canada, however, if such a man is to guide her elections, and such a system to ruin her schools?²⁴"

Toutefois, Mgr de Charbonnel obtint que, dès les débuts de la session de 1856, un amendement à l'acte de 1855, fut présenté par le député de Toronto Mr. Bowes. Le ministre, craignant les orangistes, n'avait pas voulu en faire une mesure gouvernementale. Ce BILL BOWES avait été rédigé par Mgr de Charbonnel qui mandait alors à son confrère de Bytown: "J'espère que vous êtes toujours disposé à m'appuyer en faveur des écoles séparées²⁵."

En guise d'assentiment, Mgr Guigues avait répondu "Je vous supporterai volontiers pour votre Bill sur les

23 Pastoral Letter, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 25, livraison du 10 janvier 1856, p. 2, col. 5.

24 Dr. Charbonnel on Diet, dans The Daily Globe, vol. 13, no 25, livraison du 10 janvier 1856, p. 4, col. 5.

25 AAO, De Charbonnel à Guigues, 8 février 1856, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 270.

écoles séparées présenté par M. Bowes²⁶." Un peu plus tard, il affirmait: "Vos deux clauses du BILL BOWES me semblent justes et équitables²⁷."

Ces clauses se lisaient comme suit:

An Act to Amend the Upper Canada Separate School Act
of the year 1855.

Whereas it is expedient to remove certain impediments found to exist in the working of the above mentioned Act:

Therefore Her Majesty, &c., enacts as follows:

1. The twelfth section of the said Act shall be, and the same is hereby repealed.

11. Notwithstanding anything in the above named, Act, or in any other School Act or Acts to the contrary, every person paying rates, whether as proprietor or tenant, who, when required to pay his School taxes, shall present to the Collector a certificate in duplicate from the Secretary-Treasurer of the Trustees or of any Board of Trustees of any Roman Catholic Separate School or Schools, that he has paid all school rates or taxes required by such Trustees or Board for the then current year, shall be exempted from the payment of all rates or taxes imposed for the building or the support of Common Schools, or Common School Libraries, for the same year; and it shall be the duty of such Collector to retain one of the above named certificates, and sign his name to the other to be returned by him to the ratepayer.

²⁶ Guigues à de Charbonnel, 26 février 1856, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 47, livraison du 18 juillet 1856, p. 1, col. 7.

²⁷ Ibid., 10 mars 1856.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

134

111. This Act shall take effect from the first day of January, One thousand eight hundred and fifty-six²⁸.

Les esprits étaient, on ne peut plus échauffés.

Nous lisons à ce sujet dans le Canadien du 19 mars:

D'autres communications nous apprennent que la fermentation religieuse s'accroît et se propage dans les campagnes de l'Ouest, aux appels réitérés de M. Brown. Il a été convoqué le 7 mars au township de Caven, une assemblée publique à laquelle il s'est agi de protester solennellement contre le droit des catholiques de la province à des écoles séparées, en même temps contre la législation des papistes dont, aux yeux des sectaires farouches du Haut-Canada, notre législation semblerait faire métier, uniquement parce qu'elle reconnaît en faveur des établissements religieux de toute dénomination le droit de se pourvoir de lettres de charte. Les droits les plus utiles comme les libertés les plus précieuses, ne sauraient leur convenir du moment que les catholiques veulent y participer²⁹.

Le même journal reproduisait l'affiche dérisoire qu'on avait appendue aux murs de la ville de Toronto après la présentation du bill Bowes:

28 What do Catholics want?, dans The True Witness, vol. 6, no 31, livraison du 14 mars 1856, p. 4, col. 2, 3, 4.

29 Le Canadien, vol. 25, no. 135, livraison du 19 mars 1856, p. 2, col. 2.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

135

John G. Bowes, esq.
 mérite l'appui candide de
 TOUS LES VRAIS CATHOLIQUES:
 Il est maintenant à réfléchir pour se joindre
 A LA VRAIE EGLISE.

Nos
 Prêtres sont fêtés à sa table;
 Ses enfants sont
 ELEVES PAR UNE DAME CATHOLIQUE;
 Il est l'ami particulier de
 l'hon. Charles Wilson
 de glorieuse mémoire;
 Il a dénoncé cet Apostat de Gavazzi, de son
 siège en Chambre
 COMME UN CHARLATAN POLITIQUE;
 Il est notre champion pour obtenir
 un bill pour des
 ECOLES SEPARÉES
 de la bonne espèce, et a permis d'introduire
 et de voter pour toute mesure CATHOLIQUE
 Notre bon Evêque (Que Dieu le bénisse) lui donne
 permission de faire gras tous les jours
 de carême³⁰.

Il semblait donc que le ministère s'opposerait au
 bill présenté par M. Bowes: "Ceci est de M. Cauchon lui-
 même qui a osé dire à M. Bowes que le ministère était déci-
 dé à s'opposer à notre modeste bill d'école...³¹." Rien,
 toutefois, ne retenait plus l'évêque de Toronto. Réalisant
 que la lutte serait serrée, il utilisait tous les ressorts.
 "Aujourd'hui, (disait-il) la notice ci-jointe sera mise sous
 les yeux de nos législateurs qui doivent discuter notre
 affaire³²."

30 Ibid.

31 AAO, De Charbonnel à Guigues, 3 avril 1856,
 dans Registre des lettres, vol VI, p. 279.

32. Ibid.

SEPARATE SCHOOL QUESTION BEFORE PARLIAMENT

Liberty of Conscience being secured to Roman Catholics by the ACT OF CAPITULATION, and mixed Schools being against the conscience of Roman Catholics, they have a strict right to Separate Schools, so much the more than Protestants in Lower Canada enjoy that privilege.

Now, in Lower Canada, Municipal Funds for Schools are apportioned according to the population supporting a Dissentient School; should it not be the same in Upper Canada, where hard-working Catholics are the bone and sinew of its prosperity? Again, in Lower Canada Dissentient Schools share in all school funds.

But, since, so far, equal advantages and other rights have always been refused to Roman Catholics in Upper Canada, at least they should enjoy fully the total amount of their own School Taxes, through the free working of the Bill introduced by Mr. Bowes, which - 1stly. Suppresses the unjust contribution of Roman Catholics to Protestant School and Libraries, and a very difficult annual notice to the Municipalities in winter time; 2ndly. - It restores to Roman Catholics the right of applying their School Taxes to any Separate School of a neighbouring section.

Therefore, so far from asking for Protestant money, Roman Catholics ask only to be exempted from the further support of Protestant Schools and Libraries, and for enjoying freely all their own School taxes; moreover, they could, in justice, claim an indemnity for money exacted from them for many years past, for that purpose³³.

Ce document, daté du 1er avril 1856, était signé par Charles Robertson and John Elmsley, respectivement président et secrétaire de la commission des écoles séparées de Toronto. Il renfermait, une fois de plus, toutes les

³³ AAQ, Separate School Question before Parliament 1er avril 1856, dans H.C., VII-141. Voir aussi Registre des lettres, vol. VI, p. 280-281.

idées de Mgr de Charbonnel sur la question. S'il ne l'avait pas rédigé lui-même, il en avait, pour le moins fourni les matériaux.

Le prélat savait utiliser toutes les occasions. Le sacre de Mgr Farrell à Kingston, allait favoriser une rencontre des évêques du Canada. Il avouait alors à Mgr Guigues:

Cette réunion nous sera utile de plus d'une manière. On y est très désireux de voir passer le Bill Bowes; mais on ne veut pas fatiguer le Procureur général qui nous croit assez imbéciles pour répondre que, passer ce bill c'est nous exposer à tout perdre...& voilà comme le secours du gouvernement ruine tout³⁴.

La question apportée en Chambre, allait cette fois, soulever une tempête formidable. En réponse au bill proposé, M. Brown présentait une résolution à l'effet d'abolir toutes les clauses des actes des écoles communes du Haut-Canada "qui autorisaient l'établissement, ou la continuation des écoles séparées et de placer toutes les écoles nationales sous un système uniforme, et pour la surintendance, et pour l'instruction³⁵." Cette motion donna lieu à une séance des plus orageuses que le Toronto Mirror appelait "The Legislative Ball". Au milieu de ce chahut une seule

³⁴ AAO, De Charbonnel à Guigues, 26 avril 1856, dans Registre des lettres, vol. VII, p. 335.

³⁵ Op. cit., J.G. Hodgins, Documentary History, vol. 12, p. 239.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

138

solution semblait plausible, c'était celle émise par M. Felton, à savoir, que les catholiques du Haut-Canada doivent être placés sur un même pied d'égalité avec les protestants du Bas-Canada:

Mr. Felton followed, in proposing the only satisfactory solution of the difficulty which will ever be attained, viz, : THAT CATHOLICS IN UPPER CANADA SHALL BE PLACED UPON AN EQUAL FOOTING WITH THE PROTESTANTS IN LOWER CANADA!³⁶

C'était clair. Toutefois, des discussions envenimées s'ensuivirent. Au moins neuf députés prirent la parole, les uns réclamant le "statu quo", les autres, demandant un amendement à l'acte de 1855. "The debate of the whole evening ended in a 'battle of smoke'³⁷."

Dans E. Ryerson, His Life and Letters, nous lisons: "The debate continued all night, and at dawn, after thirteen divisions, the Government succeeded in carrying a motion 'That the Debate be ajourned until this day five weeks'³⁸."

Jamais auparavant, la question des écoles n'avait causé tant de commotion. Quand, en juin, elle était ramenée à l'ordre du jour, M. Felton revint courageusement à la charge, demandant un amendement au bill Bowes, amendement

36 The House of Assembly on the School Question, dans Toronto Mirror, vol. 19, no. 37, livraison du 9 mai 1856, p. 2, col. 2.

37 Ibid.

38 C.B. Sissons, E. Ryerson, His Life and Letters, vol. 2, p. 344.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

139

qui aurait pour effet de mettre les écoles séparées du Haut-Canada sur le même pied que les écoles protestantes du Bas-Canada.

Mr. Felton said (...) That bill ought to be passed, as a measure of justice to the Roman Catholics of Upper Canada, and he appealed to the House, he appealed to the Protestants of Upper Canada to place the Roman Catholics in this section of the Province on an equal footing with the Protestants of Lower Canada³⁹.

Mgr de Charbonnel félicita chaleureusement monsieur Felton pour sa prise de position et pour son attitude tout au long de ces discussions. Il l'assura de l'approbation des évêques et d'une partie des fidèles du Haut et du Bas-Canada: "...en secondant notre bill, et en défendant l'honorable position que vous et les autres membres avez prise en Chambre le 5 mai ainsi que le 12 du courant, vous ne pouviez qu'avoir droit à la plus haute considération et à la gratitude la plus profonde de la moitié de la population de cette province⁴⁰."

Toutefois, cette motion ne devait pas recevoir l'approbation de tous les députés du Bas-Canada. Quelques-uns firent volte-face:

³⁹ Separate Schools, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 42, livraison du 13 juin 1856, p. 3, col. 3.

⁴⁰ Ecoles séparées dans Le Canadien, vol. 26, no 25, livraison du 2 juillet 1856, p. 2, col. 5.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

140

Un bon nombre de députés catholiques bas-canadiens ne crurent pas devoir l'appuyer, non pas sans doute parce qu'ils en réprouvaient le principe, mais parce qu'ils estimaient hasardeux d'imposer au Haut-Canada, par l'intervention d'une majorité bas-canadienne, un régime auquel l'opinion publique de la province supérieure n'était pas suffisamment préparée. MM. Cartier, Cauchon, Turcotte, entre autres, prirent cette attitude qui ne fut pas unanimement approuvée⁴¹.

Outré, Mgr de Charbonnel adressait une lettre à chacun des membres catholiques du Bas-Canada qui avait voté contre la motion. Cette lettre est reproduite dans le Canadien du 2 juillet 1856:

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous demander comment vous avez pu voter le 12 contre l'amendement de M. Felton; il faut qu'il y ait eu quelque malentendu à ce sujet de la part des membres catholiques, vos collègues. Veuillez bien considérer de nouveau la notice ci-incluse et lire le Toronto Mirror de demain et j'ai la confiance que vous ne refuserez pas d'appuyer le bill de M. Bowes, actuellement entre les mains de M. Felton⁴².

L'un des destinataires, M. O'Farrell, daignait répondre à Sa Grandeur que, après avoir lu attentivement le Mirror tel qu'indiqué, il ne pouvait encore s'expliquer "l'impropriété de son vote". Il lui répugnait, avouait-il, 1) de mettre en danger l'existence même du ministère actuel en votant pour la motion Felton; 2) il craignait voir Brown prendre le pouvoir sans aucune garantie que se réaliseraient

41 Thomas Chapais, Cours d'histoire du Canada, t. 7, p. 124.

42 Ecoles séparées, dans Le Canadien, vol. 26, no 25, livraison du 2 juillet 1856, p. 2, col. 4.

les vœux des catholiques au sujet des écoles séparées. Il ajoutait:

Cependant afin de parer aux interprétations inexactes en matière devant notablement influencer les votes de membres catholiques de la Chambre, je prends humblement la liberté de demander à Votre Grandeur une réponse aux questions suivantes, avec permission de faire usage de cette réponse à l'effet de justifier ma conduite à venir⁴³.

Le questionnaire assez pertinent de M. J. O'Farrell se lisait comme suit:

- 10 Préférez-vous une administration Brown-Dorion à l'administration actuelle?
- 20 Voudriez-vous, pour assurer l'adoption de la motion Felton, consentir à l'octroi de la Représentation basée sur la Population, à l'anéantissement du principe des legs faits au lit de mort à l'avantage des Corporations Religieuses, quand ces legs sont faits moins de six mois avant le décès du testateur, et aux autres plans avoués du programme de M. Brown?
- 30 Y a-t-il unanimité parmi les Evêques Catholiques du Canada-Ouest dans le désir que nous votions au soutien du principe de la motion de M. Felton, dans cette occasion particulière?
- 40 Etes-vous informé que M. Felton a voté en faveur de la clause tant censurée de l'Acte des Corporations Religieuses de M. Drummond?
- 50 Auriez-vous, ayant le siège dans la Législature, voté pour l'amendement de M. Felton, avec la certitude absolue de voir remplacer l'administration actuelle par une autre organisée sur les principes avoués de M. Brown, et prête à tenter une sécularisation des biens de l'Eglise dans le Bas-Canada?⁴⁴.

43 Assemblée législative, dans Le Canadien, vol. 26, no. 27, livraison du 7 juillet 1856, p. 2, col. 3.

44 Ibid.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

142

Le jour même, Mgr de Charbonnel donnait réponse aux questions posées:

A la première. - Je préfère un Protestant sincère à un mauvais Catholique, et j'espère que le bon sens du pays se débarrassera toujours d'une Administration qui portera atteinte à sa constitution, à son honneur, à sa paix et à sa prospérité.

A la deuxième. - Le Bill de M. Bowes ainsi que la motion de M. Felton se rattachent à des questions pendantes, et n'ont aucun rapport nécessaire avec les résultats auxquels réfère votre deuxième question; outre cela, non sunt facienda mala ut veniant bona.

A la troisième. - Dans une lettre adressée par le Saint-Siège à l'Evêque Plessis et à d'autres Evêques, les écoles mixtes sont appelées une ivraie --- préjudice le plus grave à la catholicité --- écoles de Mort, et le premier Concile de Québec les regarde absolument comme un danger pour la foi et pour l'innocence, comme des fontaines de doctrines empoisonnées et des sources d'infidélité: ces deux documents contiennent une recommandation aux évêques et aux pasteurs d'employer toute leur énergie, de faire toute espèce de sacrifice et de ne s'arrêter dans aucune démarche propre à détourner les fidèles de ces écoles et à les remplacer par de bonnes écoles catholiques. J'ai la signature de mes collègues à l'appui de ma demande auprès de la législature, et nous ne demandons rien de plus qu'en 1853, lorsqu'étant dans le Bas-Canada, l'honorable F. Hincks loua, dans le Parlement, notre modération.

40 - Oui, je le sais; et je répète que le condamnable Bill d'incorporation n'était pas aussi préjudiciable à l'Eglise et à la société, que l'est la position actuelle des Catholiques Romains du Haut-Canada en ce qui a rapport à l'éducation de leurs enfants, parce que, si le proverbe est vrai, un enfant, même quand il sera vieux, ne sortira pas de la voie qu'il aura suivie dans sa jeunesse (Prov. 22, V1).

50 - Si j'avais un siège dans la Législature, étranger à toute considération humaine, je ne voudrais jamais commettre une injustice réelle par la crainte d'aucun résultat, et ne voudrais jamais voter contre

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

143

ma conscience dans des vues de parti, d'emploi ou de réélection; encore une fois, on ne devrait commettre aucun mal dans l'espoir d'en faire résulter un bien⁴⁵.

Mais ce qui étonnait davantage Mgr de Charbonnel, c'était le mutisme des évêques du Bas-Canada:

Il m'est impossible de comprendre qu'en matière religieuse et d'aussi grande importance que celle de l'éducation, les Evêques du Bas-Canada doivent se tenir à l'écart et hisser seuls ceux du Haut-Canada; c'est une triste union que celle-là! J'ai proposé à tous les Evêques de Montréal au dernier sacre de représenter au gouvernement les droits de l'Eglise sur la liberté d'éducation en même temps que ses droits sur la liberté de tester. La lère est aussi au-dessus de la 2e que le ciel et l'âme sont au-dessus du corps et de la terre⁴⁶.

Il avouait aussi que l'attitude de certains catholiques du Bas-Canada avait influencé le vote de membres protestants jusque là sympathiques: "Les prétextes des membres catholiques du Bas-Canada qui ont voté contre la motion Felton, ont autorisé des protestants à nous acquiescer à en faire autant; c'est honteux d'ignorance, de vénalité⁴⁷."

En outre, il lui semblait que le gouvernement aurait eu beau jeu pour agir, mais qu'il y avait manqué d'ouverture, peut-être même de franchise; on se laissait dominer par la crainte:

⁴⁵ Ibid., Assemblée législative, p. 2, col. 3, Réponse de Mgr de Charbonnel à M. O'Farrell, 20 juin 1856. Voir aussi: AAQ, H.C., VII-140.

⁴⁶ AAQ, De Charbonnel à Cazeau, juin 1856, dans H.C., VII-140.

⁴⁷ Ibid.

S'il y avait un brin d'honnêteté dans le ministère à présent que la motion Brown a été rejetée, il devrait appuyer le Bill de Bowes, puisque leur prétexte contre ce bill était la peur que Brown ne détruisit toute la loi sur les écoles séparées; tout cela n'est qu'hypocrisie et mensonge; on ne veut pas avoir à voter dans une question qui les embarrasse devant les électeurs protestants et catholiques; et les Chabot, les Alleyn, les O'Farrell, etc. suivent tous cette théologie, sauf à dire que l'Evêque de Toronto est exagéré, voit trop en noir⁴⁸.

Une autre circonstance en faveur des catholiques, semblait-il, c'était l'absence de Ryerson, alors en voyage en Europe. Dès son retour, il contribuera à durcir les positions de part et d'autre. En effet, à peine rentré à Toronto, il publiait son rapport annuel pour 1855. Il y déclarait que les autorités catholiques avaient proposé et accepté le bill Taché comme règlement à la question des écoles séparées et qu'ils n'avaient aucun droit à renouveler l'agitation. Il donnait sa version du bill Bowes qu'il considérait comme la mort à son système d'école: "Such a bill would end both free schools and public schools⁴⁹." C'était suffisant pour empêcher le gouvernement d'agir!

Toutefois, à la dernière séance de la session, le 23 juillet, M. Brown s'était permis de revenir sur la question des écoles séparées qu'il condamnait, non pas parce qu'elles

48 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, juin 1856, dans H.C., VII-140.

49 Op. cit., Catholic Education and Politics in Upper Canada, p. 194.

vont produire une génération de bigots et d'intolérants, mais parce qu'elles auront pour résultat la destruction du système d'écoles communes⁵⁰.

M. Brown s'aventura ensuite dans un domaine pas trop délicat. Dénonçant cette agitation autour des écoles séparées comme une affaire montée exclusivement par le clergé, il fut aussitôt interrompu par ces cris de NO! NO! NO! Le Toronto Mirror, racontant le fait, avouait toutefois que, chaque fois que le nom de Mgr de Charbonnel fut prononcé au cours de la soirée, il le fut avec respect. La session se terminait donc laissant inchangé le bill de 1855.

J.C. Taché, dans le Courrier du Canada, résumait ainsi la question des écoles séparées telle qu'elle apparaissait en cette fin de session 1856:

La question telle que posée, dans toutes ses phases, lors de la dernière session, se résume dans les quatre propositions suivantes, savoir:

1. La proposition-Brown, allant à statuer le rappel de la loi en autant que reconnaissant le principe des écoles séparées; cette proposition niait aux diverses églises le droit d'avoir des écoles à elles et d'y enseigner leurs doctrines religieuses, et répondait bravo, aux cris de point de religion dans les écoles; mais elle restreignait l'application du principe au Haut-Canada.
2. La proposition-Felton qui admettait le principe de l'enseignement religieux dans les écoles séparées et l'appliquait au Haut comme au Bas-Canada, faisant du système bas-canadiens le modèle à suivre.

⁵⁰ Voir Dissolution Meeting, dans Toronto Mirror, vol. 19, no 49, livraison du 1er août 1856, p. 2, col. 4-5.

3. La proposition-Papin qui niait totalement en principe et enlevait de la pratique pour le Haut comme pour le Bas-Canada, le droit à l'enseignement religieux dans les écoles subventionnées par l'Etat.
4. La proposition-Spence qui allait tout simplement à dire qu'il n'était question de changer en aucune manière la loi réglant l'instruction primaire dans le Haut-Canada, en autant que se rattachant au système des écoles séparées.

En deux mots, la proposition-Felton, admettait la nécessité de l'enseignement religieux dans les écoles; - la proposition-Papin niait cette nécessité; - la proposition-Brown rendait le principe affirmé par la proposition-Papin applicable au Haut-Canada seulement; enfin la proposition-Spence laissait les choses dans l'état où elles étaient avant la dernière session⁵¹.

Dans un article du 10 février, le même journal faisait voir, après examen de la question, que "des quatre propositions de la dernière session relatives aux écoles séparées, la seule proposition-Felton était correcte⁵²." La session de 1857 lui donnerait-elle enfin raison? On aurait pu l'espérer lorsque, aux élections, les catholiques avaient réussi à obtenir de certains conservateurs influents l'assurance d'un règlement de la question des écoles. Toutefois, le gouvernement, quoique en majorité, ne fit rien pour l'exécution de sa promesse. Nous lisons à ce sujet dans le

51 La dernière et la prochaine session, dans le Courrier du Canada, vol. 1, no 7, livraison du 9 février 1857, p. 1, col. 2.

52 La dernière et la prochaine session, dans le Courrier du Canada, vol. 1, no 7, livraison du 9 février 1857, p. 1, col. 3.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

147

True Witness du 4 décembre 1857: "The Ministry tell us that they will not concede a single point to our demands as Catholics for a modification of the School laws⁵³.

Mgr de Charbonnel lui-même était en Europe. Son grand vicaire, M. Bruyère, avait pris la relève. On se serait cru aux jours de 1852. M. Bruyère, marchant sur les traces de son évêque, projetait de faire présenter un nouveau bill à la session et souhaitait le rappel de la loi existante. Il communiquait ses intentions à Mgr Bourget:

L'année dernière les Ministres promirent à nos Seigneurs de London et de Hamilton de rectifier la loi des Ecoles Séparées à l'époque de la codification des lois pour le Haut-Canada. Il sera peut-être à propos de donner une occasion à ces Messieurs du ministère de remplir leur promesse. Quant aux menaces des conseils municipaux qui pétitionnent le Gouvernement pour le rappel, nous y sommes accoutumés: c'est une menace qui se réitère à chaque années. Je vais écrire à Mgr de London pour le prier de se rendre à Toronto le plus tôt possible. Il est possible qu'à la rentrée des Chambres nous fassions présenter un nouveau Bill, ou au moins un amendement à l'ancien. Quelque soit la mesure que nous proposons, il est certain que nous aurons grand besoin de l'assistance de nos amis du Bas-Canada. En attendant, je puis assurer Votre Grandeur que si on nous enlevait la loi actuelle sur les écoles séparées, nous serions bientôt consolés. Cette loi est plutôt une moquerie qu'une faveur. Tôt ou tard on sera obligé ou de la modifier. Les avantages que nous en retirons sont achetés trop chers pour que nous demeurions tranquilles⁵⁴.

53 The Ministry and the General Election, dans The True Witness, vol. 7, no. 17, livraison du 4 décembre 1857, p. 4, col. 3.

54 ACAM, M. Bruyère à Mgr Bourget, 19 février 1858, dans Papiers de Mgr Bourget, 255-104; 858-1

La question scolaire n'était donc pas restée lettre morte pendant l'absence de Mgr de Charbonnel. Son zèle pour la cause avait trouvé un écho chez ses confrères ainsi que chez son grand vicaire. Toutefois son retour était salué avec joie en juin 1858. Les syndics de Toronto l'assuraient une fois de plus qu'ils étaient prêts à le seconder, "and not to cease using every constitutional means to our power to secure to ourselves and our children that full measure of Educational Freedom which we so sincerely desire, and which your Lordship has so earnestly sought after⁵⁵."

Dans sa lettre pastorale du 12 juin, Mgr affirmait que Sa Sainteté avait approuvé sa conduite en ce qui concerne l'éducation, une question que le Saint-Père place au-dessus de tout, avait-il dit.

In Rome D.B.B., at the feet of the Holy Father the Pope, when giving an account of our administration, we spoke also of our great want of clergyman and of Catholic Schools, His Holiness approved of the course we had followed with regard to education, a question which he places far above anything else⁵⁶.

Quelle sera désormais l'attitude de l'évêque? Une lettre à M. Cazeau le 2 octobre, laissait entendre que sa ligne de conduite serait désormais quelque peu différente:

⁵⁵ Adresse présentée à Mgr de Charbonnel à son retour à Toronto, dans *The True Witness*, vol. 8, no. 44, livraison du 11 juin 1858, p. 4, col. 1.

⁵⁶ AAT, *Lettre pastorale*, 12 juin 1858, dans *Papiers de Charbonnel*.

LE BILL TACHE ET SES REACTIONS

149

Mais, dites-moi, vous êtes-vous imaginé que je suis pour quelque chose dans tout ce qui se passe; que je suis pour tel ou tel candidat, tel ou tel parti, tel ou tel ministère; Oh! cher Monsieur, je ne pense pas qu'on puisse être plus négatif que je le suis à l'égard de ces choses. J'ai montré toute mon incapacité avant de m'en aller en Europe et je m'en tiens là. (...) Je m'associerai à mes collègues dans ce qu'ils feront pour nos Ecoles, je me saignerai tant que je pourrai pour soutenir et établir des Ecoles Séparées, mais je suis bien résolu à m'en tenir là. Quant à ma confiance elle est en Dieu seul; nous sommes aussi bas que nous pouvons l'être seul il peut nous relever. C'est le péché qui rend les peuples malheureux, c'est la justice qui les élève; voilà toute ma politique⁵⁷.

S'il était désormais indifférent à tel ou tel parti, comme à tel ou tel ministre, il restait néanmoins fort attaché à ses écoles bien qu'il entendait ne plus se jeter pour elles, dans l'arène. Il parlait dans le même sens à Mgr de Thou, administrateur du diocèse de Montréal en l'absence de Mgr Bourget: "Mais que mes quatre collègues du Haut-Canada fassent une démarche, je les suivrai; quant à agir seul, à raison de tout ce qui se dit, non jamais⁵⁸."

Et c'est le plus simplement du monde, qu'il acceptait et souhaitait même que d'autres obtiennent ce qu'il n'avait pu lui-même gagner auprès du gouvernement.

Si malgré mes bévues (écrivait-il à Mgr Bourget), vous obtenez du Ministère l'acte qu'il voulait me donner, voilà une vengeance digne de vous et pour

57 AAQ, De Charbonnel à Cazeau, 2 octobre 1858, dans H.C., VII-142.

58 ACAM, Mgr de Charbonnel à Mgr de Thou, 19 juillet 1859, dans Papiers de Mgr Bourget, 255-104; 859-14

laquelle je vous bénirai de toute mon âme, en vous conjurant de continuer toujours à me rendre le bien pour le mal et à avoir pitié, bien cher et vénéré Seigneur, de ce pauvre homme⁵⁹.

Mgr Horan qui avait succédé à Mgr Phelan à la tête du diocèse de Kingston, était prêt à continuer la guerre. Il écrivait à Mgr Bourget: "Durant la prochaine session, je tâcherai de faire présenter un nouveau Bill pour nos écoles⁶⁰." A M. Cazeau, il déclarait le 27 décembre suivant: "Je vais travailler de ce temps-ci au Bill pour les Ecoles Séparées, où on renfermera tous nos griefs et tous nos besoins⁶¹."

Lorsque, à la session de 1860, un nouveau bill scolaire était présenté en Chambre, Mgr de Charbonnel avait repris définitivement la route de l'Europe laissant à son digne successeur, Mgr Lynch, ainsi qu'à ses confrères dans l'épiscopat, le soin de poursuivre la lutte leur léguant, comme héritage, son opiniâtreté, sa tenacité dans le combat.

59 ACAM, De Charbonnel à Bourget, 2 septembre 1859, dans Papiers de Kingston, 255-102; 859-11.

60 ACAM, Horan à Bourget, 2 septembre 1859, dans Papiers de Kingston, 255-102, 859-10.

61 AAQ, Horan à Cazeau, 27 décembre 1859, dans H.C., VI111-119.

CONCLUSION

Mgr de Charbonnel eut, à n'en pas douter, un rôle de premier plan dans la controverse sur les écoles séparées en Ontario de 1850 à 1860. Au courant de la situation scolaire haut-canadienne à son arrivée à Toronto, il se jeta dans la mêlée avec une telle audace, que, n'eût été le prestige, l'ascendant de son adversaire, il l'eut emporté d'assaut.

D'abord heureux dans ses démarches, puisqu'il obtint un amendement à l'article 19 de l'acte de 1850, il allait, par la suite, se butter à un surintendant tenace et préoccupé, avant tout, de protéger son système d'écoles communes.

Ni Ryerson, ni Mgr de Charbonnel ne sont responsables du système des écoles séparées, mais à ce dernier revient l'honneur d'avoir combattu pour le maintien d'un système que le premier aurait voulu voir anéanti. A travers la correspondance de l'évêque de Toronto et du surintendant on perçoit d'un côté, un appel incessant à la justice et à l'équité: que les catholiques du Haut-Canada reçoivent leur part des fonds communs destinés à l'éducation, qu'ils aient leurs propres écoles! On y discerne par contre, de l'autre côté, une crainte maladroite que les écoles séparées finissent par détruire le système public fondé avec tant de soin et de diligence par Ryerson. Non pas, certes, que celui-ci fut opposé aux écoles séparées, mais il craignait leur expansion et leur multiplicité qu'il regardait comme une entrave à son

CONCLUSION

152

système d'écoles communes. C'est ce qui rendit difficile, pour ne pas dire impossible, un projet de loi visant à donner justice aux catholiques.

Mgr de Charbonnel qui avait travaillé avec ardeur à l'élaboration du bill '53, en espérait beaucoup. Mais, très tôt il avait dû se rendre à l'évidence! Il avait compris que ce n'est pas tout d'avoir une loi; il faut encore et surtout compter sur son application et son interprétation. Il avait su apprécier les avantages de cette loi qui exemptait de la taxe et permettait l'élection de commissaires d'écoles séparées. Toutefois le maintien de certaines clauses, rendait impraticable l'application de la loi. Il s'appliqua avec énergie à faire retrancher tout ce qui était de nature à mettre des entraves aux écoles séparées, et il revendiqua pour celles-ci, les droits et privilèges des écoles communes, ou tout au moins, une justice basée sur la loi qui régit les écoles dissidentes du Bas-Canada.

Il réussit à éveiller au problème: clergé, fidèles et jusqu'aux membres du parlement. Il obtint que, après la chute du ministère, les députés bas-canadiens ne se maintinrent au pouvoir qu'à la condition que le gouvernement s'occupe de la question et tente d'y porter remède... Pour l'évêque, comme pour la majorité des catholiques, la solution semblait, on ne peut plus simpliste: Pour eux, il ne s'agissait que de donner à la minorité catholique du

CONCLUSION

153

Haut-Canada ce dont jouissait la minorité protestante du Bas-Canada.

Pour faire taire les journaux protestants, Mgr de Charbonnel lança une pétition et obtint, à travers la province, des milliers de signatures. Son but était de prouver que la masse des catholiques voulait aussi ces écoles séparées.

Il fit pression pour inciter le gouvernement à passer le plus tôt possible une loi qui délivrerait les catholiques: 1) de tout rapport avec leurs adversaires, 2) de toutes entraves et clauses pénales précédentes; bref, une loi qui assurerait une part égale à tous les fonds d'écoles. Il tenta même d'intimider le ministère.

Ayant rédigé une nouvelle requête, qu'il fit signer par les deux autres évêques du Haut-Canada, il alla lui-même la présenter à Québec. Il obtint un bill satisfaisant qui fut passé en 1^{ère} et en 2^e lectures mais qui subit des changements notables avant d'être présenté en 3^e lecture. A ce moment, l'évêque était déjà en route pour Toronto, ainsi que nombre de députés haut-canadiens. Ce bill Taché qui fut alors voté et approuvé par une majorité bas-canadienne ne donna satisfaction à personne. Il en résulta une nouvelle lutte que Mgr de Charbonnel mena avec une activité accrue, préparant un autre bill qui fut présenté par M. Bowes, député de Toronto. Un amendement apporté plus tard à ce

CONCLUSION

154

bill présenté par M. Felton n'eut pas de succès. La session de 1856 qui avait été des plus orageuse se termina donc sans apporter aucun changement au bill des écoles séparées. Celle de 1857, fut, pareillement, nulle à ce point de vue.

Mgr de Charbonnel s'était absenté pour une période de 20 mois. Quand il revint, dans son diocèse, il accepta de suivre ses collègues, de les appuyer dans leurs revendications, mais il se retira de l'arène. Pour lui, la lutte était finie. Il acceptait même avec joie de voir les autres obtenir un jour ce que lui-même n'avait pu obtenir.

Il avait tracé la voie. D'autres, suivant le même chemin, seront plus heureux dans leurs revendications. Son rôle avait été, avant tout, d'éveiller les esprits à la question, de les éclairer. Les bills présentés en 1860 et 1863 n'apporteront rien de neuf. Ils seront une réplique des revendications faites antérieurement par l'évêque. C'est ainsi que, moins de trois ans après le départ de Mgr de Charbonnel, le Parlement enregistrera le fameux bill qui deviendra la base de la législation qui permettra aux catholiques du Haut-Canada d'avoir leurs écoles séparées sous l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

APPENDICE 1

PETITION ADRESSEE AU GOUVERNEMENT PAR MGR DE CHARBONNEL,
EN MAI 1852, POUR OBTENIR DES ECOLES SEPARÉES¹

May It Please Your Excellency.

We undersigned Roman Catholics of ----- Diocese
of Toronto. Beg to represent respectfully to your
Excellency's impartial Government:

1st - That the school act proviso for separate
schools is so inadequate in its tenor and application that
we are morally forced either to give up sending our children
to schools which we support against the principle of equal
right, or to send them to common schools against our
conscience and the principle of religious liberty.

2^o - That it would hardly be otherwise whereas our
Chief Superintendent of education professes loudly against
our Church, that separate schools in Canada are to be
regretted and inexpedient seriously injurious rather than
beneficial to Roman Catholics and destined to die out under
the influence of increasingly enlightened and enlarged views.

3^o - That as evidence of that inadequate proviso
separate schools are ---- 21 out of 3000 common schools at
which the Chief Superintendent is rejoicing and our

¹ AAO, Registre des lettres, vol. 1V, mai 1852,
p. 265-266.

APPENDICE 1

156

hierarchy very much grieved. Toronto last year received for 700 pupils the third portion of the whole city only L200 out of its L2300 ---.

4^o - That our situation for education, the most vital of all our interests as citizens and christians is in Canada far worst than in Ireland where the National School System on a quite different basis meets the full approbation of the hierarchy.

5^o - That in order to remedy that awful state as it has been done in Ireland, owing to the exertions of the lamented Dr. Murray, archbishop of Dublin and all the other Bishops, we should expect from the Legislature a new school bill granting Roman Catholics a Separate Board of Education, Separate Schools when deemed necessary or possible, non-interference with the religious belief of Catholic children attending common schools and a fair share in the school fund.

6^o - That such is the object of our humble present petition for the (good) and the prosperity of the country, and our firm hope that a government of which the right honorable ministers pledged themselves with many other members of the Parliament on the last elections to treat the Catholic minority with regard to education as they would wish to be treated themselves were they that minority.

May 1852.

APPENDICE 2

CIRCULAIRE DE L'EVEQUE DE TORONTO
AU SUJET DES ECOLES MIXTES SEPAREES²

My dear Sir:

The first provincial Council of Quebec having decreed with the approbation of the Holy See that mixed schools, as dangerous, (Omino periculosas) are to be discontenanced as much as possible by pastors and faithful, and that the bishops should leave nothing undone in order to obtain for the Catholics throughout the whole province their right of having separate schools, elementary and normal, colleges and universities:

1st - We must specially recommend to all the missionaries of the diocese to point out from the pulpit and in the confessional as serious case of conscience and deliberate saying or doing contrary to that decree.

2^o - We regulate that until the decision of the legislature on that most important question every priest will say at mass the oration de Spirititu Sancto, according to the general rubricks, and after mass every Sunday, with the congregation three paters and three aves mentioning each

2 AAT, Papiers de Mgr de Charbonnel, 18 mars 1853.
Voir aussi AAO, Registre des lettres, vol. V, ip. 141.

APPENDICE 2

158

time the object of that general continued supplication of all the catholics of the diocese.

We rely, Reverend dear Sir, on all your zeal for the compliance of your people with the said decree and the present ordinance, which you will be pleased to read after its reception in all your places of worship, and again previously to the elections either for the parliament or for the school officers, until a new legislation will have done justice to catholics according to natural equity, religious liberty and civil equality.

Toronto, 18 March 1853, Festival of the seven dolours of the B.V.

Armand Fr. M. Bishop of Toronto.

APPENDICE 3

ACTE POUR AMENDER LES LOIS RELATIVES AUX ÉCOLES SÉPARÉES
DANS LE HAUT CANADA, 10 mai 1855³.

1. La dix-neuvième section de "l'acte des écoles du Haut Canada de mil huit cent cinquante," et la quatrième section de "l'acte supplémentaire des écoles du Haut Canada de mil huit cent cinquante-trois," et toutes les autres dispositions des dits actes ou de tout autre acte incompatible avec les dispositions de cet acte, sont par le présent abrogées, EN AUTANT SEULEMENT QU'ELLES SE RAPPORTENT AUX CATHOLIQUES ROMAINS DU HAUT CANADA.

11. Aucun nombre de personnes, comprenant au moins CINQ CHEFS DE FAMILLES, ÉTANT PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES RESIDANT DANS LES LIMITES D'AUCUNE SECTION SCOLAIRE D'UN TOWNSHIP, OU DANS LES LIMITES D'UN QUARTIER D'AUCUNE CITE OU VILLE, ET ÉTANT CATHOLIQUES ROMAINS, pourra convoquer une assemblée publique des personnes qui désireront établir une école séparée POUR LES CATHOLIQUES ROMAINS DE TELLE SECTION OU QUARTIER SCOLAIRE, pour l'élection de syndics pour l'administration d'icelle.

111. La majorité des personnes présentes, se composant de PAS MOINS DE DIX, ÉTANT PROPRIÉTAIRES OU

³ Statuts du Canada, 18e Victoria, Cap. 131, p. 567 à 571.

LOCATAIRES, ET ETANT CATHOLIQUES ROMAINS, à cette assemblée pourra procéder à l'élection de trois personnes RESIDENTES DANS LES LIMITES DE LA DITE SECTION pour agir comme syndics pour l'administration de la dite école séparée; et toute personne ETANT SUJET BRITANNIQUE pourra être élue syndic comme susdit, soit qu'elle soit propriétaire ou locataire.

IV. Un avis adressé au Reeve ou au président du bureau des écoles communes dans le township, la cité ou la ville dans les limites de laquelle la dite section sera située, pourra être donné par toutes personnes RESIDENTES DANS LES LIMITES DE LA DITE SECTION, ETANT PROPRIETAIRES OU LOCATAIRES ET ETANT CATHOLIQUES ROMAINS favorables à l'établissement des dites écoles séparées, soit qu'elles aient été présentes ou non à la dite assemblée, déclarant qu'elles désirent établir une école séparée dans la dite section scolaire, et désignant par leurs noms, états et domiciles, les personnes élues comme susdit pour agir comme syndics pour l'administration d'icelle.

V. Chaque dit avis sera remis à l'officier préposé à cet effet par l'un des syndics ainsi élus, et il sera du devoir de l'officier qui le recevra, d'inscrire au dos d'icelui la date de sa réception et d'en délivrer une copie ainsi endossée et dûment certifiée par lui, au dit syndic.

APPENDICE 3

161

Vl. A compter de la date de la réception de tel avis les syndics y mentionnés constitueront un corps incorporé sous le nom de "LES SYNDICS DE L'ECOLE SEPARÉE CATHOLIQUE ROMAINE, pour la section numéro --- dans le township (cité ou ville, selon le cas,) dans le comté de ."

Vll. SI UNE ÉCOLE SEPARÉE OU DES ÉCOLES SEPARÉES SONT ÉTABLIES DANS PLUS D'UN QUARTIER D'UNE CITE OU VILLE LES SYNDICS DE TELLES ÉCOLES SEPARÉES POURRONT, S'ILS LE JUGENT À PROPOS, former une union de telles écoles séparées, et du jour de la date de l'avis dans un papier-nouvelles publié dans telle cité ou ville annonçant telle union, LES SYNDICS DES DIVERS QUARTIERS formeront ENSEMBLE un corps politique et incorporé sous le NOM DE "BUREAU DES SYNDICS DE L'UNION DES ÉCOLES SEPARÉES CATHOLIQUES ROMAINES pour la cité (ou ville) de dans le comté"

Vlll. Tous les syndics élus et constitués en un corps incorporé en vertu de cet acte, auront les mêmes pouvoirs d'imposer, de prélever et de percevoir des taxes d'école ou souscriptions sur les personnes qui enverront leurs enfants aux écoles séparées ou qui souscriront pour leur soutien, et tous les autres pouvoirs, à l'égard des écoles séparées, que les syndics des écoles communes ont et possèdent en vertu des dispositions des actes ci-dessus cités à l'égard des écoles communes; et ils seront aussi tenus de remplir tous les devoirs requis des syndics des écoles

communes, et seront passibles de toutes les pénalités établies contre eux, ET LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES SÉPARÉES SERONT PASSIBLES DE TOUTES LES PÉNALITÉS ÉTABLIES CONTRE LES INSTITUTEURS DES ÉCOLES COMMUNES.

IX. Tous les syndics élus en vertu de cet acte continueront en charge jusqu'au deuxième mercredi du mois de janvier qui suivra le jour de leur élection, auquel jour sera tenue chaque année, une assemblée annuelle qui aura lieu à dix heures du matin, pour l'élection de syndics pour les écoles séparées alors établies en conséquence; mais nul syndic ne sera réélu à telle assemblée, sans son consentement, avant l'expiration de quatre années, à compter de l'époque où il sera sorti de charge.

X. Tous les syndics élus en vertu de cet acte permettront que les enfants appartenant à d'autres sections scolaires, soient reçus dans une école séparée sous leur charge, sur la demande qui leur en sera faite par les parents ou tuteurs des dits enfants; POURVU QUE TELS ENFANTS OU LEURS PARENTS OU TUTEURS SOIENT CATHOLIQUES ROMAINS, ET LES ENFANTS ASSISTANT À TELLE ÉCOLE NE SERONT PAS COMPRIS DANS LE RAPPORT QU'IL EST CI-APRÈS PRÉSCRIT DE FAIRE AU SURINTENDANT-EN-CHEF DES ÉCOLES; À MOINS QU'ILS NE SOIENT CATHOLIQUES ROMAINS.

XI. Une majorité des syndics d'un township ou village, ou du bureau des examinateurs d'une ville ou d'un

village, élus en vertu de cet acte, sera autorisé à accorder des certificats de qualifications aux instituteurs des écoles séparées sous leur charge, et à disposer de tous les fonds des écoles de quelque nature qu'ils soient qui lui écherront pour des fins scolaires.

X11. Toute personne QUI PAIERA DES TAXES, SOIT COMME PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE, et aura le ou avant le premier jour de février de chaque année, donné avis, au greffier de la municipalité dans les limites de laquelle une école séparée sera située, à l'effet qu'elle est CATHOLIQUE ROMAINE ET contribue au soutien de la dite école séparée, sera exemptée du paiement de toutes taxes imposées DANS LE DIT QUARTIER OU SECTION D'ÉCOLE pour le soutien des écoles communes et des bibliothèques des écoles communes pour l'année alors suivante, ET TOUT GREFFIER D'UNE MUNICIPALITÉ, SUR LA RÉCEPTION DE TEL AVIS, DELIVRERA UN CERTIFICAT A LA PERSONNE QUI LUI DONNERA TEL AVIS, ATTESTANT QUE TEL AVIS A ÉTÉ DONNÉ, ET MENTIONNERA LA DATE D'ICELUI. Mais toute personne qui donnera frauduleusement un semblable avis, et qui volontairement fera un faux exposé en icelui, n'aura droit à aucune exemption, en vertu d'icelui, mais sera au contraire passible d'une pénalité de dix louis courant, qui sera recouvrée avec dépens devant tout juge de paix à la poursuite de la municipalité qui y sera intéressée; POURVU TOUJOURS QUE RIEN ICI CONTENU N'EXEMPTERA AUCUNE TELLE

PERSONNE DE PAYER AUCUNE TAXE POUR L'ENTRETIEN D'ÉCOLES COMMUNES OU DE BIBLIOTHÈQUES D'ÉCOLES COMMUNES, OU POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ÉCOLE OU DE MAISONS D'ÉCOLE, QUI AURA ÉTÉ IMPOSÉE AVANT QUE TELLE ÉCOLE SÉPARÉE NE FUT ÉTABLIE.

XIII. Chaque école séparée établie en vertu de cet acte aura droit à une part dans les fonds accordés annuellement par la législature de cette province pour le soutien des écoles communes, suivant la moyenne du nombre des élèves qui auront fréquenté la dite école pendant les douze mois précédents, ou pendant le nombre de mois qui se seront écoulés depuis l'établissement d'une nouvelle école séparée, telle que comparée avec la moyenne générale du nombre des élèves qui fréquenteront les écoles dans chaque telle cité, ville, village ou township; pourvu toujours que nulle école séparée n'aura droit à une telle part dans les dits fonds, à moins que la moyenne du nombre des élèves qui fréquenteront ainsi la dite école, soit de quinze ou plus, excepté dans les temps d'épidémies ou de contagions: POURVU AUSSI QUE RIEN DE CONTENU DANS LE PRÉSENT ACTE NE DONNERA DROIT À UNE ÉCOLE SÉPARÉE DANS LES LIMITES D'UNE CITÉ, VILLE, VILLAGE OU TOWNSHIP, À UNE PART OU PROPORTION DES DENIERS DES ÉCOLES PROVENANT DE CONTRIBUTIONS OU COTISATIONS LOCALES PRÉLEVÉES POUR LE SOUTIEN DES ÉCOLES COMMUNES DANS LES LIMITES DE TELLE CITÉ, VILLE, VILLAGE OU TOWNSHIP, OU

APPENDICE 3

165

LE COMTE OU UNION DE COMTES OU LA DITE VILLE, LE DIT VILLAGE OU TOWNSHIP SERA SITUE; POURVU AUSSI QUE SI UNE ECOLE SEPARÉE N'A PAS ETE EN OPERATION DEPUIS UNE ANNEE ENTIERE AU TEMPS DE LA DISTRIBUTION, ELLE NE RECEVRA PAS LA SOMME A LAQUELLE ELLE AURAIT EU DROIT POUR UNE ANNEE ENTIERE, MAIS SEULEMENT UN MONTANT PROPORTIONNE AU TEMPS PENDANT LEQUEL ELLE A ETE TENUE OUVERTE.

XIV. Les syndics de chaque école séparée, le ou avant le trentième jour de juin et le trente et unième jour de décembre de chaque année, transmettront au surintendant-en-chef des écoles du Haut Canada, une liste correcte des noms des enfants qui fréquenteront la dite école, avec la moyenne de leur assistance pendant les six mois qui auront précédé, ou pendant le nombre de mois qui se seront écoulés depuis l'établissement d'icelle, ET LE NOMBRE DE MOIS QU'ELLE AURA ETE OUVERTE; et le surintendant-en-chef déterminera alors la part que les syndics de la dite école séparée auront droit de recevoir sur l'allocation de la législature, et il en paiera le montant aux dits syndics; et chaque liste susdite sera attestée sous serment devant tout juge de paix de comté ou union de comtés dans les limites de laquelle la dite école séparée est située, par au moins l'un des syndics qui l'auront préparé.

XV. Mais l'élection de tout syndic ou syndics qui aura eu lieu sous l'autorité du dit acte deviendra nulle, à

moins que sous sa ou leur direction, il ne soit établi une école séparée dans les deux mois qui suivront l'élection de tels syndic ou syndics.

XVI. Et nulle personne qui aura souscrit pour le soutien d'une école séparée ou qui y enverra des enfants, n'aura droit de donner sa voix à l'élection d'un syndic d'une école commune dans la cité, ville, village ou township où sera situé la dite école séparée⁴.

4 Texte tel que présenté en 3e lecture le dernier soir de la session, 30 mai 1855. Les sections écrites en lettres majuscules indiquent les changements apportés au bill qui avait déjà été passé en 2e lecture.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires manuscrites

Archives de l'archevêché de Toronto (AAT):

Letter Book, sept. 1850-June 1859. Lettres adressées par Mgr de Charbonnel à différentes personnalités civiles et religieuses.

Letter Book, 1842-1865. Complément du précédent. Il contient une partie de la correspondance de l'évêque de Toronto; peu de réponses cependant.

Papiers de Mgr de Charbonnel.

Archives de l'archevêché de Québec (AAQ):

H.C., VI: Lettres et documents relatifs au Haut-Canada.

H.C., VII: Lettres et documents relatifs au Haut-Canada.

H.C., VIII: Lettres et documents relatifs au Haut-Canada.

C.M.R., V: Correspondance avec Rome

D.M., IX: Correspondance relative au diocèse de Montréal.

F., VII: Correspondance relative à la France.

Archives de l'archevêché de Montréal (ACAM):

Papiers de Kingston (1852-86); 255-102

Papiers de Toronto (1848-59); 255-104

Registre des lettres de Mgr Bourget: RLB.

Registre des lettres de la chancellerie: t. 6, 7, 8, 9, 10.

BIBLIOGRAPHIE

168

Archives de l'archevêché d'Ottawa (AAO):

Registre des lettres, vol IV, V, VI, VII.

Sources imprimées

Copie de la correspondance échangée entre l'évêque catholique romain de Toronto et le surintendant en chef des écoles au sujet des écoles séparées dans le Haut-Canada, avec un appendice contenant les documents mentionnés dans la correspondance, Québec, J. Lovell, 1852, 68 pages.

Correspondance between the Roman Catholic Bishop of Toronto and the Chief Superintendent of Schools, on the subject of Separate Common Schools in Upper Canada, Toronto, T.H. Bentley, 183, 72 pages.

Dr. Ryerson's letters in reply to the attacks of Foreign Ecclesiastics against the Schools & Municipalities of Upper Canada, Toronto, Lovell & Gibson, 1857, 104 pages. Lettres du Dr. Ryerson aux évêques de Toronto et de London, ainsi qu'à M. Bruyère sur la question des écoles séparées. Il y a des annotations très intéressantes.

Law of Separate Schools in Upper Canada by Roman Catholic Bishops and the Chief Superintendent of Schools, Toronto, Lovell & Gibson, 1855, 40 pages.

En plus des lois de 1850-51-52 sur les écoles, ce fascicule renferme un tableau préparé par les évêques du Haut-Canada mettant en parallèle les lois régissant les écoles séparées dans le Bas et dans le Haut-Canada.

Ontario Province, Department of Education, Remarks on the New Separate School Agitation, by the Chief Superintendent of Education for Upper Canada, Toronto, Lovell & Gibson, 1865, 26 pages. Ryerson fait voir son point de vue sur le caractère et les effets des écoles séparées et expose ses raisons pour les abolir.

Report on the Royal Commission on Education in Ontario, published by Baptist Johnson, Printer to the King, Toronto, 1950, 993 pages. Un chapitre est consacré au rapport des minorités.

Special Report on the Separate School Provisions of the School Law of Upper Canada and the measures which have been adopted to supply the school sections and municipalities, Toronto, Lovell, 1858, 76 pages.

On y retrouve les lois relatives aux écoles séparées depuis 1841, les premières oppositions apportées en 1852 et les raisons qui militent en faveur d'un accord pour continuer aux écoles séparées la garantie du système établi par la loi.

The Law of 1855 relating to Roman Catholic Separate Schools in Upper Canada, Toronto, Lovell & Gibson, 1858, 16 pages.

Ce bouquin donne, outre la loi de 1855: "An Act to Amend the laws relating to Roman Catholic Separate School in Upper Canada, 18 Victoria, ch. 131", des extraits du "Common School Act" et des réglementations qui concernent les écoles séparées catholiques.

Sources secondaires

Ouvrages spéciaux

Causse, R.P. Candide, Vie de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto, les éditions franciscaines, 1931, 309 pages.

Hurtubise, Pierre O.M.I., Mgr de Charbonnel, deuxième évêque de Toronto à Mgr Guigues, O.M.I., premier évêque de Bytown, dans La Société canadienne d'histoire de l'église catholique, no 29, Rapport 1962.

Plante, Albert, Les écoles séparées d'Ontario, Montréal, Bellarmin, 1952, 103 pages.

Ouvrages généraux

Armstrong, Rev. J., Separate Schools, Kingston, Canadian Churchman Office, 1864, 23 pages.

BIBLIOGRAPHIE

170

Burwash, Nathanael, Egerton Ryerson, dans The Makers of Canada Series, T. VI, Oxford University Press, 1926, 345 pages.

Careless, J.M.S., Brown of the Globe, T.1, The Voice of Upper Canada 1818-1859, Toronto, MacMillan, 1959, 354 pages.

Henderson, E.F., Kelly, Arthur, Pigott, J.M., Saint-Jacques, Henri, Historical Sketch of the Separate School Minority Report, Toronto, the O.E.T.C.A. of Ontario, 1950, 115 pages.

Hodgins, J. George, Documentary History of Education in Upper Canada, vol. 10, 11, 12, Toronto, Printer to the King, 1905.

Hodgins, J. George, Ryerson Memorial Volume, Toronto, Warwick, 1889, 131 pages.

Hodgins, J. George, The Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada, Briggs, Toronto, 1897, 255 pages.

Hopkins, J. Castell, The Story of Canada, John Winston, Toronto, 1922, 788 pages.

Teefy, Rev. J.R., Jubilee Volume, 1842-1892, The Archdiocese of Toronto and Archbishop Walsh, G.T. Dixon, Toronto, 1922, 365 pages. Deux chapitres de ce volume traitent de la question qui nous intéresse: Ch. V, 1850-1859, The Life and Times of Bishop de Charbonnel. Ch. VIII: Separate Schools.

Walker, A. Franklin, Catholic Education and Politics in Upper Canada, Toronto, Dent & Sons, 1955, 331 pages.

Périodiques

The Catholic Weekly Review, Toronto, Vol. 5, no 8, livraison du 4 avril 1891.

BIBLIOGRAPHIE

171

Journaux

Le Canadien, Québec, août 1852 à mai 1858. Ce journal est très sobre lorsqu'il s'agit des écoles séparées d'Ontario. En 1856, par exemple, quand les journaux de langue anglaise en parle à profusion, il lui consacre 5 articles.

Le Courrier du Canada, Québec 1857. Ce journal consacre aux écoles séparées d'Ontario, quelques articles dus à la plume de Hector L. Langevin.

Le Journal de Québec, 1853-1855, Le Journal des années '53 et '55 surtout soulève la question des écoles séparées.

The Daily Globe, Toronto, 1852-1858. Il y a tout une polémique sur la question. Cette polémique est entretenue par son rédacteur, George Brown.

The Globe, 1891, vol. 47.

The Mackenzie's Weekly Message, Toronto, 1853, 1854.

The Toronto Daily Mail, Vol. 20, 1891.

The Toronto Examiner, Jan. 1855 à août 1855. Ce journal s'attaque à l'évêque lui-même qu'il considère comme le chef de file dans la lutte pour les écoles séparées.

The Toronto Mirror, 1850 à 1859, Ses éditoriaux sur les écoles séparées ont une grande valeur.

The True Witness and Catholic Chronicle, 1851 à 1860, Montréal. Journal catholique irlandais qui prend en mains la cause des Irlandais catholiques de Toronto.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION.....	5
1. - COURTE BIOGRAPHIE DE MGR ARMAND FRANCOIS MARIE DE CHARBONNEL.....	7
11. - MGR DE CHARBONNEL ET RYERSON.....	25
111. - ROLE DE MGR DE CHARBONNEL DANS LA PREPARATION ET L'ELABORATION DU BILL DE 1853.....	44
1V. - CHEF INCONTESTE DANS LA NOUVELLE LUTTE POUR LES ECOLES SEPAREES.....	75
V. - SUPREMES EFFORTS DE L'EVEQUE POUR LA PROMUL- GATION D'UN NOUVEAU BILL.....	103
VI. - LE BILL TACHE ET SES REACTIONS.....	122
CONCLUSION.....	151
APPENDICES	
1. PETITION ADRESSEE PAR MGR DE CHARBONNEL EN MAI 1852 POUR OBTENIR DES ECOLES SEPAREES.....	155
2. CIRCULAIRE DE L'EVEQUE DE TORONTO AU SUJET DES ECOLES MIXTES SEPAREES.....	157
3. LE BILL TACHE.....	159
BIBLIOGRAPHIE.....	166